



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### EXERCICE 2023



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté  
conformément aux dispositions juridiques applicables

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
sont consultables sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

<b>I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS.....</b>	<b>5</b>
<b>A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES .....</b>	<b>6</b>
1. Les statuts.....	6
2. Les chiffres-clés .....	7
<b>B. LE TERRITOIRE.....</b>	<b>9</b>
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » .....	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable ».....	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire .....	11
<b>C. LES COMPETENCES EXERCEES .....</b>	<b>12</b>
1. Le cadre général d'intervention .....	12
2. La préservation de la ressource en eau.....	13
3. La production de l'eau potable .....	13
4. La distribution de l'eau potable .....	13
5. Les missions complémentaires et accessoires .....	13
<b>D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>14</b>
<b>E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>15</b>
1. La présentation des modes de gestion .....	15
2. La description des modes de gestion en vigueur .....	16
a. Le marché public de prestations de service.....	16
b. Les conventions de délégation de service public (DSP) .....	16
<b>F. LES INSTANCES.....</b>	<b>19</b>
<b>G. L'ORGANISATION DES SERVICES .....</b>	<b>21</b>
<b>II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....</b>	<b>22</b>
<b>A. LA PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>23</b>
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau.....	23
2. Les périmètres de protection des captages.....	24
3. Les aires d'alimentation de captage .....	25
4. L'observatoire de la qualité de l'eau .....	28
5. Les restrictions d'eau.....	28
<b>B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>30</b>
<b>C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION.....</b>	<b>32</b>
1. Les sources de Moulines .....	32
2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer .....	32
3. Les forages de la Gronde.....	32
<b>D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>33</b>
1. Les actions agricoles .....	33
2. Les actions non agricoles .....	34
<b>III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>35</b>
<b>A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>36</b>
1. La présentation générale.....	36
2. Les caractéristiques des installations.....	37
a. Les adductions .....	39
b. Les systèmes de production et de traitement .....	39
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau) .....	44
<b>B. LES RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>45</b>
1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs .....	45
2. Les importations hors du syndicat EBC .....	48
3. Les exportations.....	49
a. Vers des territoires hors du syndicat EBC .....	49
b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC .....	49
c. Récapitulatif des exportations.....	50

4. Le bilan des volumes.....	50
<b>C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....</b>	<b>50</b>
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable .....	50
2. L'usine de l'Orne.....	52
3. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer.....	52
4. Les forages de la Gronde.....	53
5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen.....	53
6. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines .....	54
7. Les travaux de renouvellement du système de comptage route de Falaise (Caen) et création d'un point de comptage à Saint-Contest .....	54
8. La synthèse des montants financiers .....	55
<b>D. LES FINANCES .....</b>	<b>56</b>
1. Le compte administratif.....	56
a. La section d'investissement .....	56
b. La section de fonctionnement.....	60
2. La dette .....	64
a. L'état de la dette.....	64
b. L'encours de la dette.....	65
c. La durée d'extinction de la dette .....	65
<b>IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>66</b>
<b>A. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....</b>	<b>67</b>
1. La présentation générale.....	67
2. La présentation détaillée des sites de stockage.....	67
<b>B. LES INDICATEURS DE GESTION .....</b>	<b>71</b>
1. La population desservie.....	71
2. Le nombre d'abonnés.....	73
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	76
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) .....	78
5. Les volumes .....	80
a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable .....	80
b. Les volumes mis en distribution.....	81
c. Les volumes consommés par les abonnés.....	82
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques .....	84
e. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 .....	86
6. Le rendement du réseau de distribution .....	87
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	90
8. L'indice linéaire de pertes en réseau .....	91
9. La qualité de l'eau .....	93
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	98
11. Les branchements en plomb.....	99
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	101
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	103
14. Le taux de réclamations.....	103
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente .....	104
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité.....	109
<b>C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....</b>	<b>109</b>
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable	109
a. Les ouvrages de distribution .....	109
b. Les canalisations de distribution.....	111
2. Les opérations du programme 2023 en cours au 31 décembre 2023 ou reportées sur l'exercice 2024 ou ultérieur .....	111
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage .....	113
4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable.....	114
5. La synthèse des montants financiers .....	115

<b>D. LES FINANCES .....</b>	<b>115</b>
1. <i>Le compte administratif.....</i>	115
a. La section d'investissement .....	115
b. La section de fonctionnement.....	119
2. <i>La dette .....</i>	122
a. L'état et l'encours de la dette .....	122
b. La durée d'extinction de la dette .....	122
<b>V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>123</b>
<b>A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION .....</b>	<b>124</b>
1. <i>Le service de production de l'eau potable .....</i>	124
2. <i>Le service de distribution de l'eau potable .....</i>	124
<b>B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M3) .....</b>	<b>124</b>
1. <i>Secteur Littoral et Mue.....</i>	125
2. <i>Secteur Caennais.....</i>	126
3. <i>Secteur Eaux de l'Orne.....</i>	127
4. <i>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse.....</i>	133
5. <i>Ex syndicat Colleville - Hermanville .....</i>	133
6. <i>Ex syndicat Lion-sur-Mer.....</i>	134
7. <i>Ex syndicat Région d'Evrecy.....</i>	134
8. <i>Commune d'Epron .....</i>	135
9. <i>Ex syndicat lfs - Bourguébus .....</i>	135
10. <i>Commune de Bénouville.....</i>	136
11. <i>Commune de Ouistreham .....</i>	136
12. <i>Commune de Troarn.....</i>	137
<b>VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>138</b>
<b>VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>	<b>138</b>
<b>VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION... 138</b>	



## I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

## **A. Les statuts et les chiffres-clés**

### 1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions, tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du Bassin Caennais (EBC).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un règlement unique du service de l'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Par ailleurs, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autres*). Dans ce cadre, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De plus, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours de finalisation. Il donnera lieu notamment à l'établissement d'un schéma de distribution de l'eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le syndicat EBC se compose de onze (11) membres à savoir :

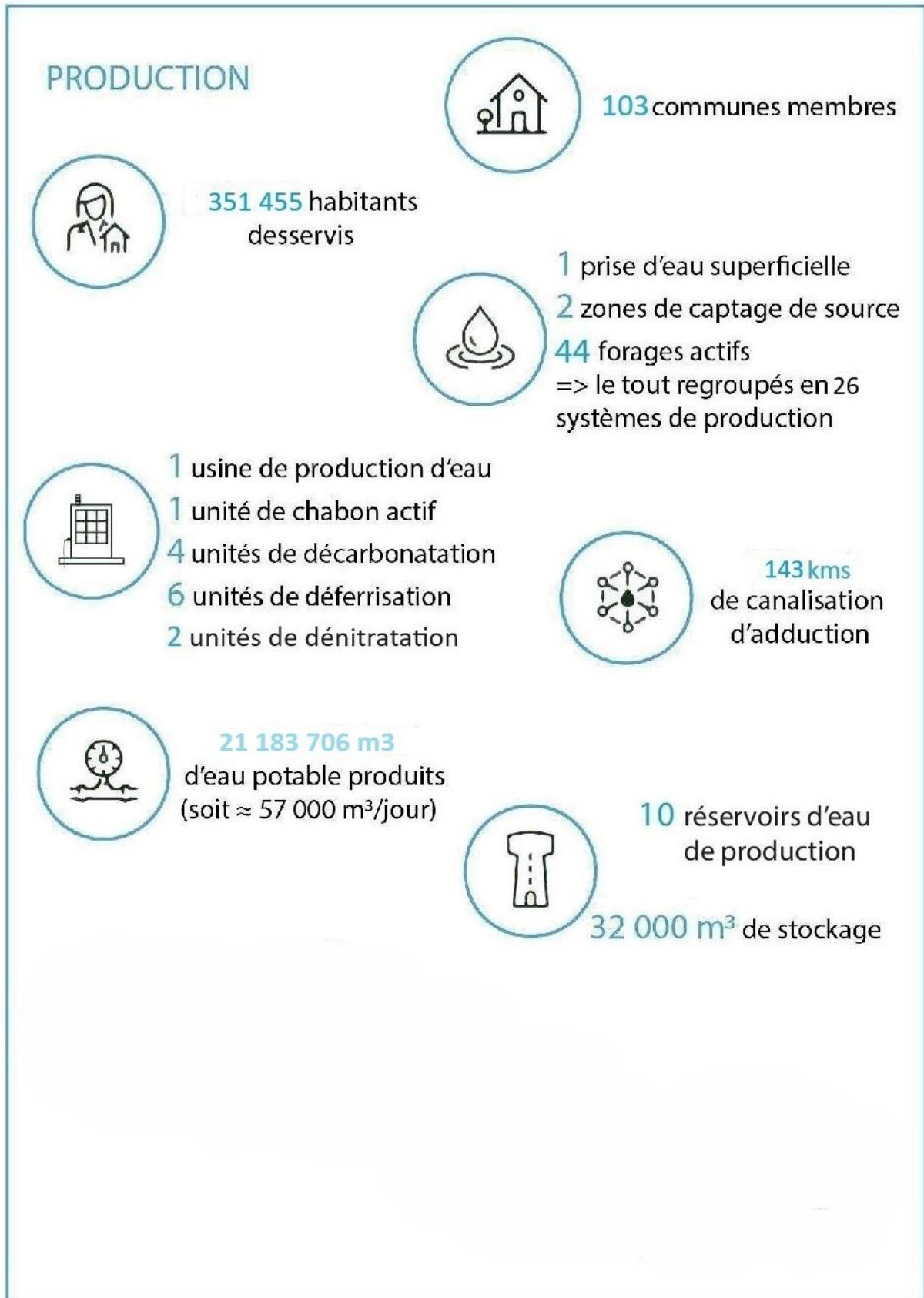
- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes anciennement dénommé syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2022. La modification des statuts a résulté du retrait du syndicat EBC de la commune de Val d'Arry au 31 décembre 2022.



## 2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2023, les chiffres-clés sont les suivants :



## DISTRIBUTION



75 communes membres



311 573  
habitants desservis



112 078 abonnés



2 218 km  
de canalisation de  
distribution (hors  
branchements et  
adduction)



44 sites de stockage  
56 000 m<sup>3</sup> de stockage



15 786 459 m<sup>3</sup>  
d'eau facturé



87,87 %  
de rendement



100 %  
Taux de conformité des  
prélèvements concernant  
les paramètres  
microbiologiques



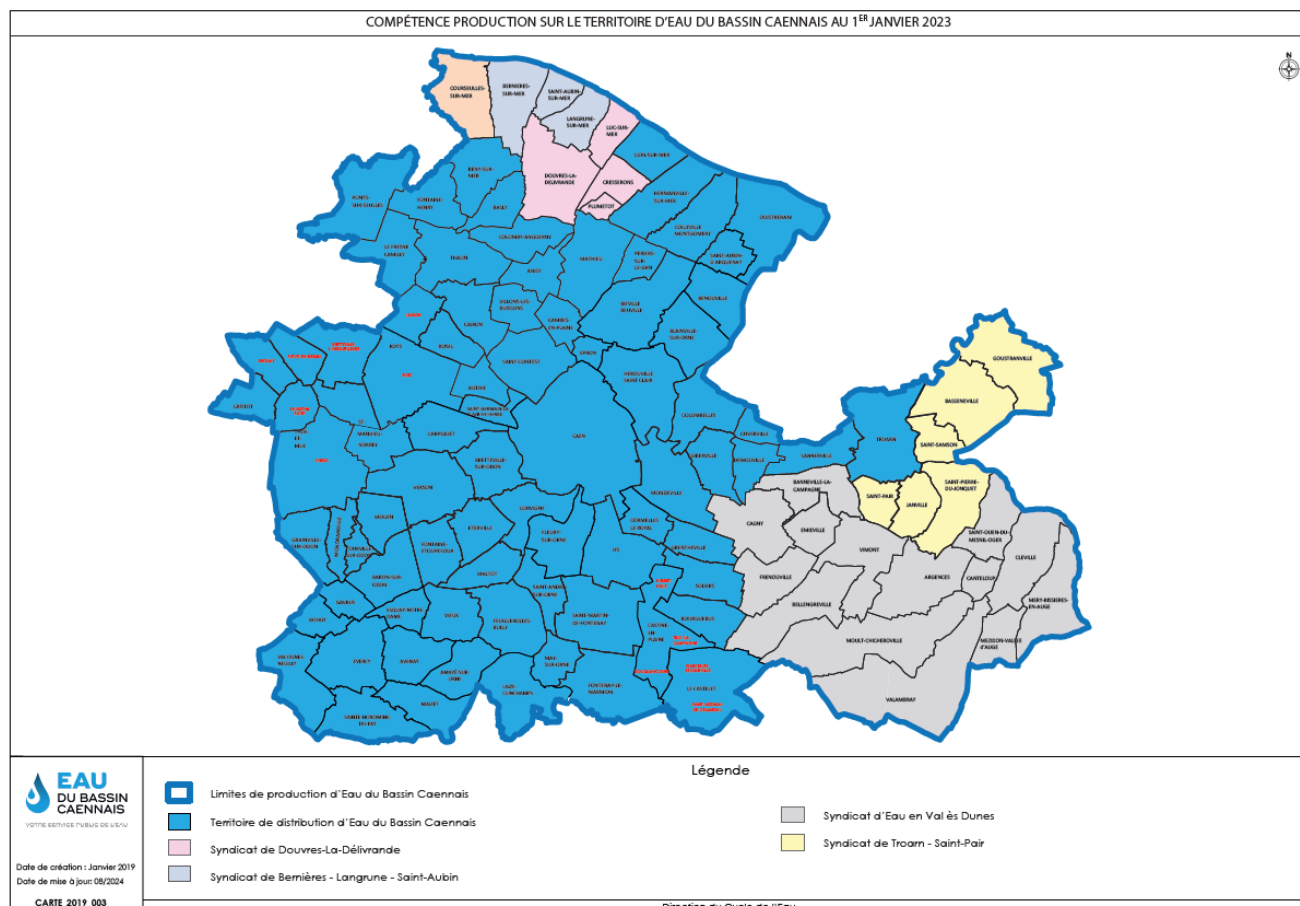
78,11 %  
Taux de conformité des  
prélèvements concernant  
les paramètres  
physico-chimiques



## B. Le territoire

### 1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

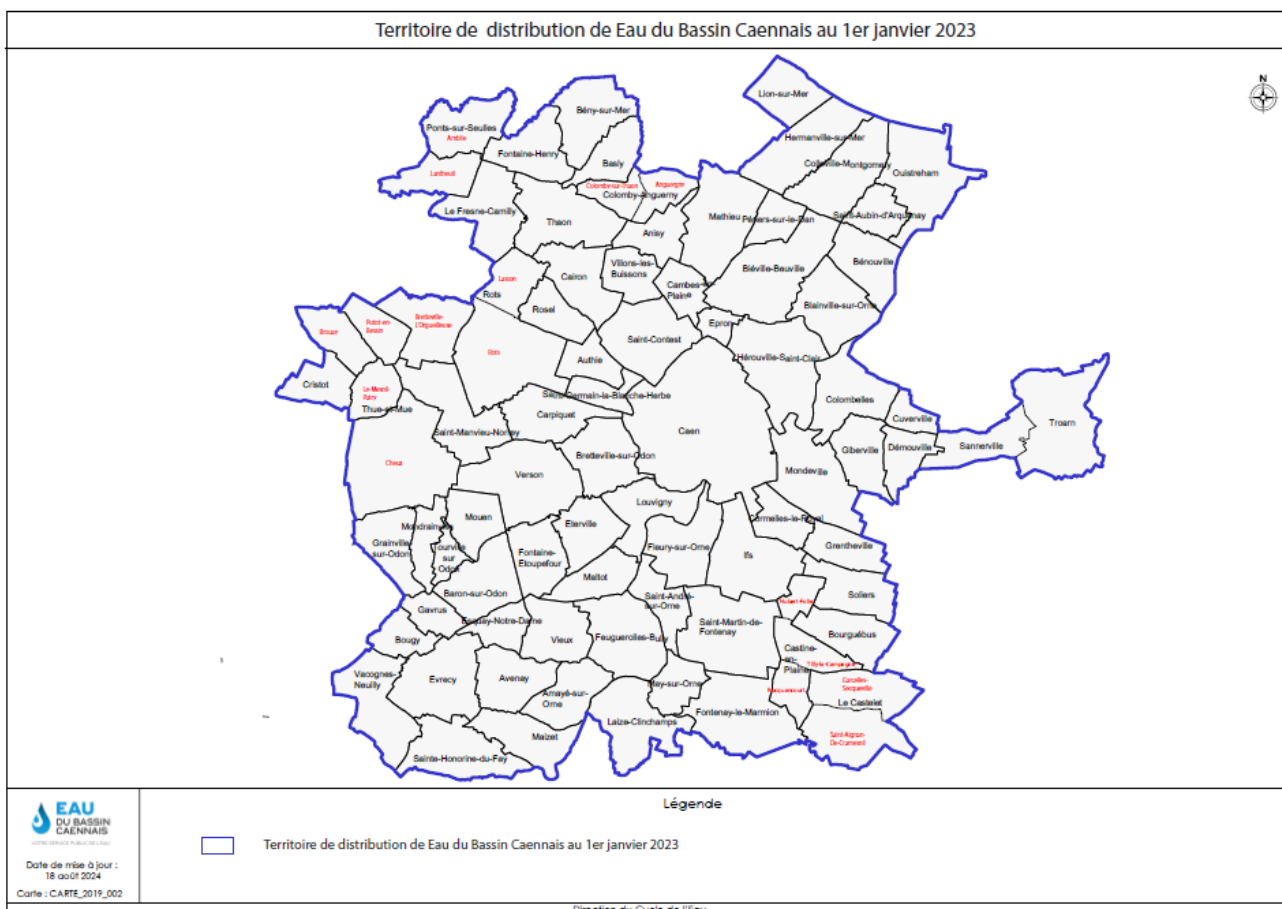
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :



Ce périmètre est composé des onze (11) membres du syndicat EBC. Il représente 103 communes soit 351 455 habitants. Il regroupe alors près de 49 % de la population totale du département du Calvados.

## 2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable » est le suivant :



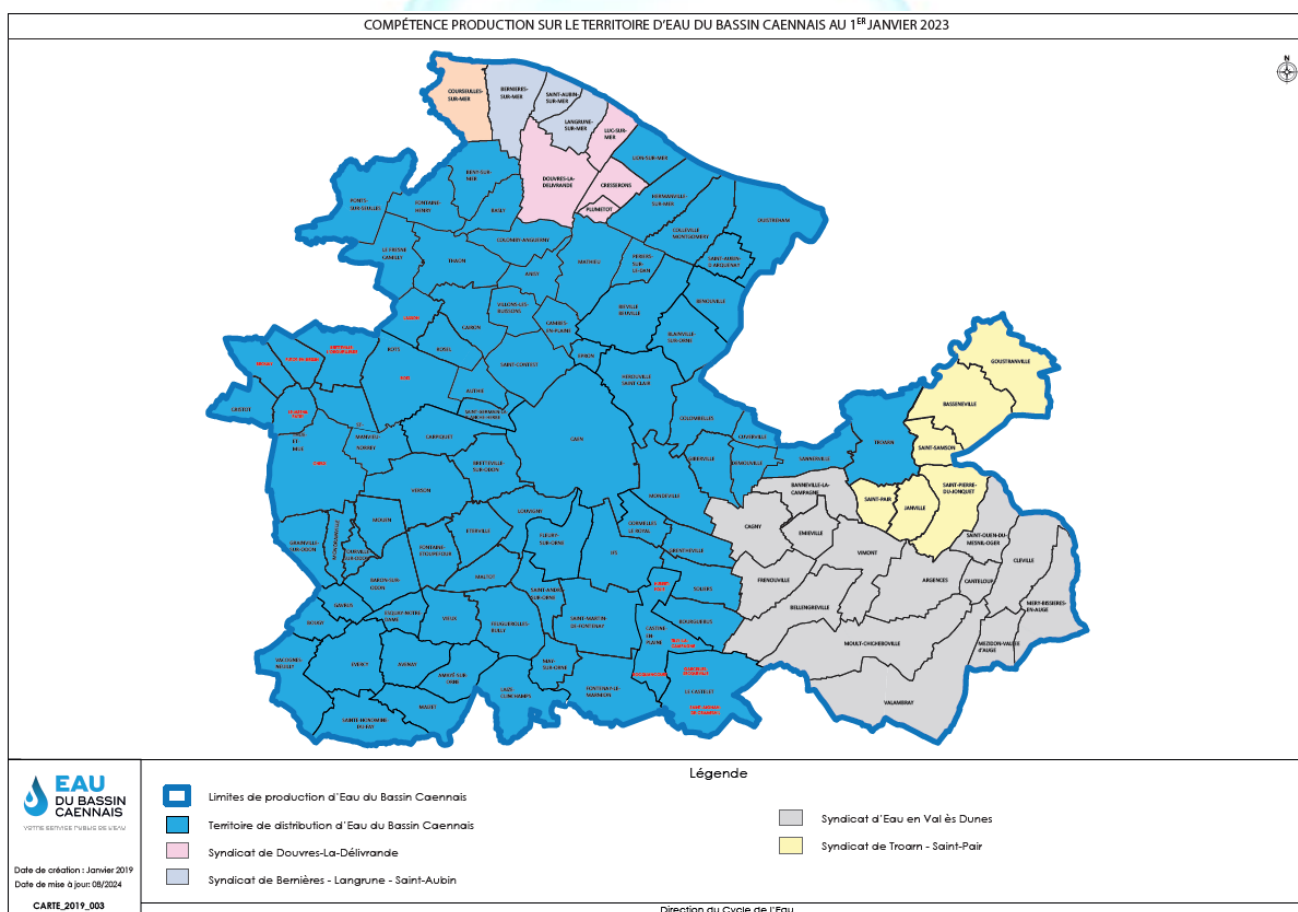
Ce périmètre comprend six (6) membres sur les onze (11) membres constituant le syndicat EBC. Il regroupe 75 communes soit 311 573 habitants. Il représente alors près de 44 % de la population totale du département du Calvados.

### 3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (production de l'eau potable/distribution de l'eau potable). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial Exclusivement - Production de l'eau potable
<b><u>11 membres composent le syndicat EBC</u></b>	
6 membres	5 membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. La communauté urbaine Caen la mer</li> <li>. La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon</li> <li>. La communauté de communes Seules Terre et Mer</li> <li>. La commune d'Anisy</li> <li>. La commune de Basly</li> <li>. La commune de Colomby-Anguerny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin</li> <li>. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer</li> <li>. Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes</li> <li>. Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair</li> <li>. La commune de Courseulles-sur-Mer</li> </ul>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Val d'Arry ne relève plus de la compétence (production et distribution de l'eau potable) du syndicat EBC mais du syndicat du Pré Bocage

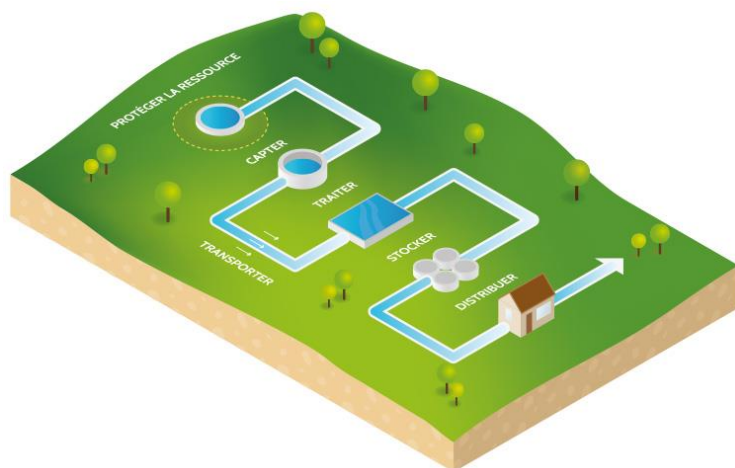


## C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatif. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité, conforme aux normes applicables.

### 1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques, à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (*eaux de surface*),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre (4) premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, non collectif et pluvial*).

## 2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition, ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

## 3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

## 4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers,
- La facturation aux usagers des services consommés.

## 5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ses compétences.



Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

#### **D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable**

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	<b>Pérenniser la production de l'eau potable</b> grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	<b>Optimiser</b> les ressources d'eau potable
	<b>Préserver</b> la ressource en qualité et en quantité
	<b>Sensibiliser</b> les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever <b>les quantités nécessaires</b> sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	<b>Sécuriser les approvisionnements</b> en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	<b>Informier au mieux les usagers</b> pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	<b>Garantir l'ensemble des contrôles</b> réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer <b>au meilleur coût</b> : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer <b>la solidarité territoriale</b> : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter <b>l'accès à l'eau pour tous</b> : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	<b>Respecter les ressources environnementales</b> : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

## E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

### 1. La présentation des modes de gestion

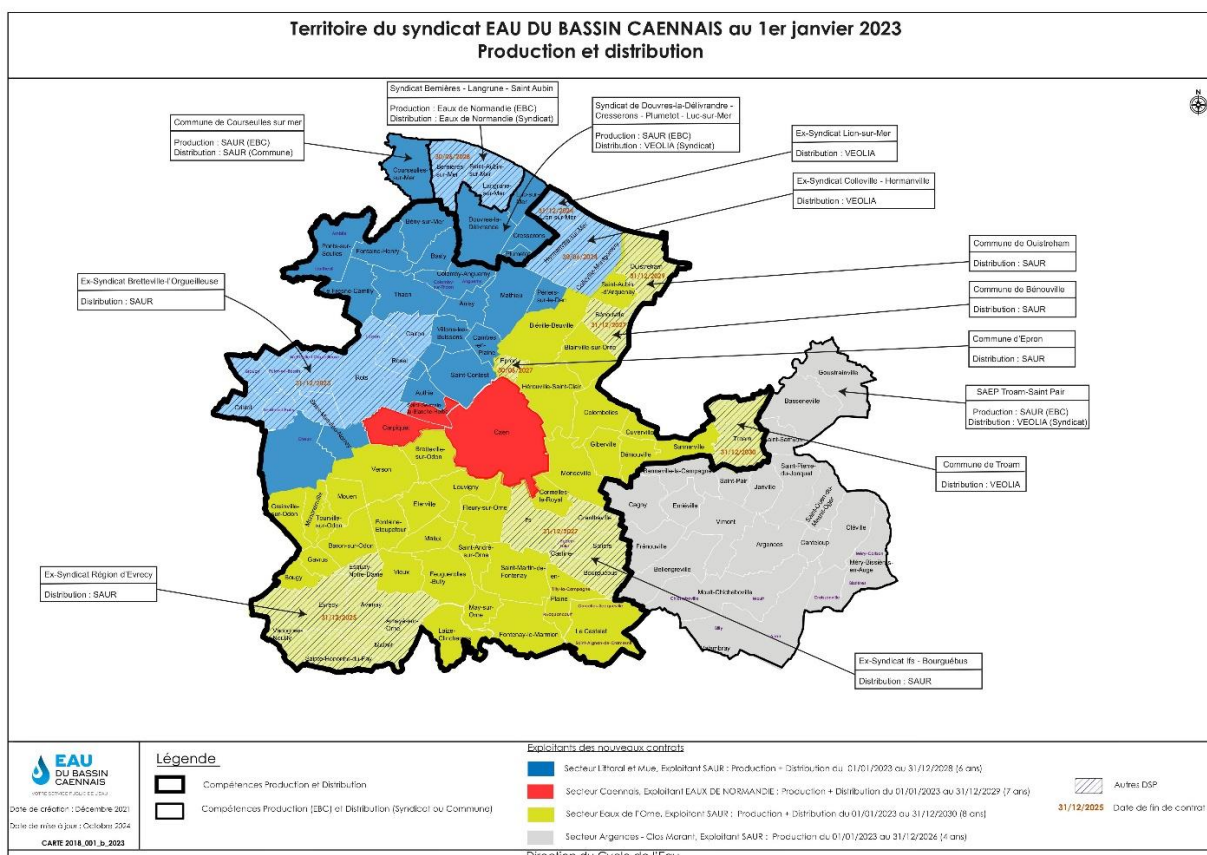
Au regard des modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (production/distribution de l'eau potable) et de territoires, le syndicat EBC a engagé en 2020 des études portant notamment sur les modes de gestion du service afin de pouvoir les rationaliser et les optimiser. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur. Les évolutions ont été les suivantes :

Modes de gestion du service de l'eau potable relevant de la compétence du syndicat EBC	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	Une (1) régie *
	Un (1) marché public de prestations de service
	Vingt-huit (28) conventions de DSP
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	Un (1) marché public de prestations de service
	Treize (13) conventions de DSP

\* Le syndicat EBC assurait, directement, sans recourir à un tiers, la gestion du service de distribution de l'eau potable sur les territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service public de l'eau potable est alors géré par des tiers (Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA) en application des dispositions d'un marché public de prestations de service ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

L'évolution des modes de gestion du service de l'eau potable a alors été la suivante :



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires et délégataires ainsi que de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

## 2. La description des modes de gestion en vigueur

### **a. Le marché public de prestations de service**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service de production et de transport de l'eau potable relevant du syndicat EBC sur les territoires du secteur Argences - Clos Morant est exploité via le marché public suivant :

Secteur	Service	Prestataire	Echéance du marché
<b>Argences - Clos Morant</b>	Production de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2026

Les principales prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

- Assurer la fourniture d'eau potable en gros aux points de livraison définis par le syndicat EBC,
- Assurer le bon fonctionnement, l'entretien, la surveillance et la maintenance des ouvrages et installations du syndicat EBC ainsi que le renouvellement des équipements,
- Assurer un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7),
- Tenir à jour les documents techniques du service (*inventaire, plans, SIG...*),
- Fournir au syndicat EBC les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service, nécessaires pour l'élaboration de ses projets de modernisation, de mise aux normes, de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service,
- Assister le syndicat EBC dans ses relations avec les administrations (*agence de l'eau, agence régionale de santé, services en charge de la police des eaux, département du Calvados ...*), les collectivités distributrices d'eau potable en aval des compteurs de livraison (*ou leur exploitant le cas échéant*) ainsi que les entreprises et bureaux d'études amenés à intervenir pour le compte du syndicat EBC.

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

- Les forage et unités de production d'Ingouville et du Punay à Moulton,
- Le forage et l'unité de production de Clos Morant-Emiéville à Frénoville,
- Les forage et unités de production de Janville,
- Les réseaux d'adduction et leurs accessoires (*feeders, regards de vannage, de ventouse, de vidange, de comptage, protection cathodique ...*).

### **b. Les conventions de délégation de service public (DSP)**

En 2023, treize (13) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire de deux (2) conventions de DSP,
- SAUR, attributaire de huit (8) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de trois (3) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<p><u>Agence</u> 85, rue de l'avenir 14 790 Verson Du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h30 le vendredi)</p> <p><u>Service clientèle</u> 02.31.26.03.26 (numéro gratuit) Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00</p> <p><u>Service technique d'urgence</u> 09.77.40.25.34 (numéro gratuit) 7 jours/7 et 24 heures/24</p> <p>service.client.ebc@eaux-de-normandie.fr</p>	<p><u>Agences</u> ZAC Object'Ifs Sud 661, boulevard Charles Cros 14 123 Ifs Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00</p> <p>9, avenue de la stèle 14 740 Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00</p> <p><u>Service clientèle</u> 02.96.27.14.14 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00</p> <p><u>Service technique d'urgence</u> 02.96.27.16.14 (prix d'un appel local) 7 jours/7 et 24 heures/24</p> <p>www.saurclient.fr</p>	<p><u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen BP 40460 14 461 Colombelles Cedex 31</p> <p><u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé)</p> <p><u>Service technique d'urgence</u> 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé) 7 jours/7 et 24 heures/24</p> <p>www.eau.veolia.fr</p>

Les treize (13) conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Territoire	Service	Délégataire	Echéance de la DSP
<b>Secteur Littoral et Mue - DSP à paiement public (DSP-PP)</b>			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2028
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer	Production de l'eau potable		
Commune de Courseulles-sur-Mer			
<b>Secteur Caennais - DSP à paiement public (DSP-PP)</b>			
Commune de Caen	Production et distribution de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	31 décembre 2029
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire	Service	Délegataire	Echéance de la DSP
<b>Secteur Eaux de l'Orne - DSP à paiement public (DSP-PP)</b>			
Ex syndicat Val d'Odon	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2030
Ex syndicat Région de Louvigny			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Démouville Cuverville			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2023
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Production et distribution de l'eau potable	VEOLIA	30 juin 2024
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Production et distribution de l'eau potable	VEOLIA	31 décembre 2024
<b>Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin- DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 <sup>er</sup> juillet 2028	Production de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	30 juin 2028
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2025
<b>Commune d'Epron - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 <sup>er</sup> juillet 2027	Distribution de l'eau potable	SAUR	30 juin 2027

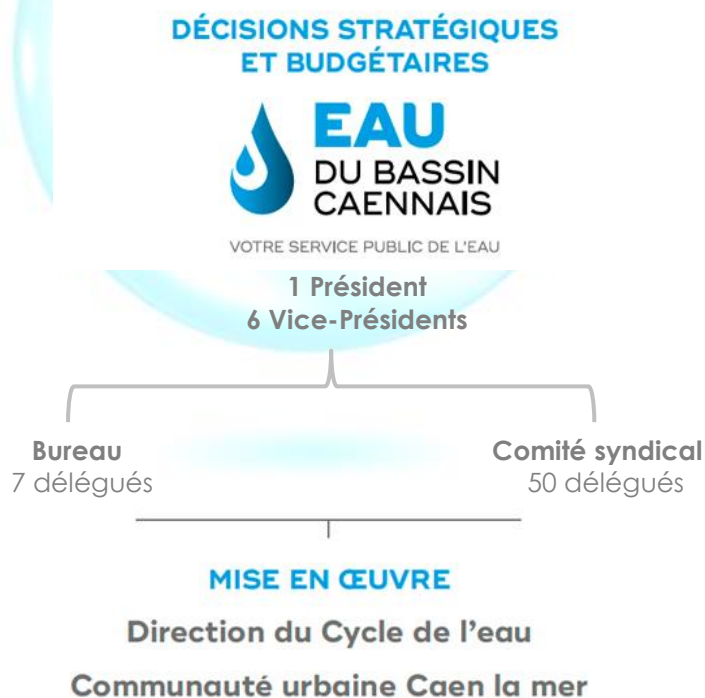


Territoire	Service	Délegataire	Echéance de la DSP
<b>Ex syndicat lfs - Bourguébus - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 <sup>er</sup> janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
<b>Commune de Bénouville - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 <sup>er</sup> janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
<b>Commune de Ouistreham - DSP - Affermage</b>			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 <sup>er</sup> janvier 2030	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2029
<b>Commune de Troarn - DSP - Affermage</b>			
	Distribution de l'eau potable	VEOLIA	31 décembre 2030

## F. Les instances

Depuis 2020, suite aux élections (*Président et Vice-Présidents - Comité syndical en date du 15 septembre 2020*), l'organisation et le fonctionnement des instances sont les suivants :

Le syndicat EBC est administré par des élus (« délégués ») représentant chacun de ses onze (11) membres (*EPCI, communes*). Il est organisé comme suit :



Le comité syndical est ainsi composé de délégués, élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux mille (2 000) habitants (*vote plural*). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget,

l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) : Le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Le bureau rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établies :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont au nombre de quatre (4) convoquées par le Président du syndicat EBC en fonction des besoins ou de l'actualité de chaque secteur. Il s'agit d'une instance d'échanges et d'informations dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des délégués du bureau et des délégués du comité syndical inscrits sur la base du volontariat. Ils ont un rôle consultatif et sont chargés d'étudier et de donner leur avis sur la thématique pour laquelle ils ont été créés.

Ces groupes de travail ont été constitués en fonction des thématiques suivantes :

- Le règlement intérieur approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 15 décembre 2020,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable pour lesquels les procédures de mise en concurrence ont été menées au cours de l'année 2022,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource,
- La communication.

Les instances et les structures se sont réunies, en 2023, aux dates suivantes :

	Bureau syndical	Comité syndical
<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	16 janvier et 14 février	14 février
	27 février	14 mars
	2 mai	16 mai
	12 juin	27 juin
<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	19 septembre	3 octobre
	27 novembre	12 décembre

Groupes de travail	
<b>Tarification de l'eau</b>	19 juin et 21 novembre

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - *article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales*). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres

examen, entre autres, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (*articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales*). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, notamment les conventions de DSP.

### **G. L'organisation des services**

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la Communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Direction du cycle de l'eau (DCE)  
Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer  
16, rue Rosa Parks - CS 52 700  
14 027 Caen Cedex 9  
☎ 02.31.75.07.50  
✉ ebc@caenlamer.fr  
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotée et coordonnée par la Directrice du cycle de l'eau, la DCE a en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable.

La DCE compte quatre-vingt-quatre (84) agents répartis en six (6) services à savoir :

- Le service administratif,
- Le service financier (*production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service études et travaux (*études prospectives - Système d'information géographique et données patrimoniales / Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre interne - Conception et exécution / Instruction et appui technique en matière d'urbanisme*),
- Le service exploitation - Eau potable (*production, distribution, instruction des branchements et extension des réseaux*) / Assainissement (*prestations d'eaux usées et d'eaux pluviales, maîtrise des effluents, instruction des demandes d'informations*),
- Le service contrôle des délégataires et des affaires foncières,
- Le service préservation de la ressource et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Dans ce cadre, le personnel de la DCE en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*) afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers.



## II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

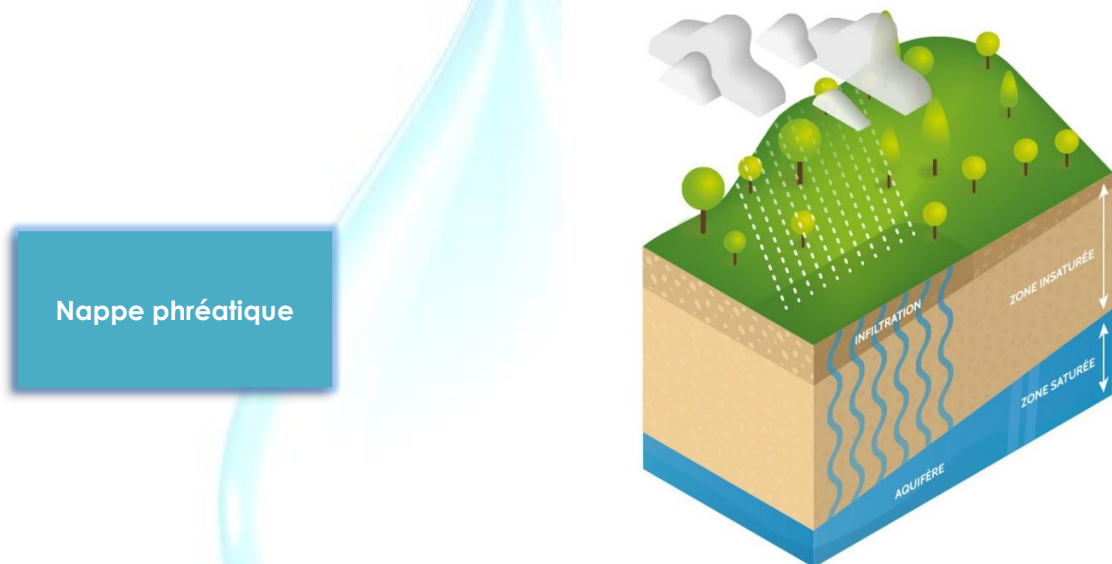
## A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

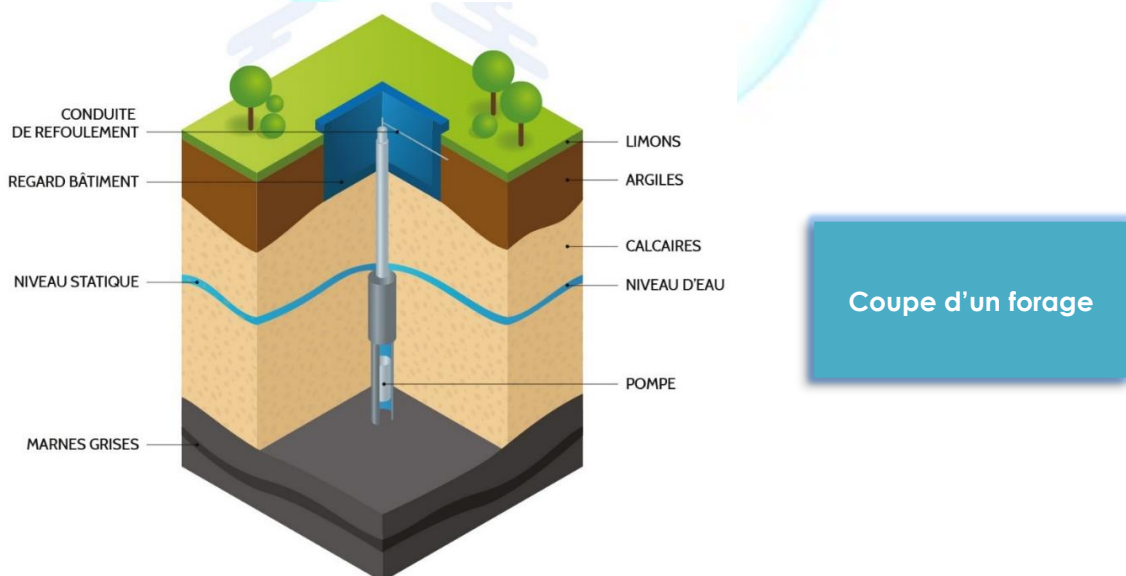
### 1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un



traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35 %*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

Certains des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

## 2. Les périmètres de protection des captages

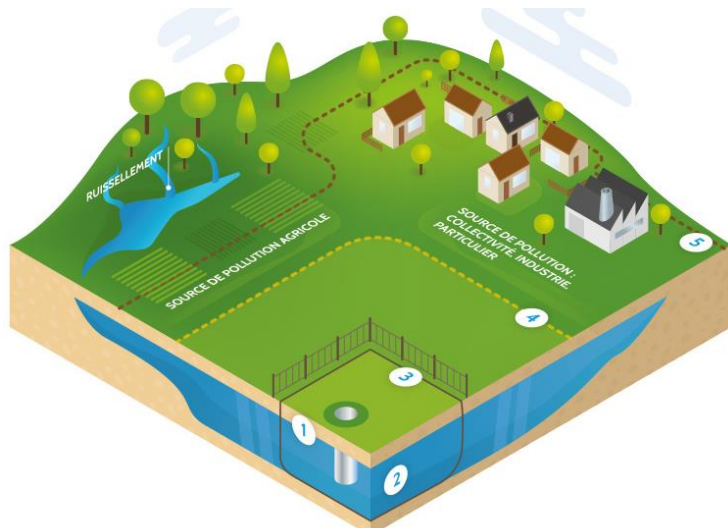
Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, plus de 97% des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Seuls les forages de la Gronde à Giberville sont encore concernés par une procédure pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

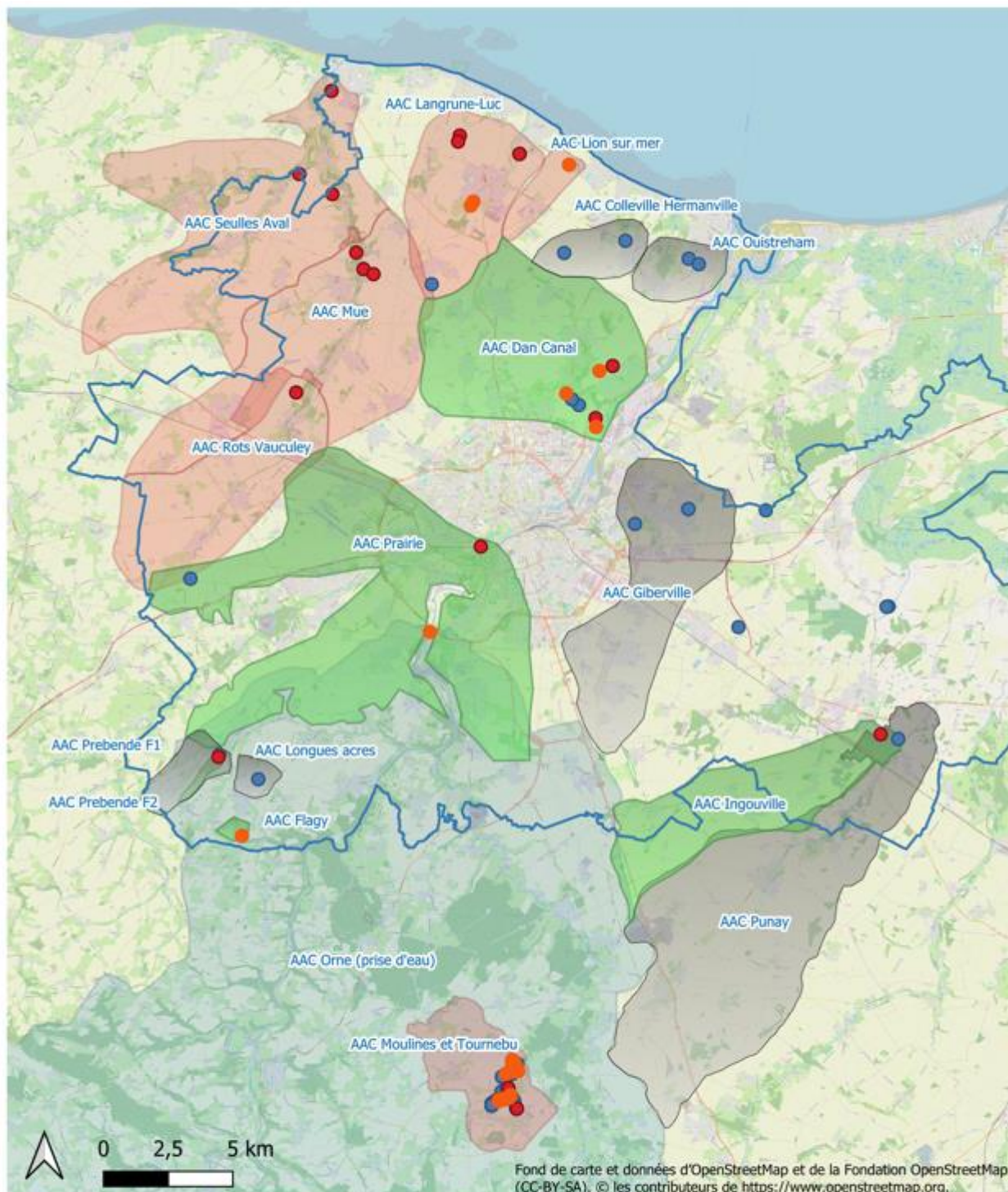
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

### 3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrent contribuent à l'alimentation du captage. En 2023, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et de mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (*10 AAC sur 17 sont prioritaires*) représentées ci-après :



**Classement des captages**

- Captage prioritaire
- Captage sensible
- /
- Délimitation d'Eau du bassin caennais

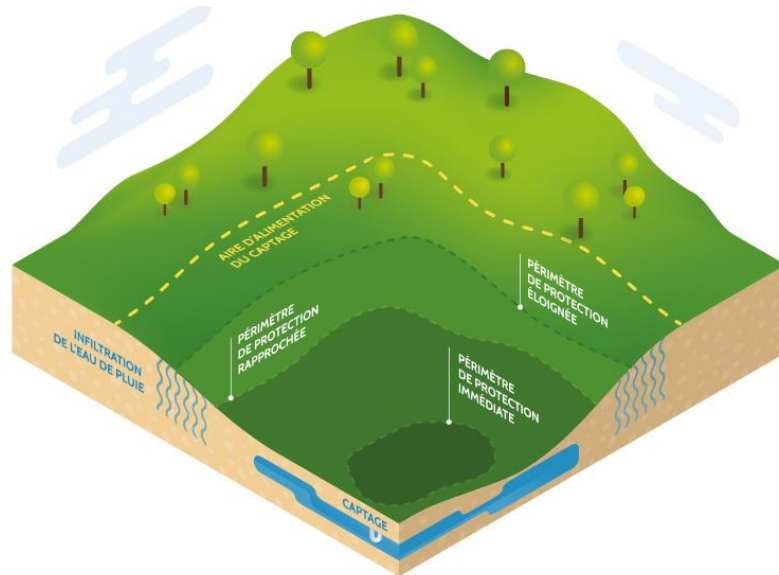
**Problématique des AAC**

- /
- Nitrates
- Nitrates et pesticides
- Pesticides



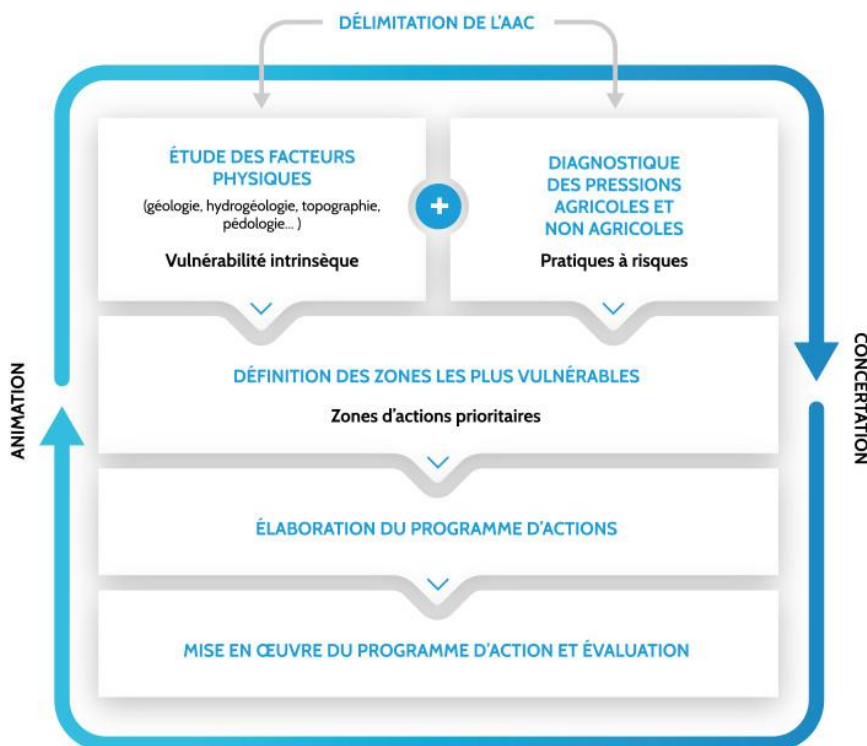
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seulles aval et Moulines

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvrent une superficie d'environ 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de coconstruire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour coconstruire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

#### 4. L'observatoire de la qualité de l'eau

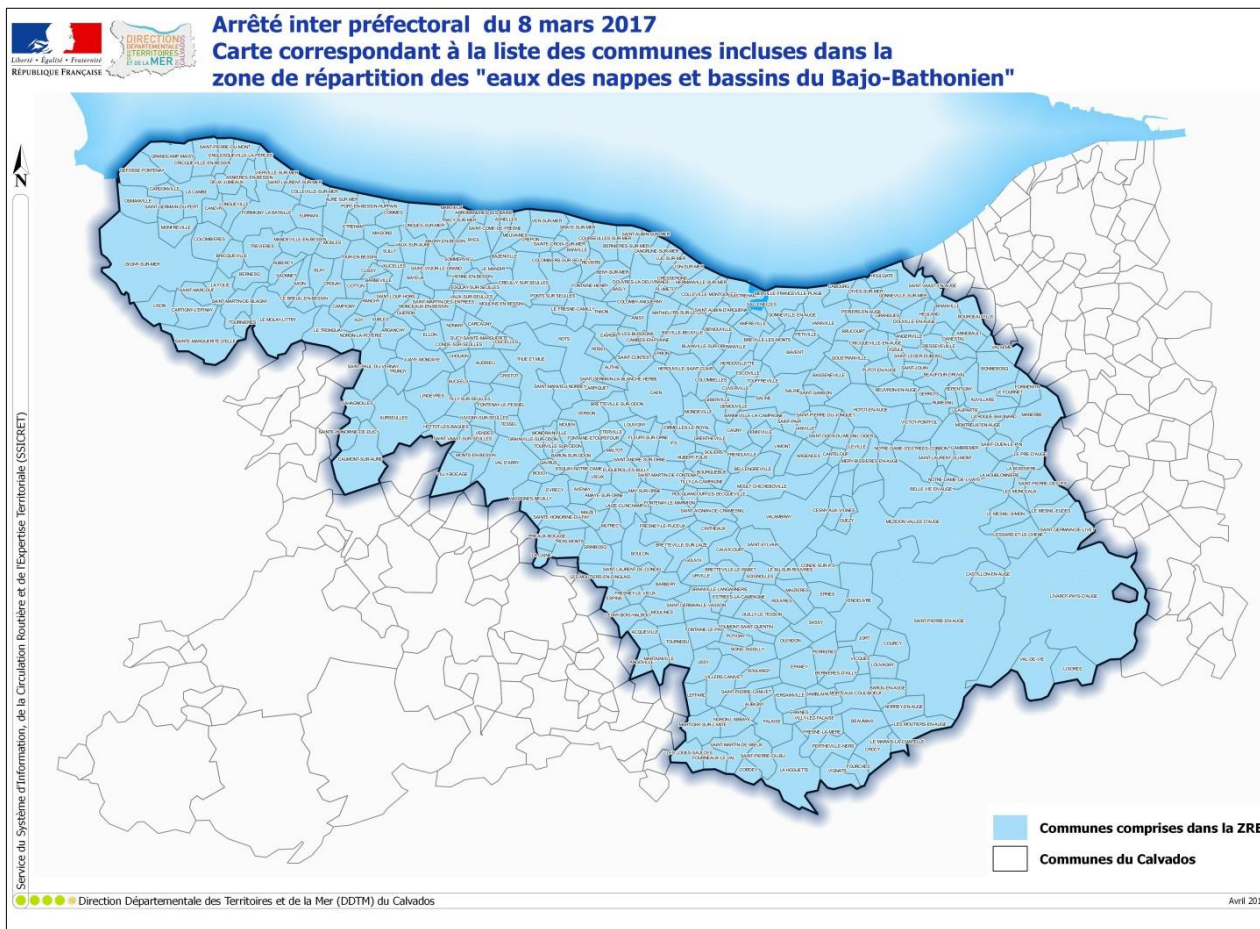
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

#### 5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages sont ainsi équipés pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2023, un arrêté préfectoral visant à assurer une vigilance en prévision d'une éventuelle sécheresse a été signé le 23 mars. Un second arrêté préfectoral constatant le franchissement du seuil de vigilance sécheresse a été appliqué à partir du 7 juillet 2023, sur le territoire du syndicat EBC. La levée de l'ensemble des restrictions est intervenue le 6 octobre 2023.



## **B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, les données sont les suivantes :

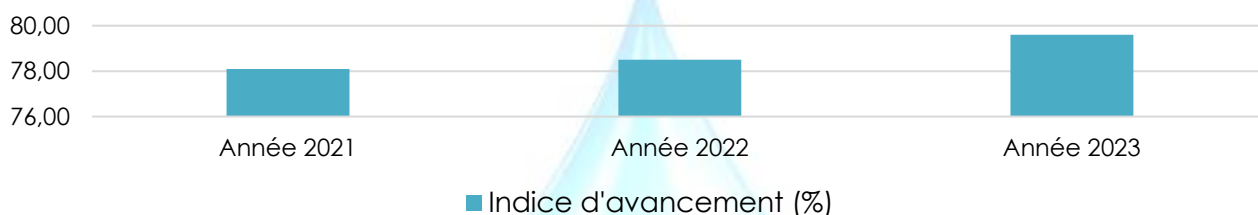
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 208 341	2 566 673	80 %
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	427 745	342 196	80 %
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	197 414	157 931	80 %
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)	90 246	72 197	80 %
15	Forage d'Anguerny - Colomby-Anguerny	45 462	36 370	80 %
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	363 865	291 092	80 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue</b>		<b>4 333 073</b>	<b>3 466 459</b>	<b>80 %</b>
<b>Secteur Caennais</b>				
6	Forages de Prairie (I) - Caen	<b>2 173 334</b>	<b>1 738 667</b>	<b>80 %</b>
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
1	Usine de l'Orne - Exhaure - Louvigny	7 755 229	6 204 183	80 %
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 587 034	952 220	60 %
4	Forages de la Gronde (F1, F2) - Giberville	378 863	189 432	50 %
8	Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 179 966	943 973	80 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	254 124	203 299	80 %
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	210 738	168 590	80 %
14	Forages de Démouville (F2, F3)	90 397	72 318	80 %
22	Forage de Sannerville	77 682	62 146	80 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne</b>		<b>11 534 033</b>	<b>8 796 161</b>	<b>76,3 %</b>
<b>Secteur Argences - Clos Morant</b>				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	251 547	201 238	80 %
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	360 265	288 212	80 %
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)	721 283	577 026	80 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant</b>		<b>1 333 095</b>	<b>1 066 476</b>	<b>80 %</b>
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>				
13	Forage de Vauculey - Rots	<b>487 660</b>	<b>390 128</b>	<b>80 %</b>
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>				
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	178 414	142 731	80 %
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	212 622	170 098	80 %
<b>SOUS TOTAL - Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>		<b>391 036</b>	<b>312 829</b>	<b>80 %</b>
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>				
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	<b>146 928</b>	<b>117 542</b>	<b>80 %</b>
<b>Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin</b>				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	<b>516 082</b>	<b>309 649</b>	<b>60 %</b>
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>				
3	Captage de Flagy - Sainte-Honorine-du-Fay	42 681	25 609	60 %
25	Forage Prébende (F1) - Evrecy	96 085	76 868	80 %
	Forage Prébende (F2) - Evrecy	89 513	71 610	80 %
26	Forage des Longues Acres - Evrecy	40 186	32 149	80 %
<b>SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy</b>		<b>268 465</b>	<b>206 236</b>	<b>76,8 %</b>
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>		<b>21 183 706</b>	<b>16 404 147</b>	<b>79,6 %</b>

Depuis 2021, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
<b>Année 2021</b>	78,1 %
<b>Année 2022</b>	78,5 %
<b>Année 2023</b>	79,6 %

**Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC**



### **C. Le suivi des périmètres de protection**

#### **1. Les sources de Moulines**

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Suite au retrait du contentieux contre cet arrêté et aux premiers versements des conventions d'indemnisation en 2020, les négociations sur les dernières conventions d'indemnisation agricoles ont été poursuivies en 2023 avec l'appui des représentants de l'Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté, les études de maîtrise d'œuvre ont été poursuivies par le bureau d'études Suez Consulting, en prévision des travaux demandés dans l'arrêté. Le marché de travaux a été lancé en 2023 pour un démarrage effectif des travaux prévu en 2024.

Enfin, l'alternative aux propositions de mise aux normes des assainissements individuels au hameau de Fontaine-Halbout a été présentée par le bureau d'études AFEAss en janvier 2022. La commune de Moulines n'a pas exprimé définitivement son choix en 2023.

#### **2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer**

Suite au dépôt du dossier complet en Préfecture et à l'enquête publique, en 2022, l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection a été signé le 30 mai 2023. Suite à cette signature, les conventions d'indemnisation des huit (8) propriétaires concernés ont été approuvés par délibération du comité syndical en date du 3 octobre 2023, pour des versements prévus en 2024. En parallèle, les études préalables aux travaux demandés dans l'arrêté préfectoral ont été engagées pour une mise en œuvre prévue en 2024.

#### **3. Les forages de la Gronde**

Depuis plusieurs années, le syndicat EBC est à la recherche de nouvelles ressources en eau potable susceptibles d'alimenter l'agglomération caennaise. Dans ce cadre, un projet de création de nouveaux forages sur la commune de Giberville (en substitution de l'ancien forage de la SMN) avait conduit le syndicat EBC à engager une démarche d'établissement de périmètres de protection en 2007. Cette démarche s'était achevée en 2011 par un arrêté préfectoral de refus demandant une justification des besoins et des études complémentaires sur la relation nappe-rivière.

Les études complémentaires ont été réalisées par le syndicat EBC. Avec la phase 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC a également pu justifier ses besoins supplémentaires. La démarche a donc été reprise en 2021 avec le lancement d'un marché pour la réalisation de nouveaux forages. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par Suez Consulting qui sera également chargé d'actualiser les dossiers relatifs aux périmètres de protection.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre préalables ont conduit à la réalisation des trois (3) forages à partir de novembre. L'étude environnementale a également été actualisée. Les essais de pompage et les analyses d'eau ont été menés en 2023 pour vérifier les conditions d'utilisation des futurs forages et étayer le dossier réglementaire.

Suite à la première réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) en novembre 2022 avec les représentants des acteurs locaux (*commune, riverains, agriculteurs concernés*) et des services institutionnels, une autre réunion a eu lieu en avril 2023 pour présenter les travaux réalisés. Cette instance a vocation à suivre l'ensemble de la démarche de création des forages et d'instauration des périmètres de protection.

## **D. L'animation du territoire**

### 1. Les actions agricoles

Suite à l'adoption des six (6) premiers programmes d'actions sur les AAC prioritaires et sensibles en 2022, deux (2) autres programmes d'actions ont été adoptés en 2023 sur les AAC d'Evrecy et de Moulit-Ingouville. La mise en œuvre de ces programmes s'est poursuivie en 2023 avec la concrétisation des premières actions concrètes :

- Résultats de la première campagne de détermination des reliquats azotés avec soixante (60) agriculteurs engagés,
- Lancement des quinze (15) premiers diagnostics agricoles
- Accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques,
- Mise en place d'une expérimentation sur les couverts végétaux...

Ces actions ont aussi été valorisées auprès des agriculteurs via la diffusion d'une newsletter dédiée, l'Ech'eau.

Pour les six (6) premiers programmes d'actions, des comités de suivi ont été organisés après un (1) an de réalisation. Ces comités ont vocation à faire connaître aux acteurs du territoire l'état d'avancement des actions et les éventuelles difficultés rencontrées.

L'année 2023 a également permis d'engager la démarche d'animation sur l'AAC de Langrune - Luc, suite à la signature de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont. Une première réunion d'information a eu lieu le 19 septembre 2023 et a regroupé une vingtaine de personnes. Cette réunion a été suivie de la création d'un comité de pilotage chargé de coconstruire les actions. Celui-ci s'est réuni, pour la première fois, en novembre 2023.

Suite au travail mené en 2021-2022 sur la valorisation économique des productions respectueuses de la qualité de l'eau, une étude de faisabilité pour le développement des filières à bas niveau d'intrants a été engagée en juin 2023. Cette étude, d'une durée d'un (1) an, a vocation à identifier les filières à bas niveaux d'intrants susceptibles d'être développées sur le territoire du syndicat EBC et à cerner les principaux freins à leur développement. En parallèle de toutes ces actions d'animation menées sur le territoire, un dossier de dérogation pour distribuer de l'eau dépassant les normes de qualité a été rédigé, suite à la détection des métabolites de la chloridazone, intégrés au contrôle sanitaire en 2022. Ce dossier a été déposé en décembre 2023 auprès de l'agence régionale de santé (ARS). Une demande a été formulée d'y intégrer en complément les métabolites du chlorothalonil avant instruction.

## 2. Les actions non agricoles

L'année 2023 a été essentiellement dédiée aux actions agricoles. Seules quelques animations scolaires ou grand public, liées à des demandes ponctuelles, ont été réalisées en particulier pour six (6) classes de l'école de Bourguébus.

Les actions de communication via des supports ont également été menées auprès des communes en proposant des articles sur les actions menées pour les bulletins municipaux. Plusieurs communes du territoire ont ainsi relayé l'information.





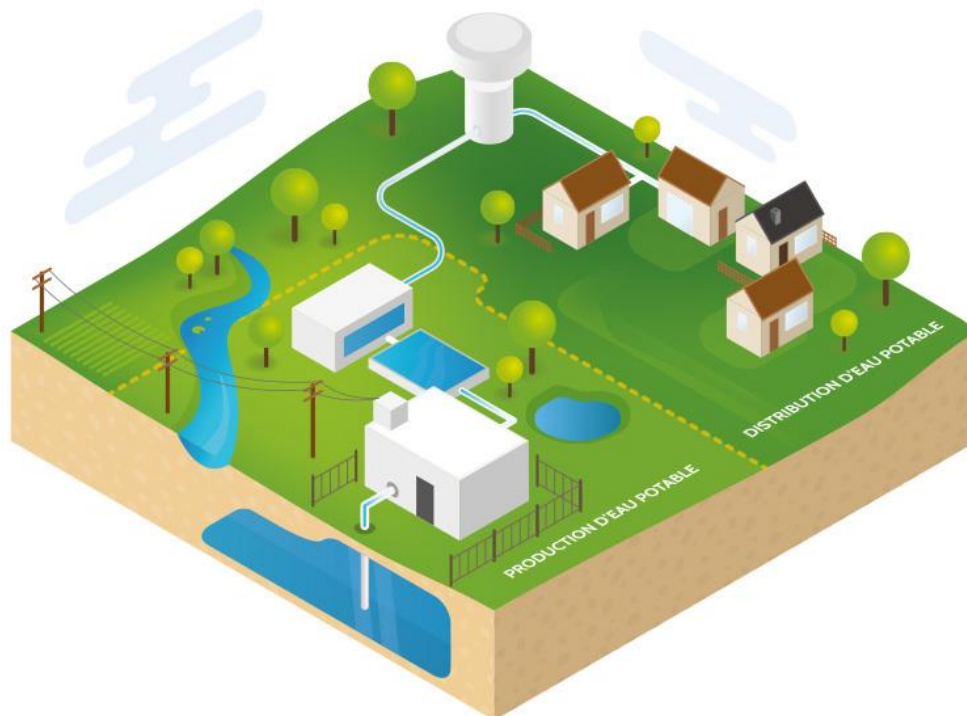
### III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE



## **A. La présentation des installations**

### 1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-sept (47) sites de production d'eau potable à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-quatre (44) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-six (26) systèmes de production.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



**26** millions d'euros  
d'investissement TTC



Production moyenne :  
**20 000** m<sup>3</sup>  
d'eau par jour



**12/2016**  
Mise en service



Production en pointe :  
**30 000** m<sup>3</sup>  
d'eau par jour



**40** communes  
alimentées (dont Caen)

Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt et un (21) millions de mètres cube (m<sup>3</sup>) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

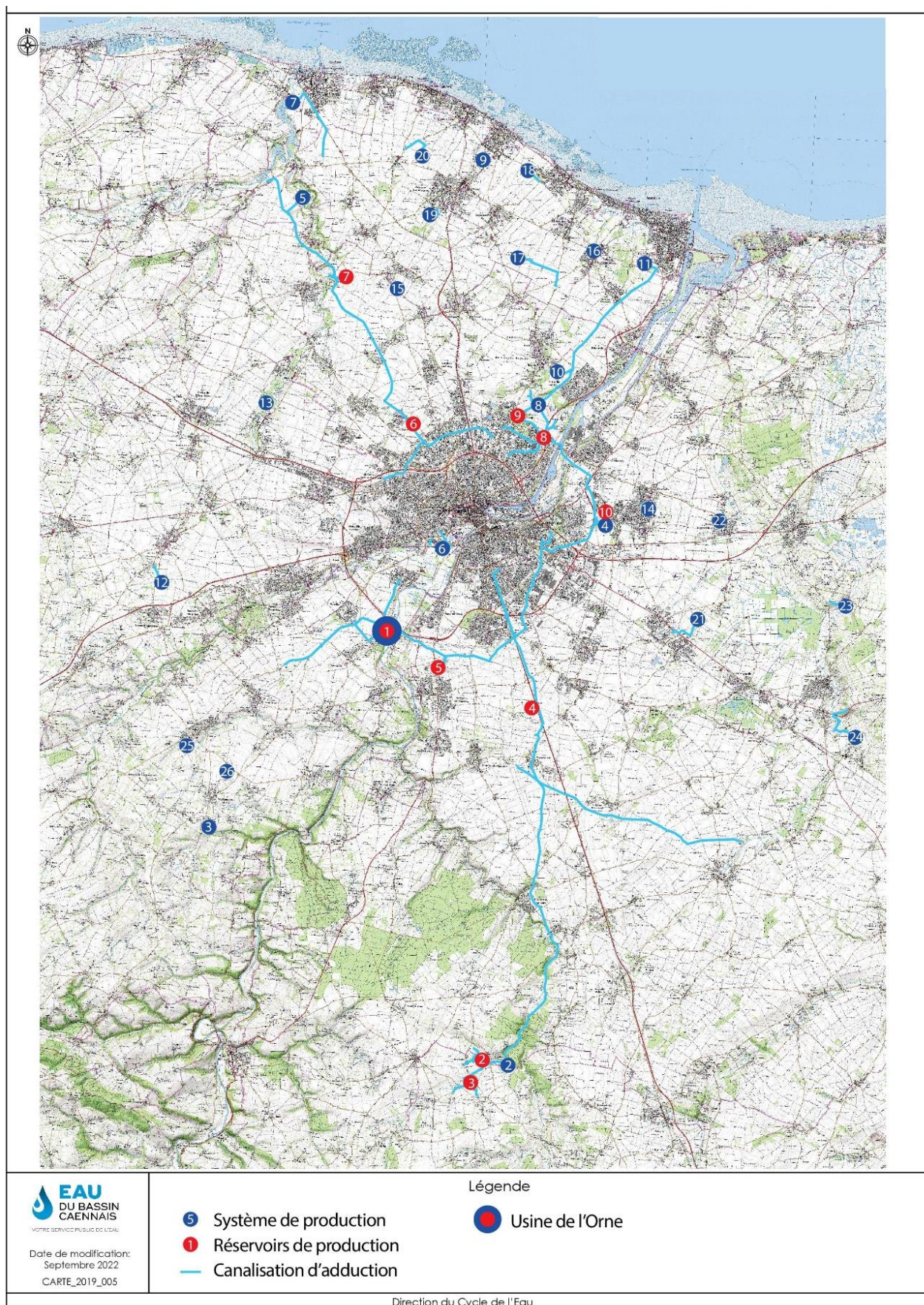
Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue (*Thue et Mue*), les sources de Moulines, les forages de Prairie (Caen) et les forages d'Hérouville-Saint-Clair.

## 2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.



La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).





### a. Les adductions




Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
<b>Adduction Mue</b>	20 730
<b>Adduction Nord</b>	19 665
<b>Adduction Orne</b>	17 915
<b>Adduction Moulines</b>	32 978
<b>Adduction Hérouville-Saint-Clair</b>	8 283
<b>Adduction Sud Plaine</b>	8 812
<b>Autres</b>	35 244
<b>TOTAL</b>	<b>143 627</b>

### b. Les systèmes de production et de traitement

En 2023, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-six (26) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle,
- Deux (2) zones de captage,
- Quarante-quatre (44) forages exploités.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue		5 forages	Chloration
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)		1 forage	Chloration Déferrisation
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
<b>Secteur Caennais</b>				
6	Forages de Prairie (I) Caen		3 forages	Chloration
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
1	Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Floculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville		2 forages	Chloration
8	Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)		5 forages	Décarbonatation (En amont du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair) Chloration
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)		2 forages	Chloration
11	Forages de Ouisseham (F1, F3)		2 forages	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3)		2 forages	Chloration Déferrisation
22	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration













Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
<b>Secteur Argences - Clos Morant</b>				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville		2 forages	Chloration
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moulit-Chicheboville (Moulit)		2 forages	Déferrisation (Punay) Chloration
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>				
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
<b>Ex syndicat Colleville Hermanville</b>				
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
<b>Ex syndicat Colleville Hermanville</b>				
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>				
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer		1 forage	Chloration Décarbonatation
<b>Ex syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin</b>				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>				
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration ( <i>pack javel</i> )
25	Forages de Prébende (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
26	Forage des Longues Acres Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

### c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2023, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m <sup>3</sup> (2 x 2 500 m <sup>3</sup> )
7	Réservoir de la Mue		2 000 m <sup>3</sup>
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
1	Réservoir de l'usine de l'Orne		7 500 m <sup>3</sup> (3 x 2 500 m <sup>3</sup> )
2	Réservoir de Moulines		65 m <sup>3</sup>
3	Réservoir de Tournebu		25 m <sup>3</sup>
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m <sup>3</sup>
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		6400 m <sup>3</sup> (2 x 3 200 m <sup>3</sup> )

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
8	Réservoir de Hérouville-Saint-Clair		6 000 m <sup>3</sup> (2 x 3 000 m <sup>3</sup> )
9	Pôle de regroupement de Lebisey		1 000 m <sup>3</sup> (2 x 500 m <sup>3</sup> )
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m <sup>3</sup> (2 x 500 m <sup>3</sup> )

## **B. Les ressources en eau**

### *1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs*

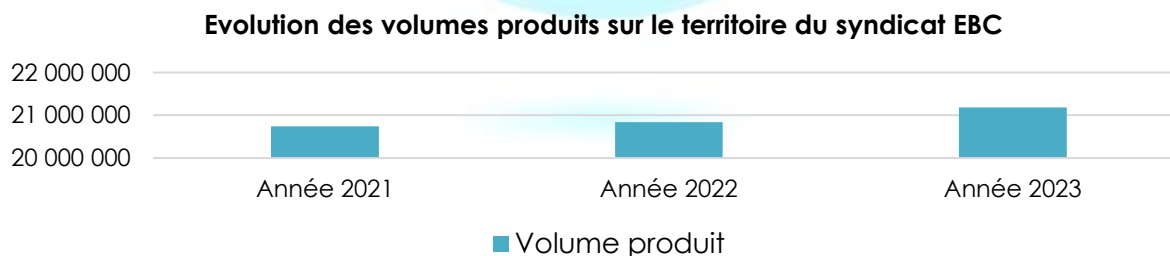
Dénomination et localisation du système de production	2022			2023		
	Volume prélevé (en m <sup>3</sup> )	Volume produit (en m <sup>3</sup> )	Rendement de production	Volume prélevé (en m <sup>3</sup> )	Volume produit (en m <sup>3</sup> )	Rendement de production
<b>Secteur Littoral et Mue</b>						
<b>Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue</b>	3 708 055	3 554 845	95,9 %	3 277 439	3 208 341	97,9 %
<b>Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer</b>	242 981	241 398	99,7 %	435 151	427 745	98,3 %
<b>Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer</b>	195 133	195 133	100 %	197 414	197 414	100 %
<b>Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)</b>	68 589	68 589	100 %	90 399	90 246	100 %
<b>Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny</b>	45 459	45 459	100 %	45 462	45 462	100 %
<b>Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande</b>	353 294	353 294	100 %	363 865	363 865	100 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue</b>				<b>4 409 730</b>	<b>4 333 073</b>	<b>98,3 %</b>
<b>Secteur Caennais</b>						
<b>Forages de Prairie (I) Caen</b>	1 969 177	1 965 159	99,8 %	<b>2 173 681</b>	<b>2 173 334</b>	<b>99,9 %</b>

Dénomination et localisation du système de production	2022			2023		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>						
Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny	7 723 840	7 238 946	93,7 %	8 150 917	7 755 229	95,1 %
Captages de Moulines et de Tournebu	1 473 648	1 329 523	90,2 %	1 616 526	1 587 034	98,2 %
Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	438 251	438 251	100 %	378 863	378 863	100 %
Forages de Hérerville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 526 008	1 521 958	99,7 %	1 179 966	1 179 966	100 %
Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	316 481	316 481	100 %	254 124	254 124	100 %
Forages de Ouistreham (F1, F3)	204 230	204 230	100 %	210 738	210 738	100 %
Forages de Démouville (F2, F3)	112 877	112 877	100 %	90 397	90 397	100 %
Forage de Sannerville	104 561	104 561	100 %	78 397	77 682	99,1 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne</b>				<b>11 959 928</b>	<b>11 534 033</b>	<b>96,4 %</b>
<b>Secteur Argences - Clos Morant</b>						
Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	256 751	256 325	99,8 %	251 547	251 547	99,8 %
Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	356 069	356 069	100 %	360 265	360 265	100 %
Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moul't-Chicheboville (Moul't)	720 232	719 697	99,9 %	721 683	721 283	99,9 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant</b>				<b>1 333 495</b>	<b>1 333 095</b>	<b>99,9 %</b>
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>						
Forage de Vauculey - Rots	560 421	560 421	100 %	<b>487 660</b>	<b>487 660</b>	<b>100 %</b>
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>						
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	151 552	146 509	96,7 %	179 093	178 414	99,6 %
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	203 342	202 132	99,4 %	216 994	212 622	98 %
<b>SOUS TOTAL - Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>				<b>396 087</b>	<b>391 036</b>	<b>98,7 %</b>
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>						
Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	157 153	150 627	95,8 %	<b>149 940</b>	<b>146 928</b>	<b>98 %</b>

Dénomination et localisation du système de production	2022			2023		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
<b>Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin</b>						
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	481 706	467 073	97 %	<b>519 389</b>	<b>516 082</b>	<b>99,4 %</b>
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>						
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	43 097	43 097	100 %	42 681	42 681	100 %
Forage de Prébende (F1) Evrecy	101 918	101 918	100 %	96 085	96 085	100 %
Forage de Prébende (F2) Evrecy	95 559	95 559	100 %	89 513	89 513	100 %
Forage des Longues Acres Evrecy	45 899	45 633	99,4 %	40 393	40 186	99,5 %
<b>SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy</b>				<b>268 672</b>	<b>268 465</b>	<b>99,9 %</b>
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>21 656 283</b>	<b>20 835 764</b>	<b>96,2 %</b>	<b>21 698 582</b>	<b>21 183 706</b>	<b>97,6 %</b>

Depuis 2021, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actifs sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
<b>Année 2021</b>	20 740 108 m3	- 1,2 %
<b>Année 2022</b>	20 835 764 m3	+ 0,5 %
<b>Année 2023</b>	21 183 706 m3	+ 1,7 %





## 2. Les importations hors du syndicat EBC

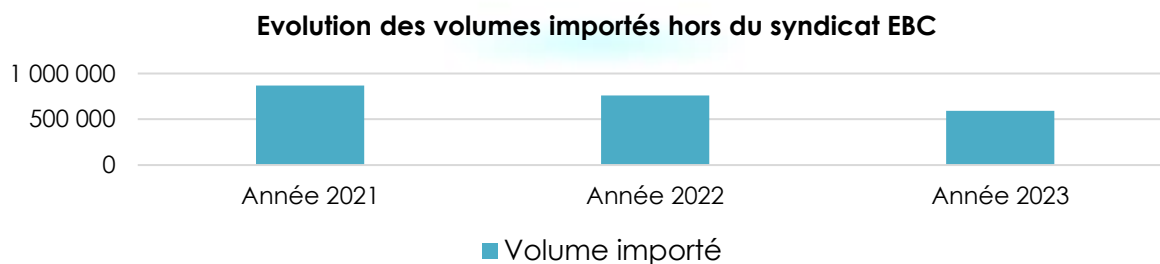
Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2022	Volume - 2023
<b>Syndicat du Vieux Colombier</b>	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	171 506 m3*	3 768 m3
<b>Syndicat du Vieux Colombier (secours)</b>	Syndicat EBC pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)	0 m3	5 061 m3
<b>Syndicat Sud Calvados</b>	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de May-sur-Orne	203 460 m3	246 133 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Laize-Clinchamps	91 349 m3	87 324 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune Le Castelet	36 900 m3	37 274 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen (sources de Moulines)	1 225 m3	19 955 m3
<b>Syndicat du Pré Bocage</b>	Syndicat EBC pour le territoire des communes de Bougy et Gavrus	130 923 m3	36 532 m3**
<b>Syndicat de la Rive Droite de l'Orne</b>	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouisseham	124 647 m3	156 748 m3
<b>TOTAL</b>		<b>760 010 m3</b>	<b>592 795 m3</b>

\* Cet achat d'eau est nécessaire pour maintenir une teneur en nitrate inférieure à 50mg/l

\*\* Cette baisse de volume importé s'explique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Val d'Arry ne relève plus de la compétence (production et distribution de l'eau potable) du syndicat EBC mais du syndicat du Pré Bocage

Depuis 2021, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
<b>Année 2021</b>	870 270 m3	+ 3,7 %
<b>Année 2022</b>	760 010 m3	- 12,7 %
<b>Année 2023</b>	592 795 m3	- 22,0 %



### 3. Les exportations

#### a. Vers des territoires hors du syndicat EBC

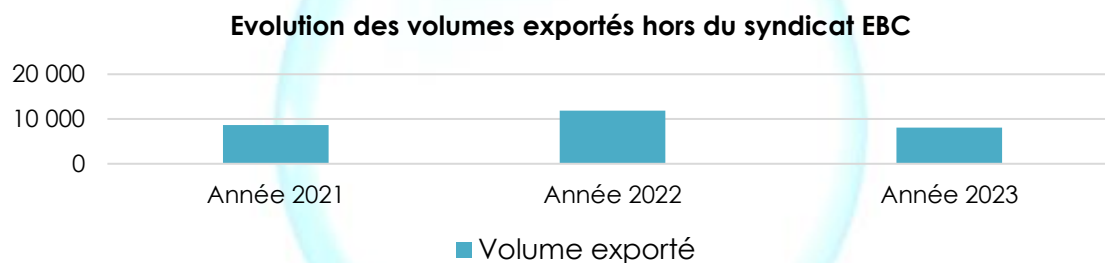
Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2022	Volume - 2023	Variation
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	SIVOM Rive Droite de l'Orne*	11 897 m3	0 m3	- 100 %
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	Syndicat Sud Calvados**		8 082 m3	
<b>TOTAL</b>		<b>11 897 m3</b>	<b>8 082 m3</b>	<b>- 32,1 %</b>

\*Achat (secours) pour le territoire de la commune de Touffréville qui ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1<sup>er</sup> janvier 2020

\*\* Achat pour les besoins de maintenance du service de l'eau potable (lavage de réservoir)

Depuis 2021, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2021	8 659 m3	- 8,6 %
Année 2022	11 897 m3	+ 37,4 %
Année 2023	8 082 m3	- 32,1 %



#### b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2022	Volume - 2023
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	Commune de Courseulles-sur-Mer		438 919 m3
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	SIAEP de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer		561 279 m3
Syndicat EBC via le secteur Argences - Clos Morant	Syndicat mixte Eau en Val Es Dunes		981 657 m3
Syndicat EBC via le Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin		501 260 m3
<b>TOTAL</b>			<b>2 483 115 m3</b>

### c. Récapitulatif des exportations

Volume	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>Volume exporté hors du syndicat EBC</b>	8 659 m3	11 897 m3	8 082 m3	- 32,1 %
<b>Volume exporté vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC</b>			2 483 115 m3	
<b>Total</b>			<b>2 491 197 m3</b>	

#### 4. Le bilan des volumes

Volume	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>Volume produit</b>	20 740 108 m3	20 835 625 m3	21 183 706 m3	+ 1,7 %
<b>Volume importé hors du syndicat EBC</b>	870 270 m3	760 010 m3	592 795 m3	- 22 %
<b>Total</b>	<b>21 610 378 m3</b>	<b>21 595 635 m3</b>	<b>21 776 501 m3</b>	<b>+ 0,8 %</b>
<b>Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire</b>	8 659 m3	11 897 m3	8 082 m3	- 32,1 %
<b>Volume exporté par le syndicat EBC vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » ne lui pas été transférée</b>			2 483 115 m3	
<b>Total</b>			<b>2 491 197 m3</b>	

### C. Les études et les travaux

#### 1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en termes de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique...

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude comporte trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,

- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est évalué à 600 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (*phase 1*) a été finalisé en 2020. Il a souligné la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper le possible abandon de certains forages côtiers dû à la montée du niveau marin et de l'avancée du biseau salé à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (*Janville*), de Moulton, du Clos Morant-Emiéville (*Frénoville*) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (*Thue et Mue*), de Hérouville-Saint-Clair (F8) et de Prairie I (Caen) dans un second temps.

Ces investigations ont permis de qualifier l'état du forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020.

La construction du modèle numérique du réseau (*phase 2*) a été réalisée sur 2021. Son importance et sa complexité ont nécessité de créer des sous-secteurs de modélisation. Le calage a conduit à des investigations complémentaires sur le terrain afin que les résultats des simulations soient cohérents avec les résultats des campagnes.

En parallèle, quatre (4) campagnes de mesures de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau ont été menées en 2021 et 2022 sur différents points de réseaux constitués de canalisations en PVC posées dans les années 1970-1980. En effet, ce type de canalisation est sujet à des relargages de CVM dans l'eau en fonction de différents paramètres (*temps de séjour, température...*). Les points de prélèvement ont été conjointement choisis avec l'ARS.

Les résultats d'analyse ont été injectés dans le modèle qualité et ont permis d'identifier les secteurs sujets au relargage de CVM dans l'eau.

La modélisation a conduit à un diagnostic des insuffisances sur le réseau, d'un point de vue pression, débit et qualité (*temps de séjour*).

La phase 3 qui consiste à proposer des scénarii pour pallier aux insuffisances mises en évidence lors des phases 1 et 2 a été menée à terme en juin 2023. Au cours de cette phase est venue s'ajouter la problématique des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Il ressort de la phase 3 la nécessité de :

- Construire des unités de traitement des métabolites pour la majorité des ressources existantes et de traitement des nitrates pour certaines ressources,
- Mobiliser de nouvelles ressources sur le territoire de Vimont,
- Sécuriser, en interne, le syndicat EBC en posant des canalisations de transfert, notamment pour la partie littorale.

Le montant total de ces travaux est évalué autour de 181 600 000 € HT dont 52 000 000 € HT pour les traitements. Au vu du montant, une priorisation des travaux a ainsi été proposée dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

## 2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB.

Une expertise menée par le laboratoire du LERM montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de floculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois (3) DELREB.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2021, les deux (2) pompes d'eau brute qui se situent dans l'ancien exhaure présentent des désordres de fonctionnement (*vibrations, fuites sur ligne d'arbre...*). La capacité de l'usine est donc réduite. Face à cette dégradation de la capacité de production, des solutions provisoires ont été déployées afin de remettre en ordre le fonctionnement pérenne de ces deux (2) pompes.

Un diagnostic a donc été demandé à SAFEGE en mars 2023 qui conclut que les vibrations sont liées à un phénomène de balourd résultant d'origines multiples : Hydraulique non adapté, absence de clapet de pied, mauvais ancrage des canalisations lors des traversées de génie civil...

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu pour mener les études de maîtrise d'œuvre sur ces deux problématiques. Elles devraient débuter en 2024, notamment en comparant pour la partie exhaure la solution pompe à ligne d'arbre avec la solution pompe submersible.

## 3. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer

Les forages de Courseulles-sur-Mer présentent des teneurs en nitrates qui dépassent périodiquement la norme de cinquante (50) microgrammes par litre (*mg/l*). Les forages de la Delle au Mont (F1, F2) à Langrune-sur-Mer ont, quant à eux, des teneurs qui avoisinent la norme.

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer des unités temporaires de dénitratisation en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC).

Les études ont été menées sur l'année 2019. Il en résulte la création de deux (2) unités de traitement d'une capacité de cent (100) mètres cube par hectare (*m<sup>3</sup>/h*) chacune. La première unité sera installée sur le périmètre des forages de Courseulles-sur-Mer et la seconde sur le site du réservoir de Tailleville (*Douvres-la-Délivrande*).

Le marché a été attribué en mars 2020 au groupement OTV-GAGNERAUD-VEOLIA.

Les travaux ont débuté en janvier 2021.

Le site de Tailleville (*Douvres-la-Délivrande*) a été mis en route pour les essais en mars 2022 et en exploitation pour observation de six (6) mois en mai 2022.



Le site de Courseulles-sur-Mer a été mis en route pour les essais en juillet 2022 et en exploitation pour observation de trois (3) mois fin août 2022.

Les installations ont été réceptionnées le 21 décembre 2022 avec réserves. La levée des réserves dans le cadre de la garantie de parfait achèvement a été faite fin 2023.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 860 000 € HT pour les deux (2) unités.

#### 4. Les forages de la Gronde

Dans le cadre de la mobilisation de nouvelles ressources, le syndicat EBC a confié au groupement Suez Consulting (SAFEGE) / CPGF HORIZON la maîtrise d'œuvre des forages de la Gronde situés sur la commune de Giberville. Ces forages seront implantés sur le site du pôle de regroupement de la Gronde.

Le site a été retenu à la suite de nombreuses investigations qui ont montré le potentiel de la nappe contenue dans les calcaires du Bathonien.

Trois solutions ont été étudiées au stade des études d'avant-projet (AVP) à savoir :

- La réalisation de deux (2) forages de 375 m<sup>3</sup>/heure chacun,
- La réalisation de quatre (4) forages de 125 m<sup>3</sup>/heure chacun,
- La réalisation de trois (3) forages de 200 m<sup>3</sup>/heure chacun.

L'objectif est de pouvoir fournir 9 000 m<sup>3</sup>/jour. Les forages « SMN » sont conservés dans un premier temps pour servir de barrière hydraulique en cas de pollution par la route départementale.

Le syndicat EBC a signifié son choix en retenant la réalisation de trois (3) forages de 200 m<sup>3</sup>/heure au Bathonien. Dans ces conditions, la durée journalière de pompage serait de 15 heures/jour avec une capacité de 3x200 m<sup>3</sup>/heure.

Après appel d'offre, la société SADE Forage a été désignée pour réaliser les travaux. Les trois (3) forages ont été créés en 2023. Les essais de pompage ont été faits, ensuite, en 2023 permettant ainsi de confirmer la capacité de production.

L'aménagement des forages pour leur exploitation sera fait après enquête publique et délivrance de l'autorisation d'exploiter par les services de l'Etat.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 2 150 000 € HT.

#### 5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen

L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation des ouvrages des siphons A et B : Nettoyage des puits, réhabilitation des siphons, construction d'ouvrages maçonnés,
- La réalisation de terre-pleins végétalisés et de clôtures autour des siphons,
- La réhabilitation des conduites entre les siphons A et B et le puits central,
- La réhabilitation du puits central : Mise aux normes des équipements d'accès, traitement de la corrosion des équipements hydrauliques, traitement et reprise des bétons...,
- Le détournement des deux (2) canalisations d'eaux pluviales traversant la parcelle des périmètres avec comblement du réseau d'eaux pluviales existant,
- La reprise des canalisations d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking Est du parc des expositions de Caen à proximité immédiat du siphon A,

- Le détournement de voirie et la création de muret au niveau du siphon B.

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés en 2020.

Pour le reste, une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en 2021 à savoir :

- Lot 1 : Réhabilitation des siphons et de ses canalisations et ouvrages associés,
- Lot 2 : Aménagement de voiries et réseaux divers (VRD), caniveaux SNCF et espaces verts,
- Lot 3 : Réhabilitation du génie civil de la station de pompage et mise en sécurité.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise SADE CGTH, le lot 2 à l'entreprise BOUTTE TP et le lot 3 au groupement GAGNERAUD-JOUSSE.

Les travaux ont débuté en octobre 2021 et se sont terminés au second trimestre 2023.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 3 900 000 € HT.

#### 6. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013.

Cet arrêté induit différents travaux, notamment :

- La protection des périmètres de protection immédiate (PPI),
- La réhabilitation des ouvrages et des canalisations existantes,
- La déconnexion des ouvrages abandonnés,
- La mise en place de suivi de la production des captages,
- L'installation de contrôle d'accès sur les ouvrages.

En 2021, le syndicat EBC a engagé des études sur « les sources de Moulines » afin d'améliorer le potentiel de production des captages.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées sur 2022 et une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en juillet 2023 à savoir :

- Lot 1 : Mise aux normes des clôtures et aménagement des espaces verts,
- Lot 2 : Réhabilitation du génie civil et mise en sécurité des ouvrages,
- Lot 3 : Réhabilitation des canalisations.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise LEBLOIS, le lot 2 au groupement SADE - SAUR et le lot 3 au groupement SADE - FLORO TPA.

Le début des travaux est prévu en 2024.

L'enveloppe de l'opération s'élève autour de 3 900 000 € HT.

#### 7. Les travaux de renouvellement du système de comptage route de Falaise (Caen) et création d'un point de comptage à Saint-Contest

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable (DSP-PP), il s'est avéré nécessaire de poser un débitmètre en sortie du réservoir de Saint-Contest (secteur Littoral et Mue) afin de pouvoir comptabiliser l'eau vendue au secteur Caennais.

En parallèle, un audit a permis d'identifier la nécessité de renouveler le système de comptage d'achat d'eau entre le secteur Eaux de l'Orne et le secteur Caennais du fait de sa vétusté et des difficultés d'accès (*ouvrage qualifié en atmosphère confinée*). Des travaux de reprise de la chambre pour mise aux normes et le renouvellement de l'hydraulique (*compteur, stabilisateur de pression, vannes, canalisations...*) ont alors été réalisés en 2023

L'enveloppe de l'opération s'élève à 250 000 € HT.

### 8. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
<b>Exercice 2021</b>	1 852 958,52 €	- 40,3 %	1 106 258 €	+ 59,6 %	0 €
<b>Exercice 2022</b>	2 617 535,81 €	+ 41,3 %	845 317 €	- 23,6 %	0 €
<b>Exercice 2023</b>	2 169 230,24 €	- 17,1%	987 543,50 €	+ 16,8 %	0 €

## D. Les finances

### 1. Le compte administratif

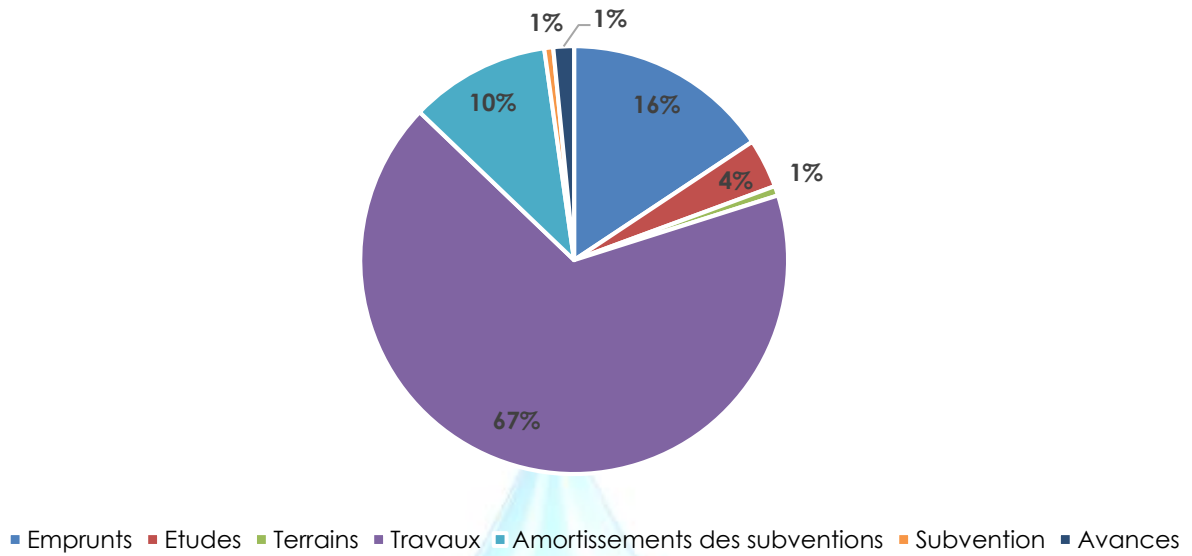
#### **a. La section d'investissement**

#### Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>646 000</b>	<b>649 173,77</b>	<b>625 000</b>	<b>611 672,20</b>	<b>590 000</b>	<b>580 130,88</b>
Emprunts	420 000	419 160,02	340 000	337 833,35	340 000	333 333,35
Emprunt Agence de l'Eau	226 000	230 013,75	285 000	273 838,85	250 000	246 797,53
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>398 200</b>	<b>164 993,72</b>	<b>318 200</b>	<b>144 885,11</b>	<b>469 700</b>	<b>128 309,09</b>
<b>TOTAL TERRAINS</b>	<b>34 000</b>	<b>810</b>	<b>8 800</b>	<b>28 510,97</b>	<b>5 800</b>	<b>3 995,27</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>5 223 000</b>	<b>1 852 958,52</b>	<b>2 505 000</b>	<b>2 617 535,81</b>	<b>3 743 000</b>	<b>2 169 230,24</b>
Travaux divers	2 730 000	1 089 483,22	1 200 000	584 600,94	1 500 000	476 541,36
Programme EAU 2009/2013	38 000	0	0	0	0	0
AP 8001 Travaux sur les installations	250 000	145 394,30	250 000	179 864,62	225 000	144 620,62
AP 8002 Forage de la Grande	425 000	0	50 000	173 545,20	812 000	584 462,17
AP 8003 Forage de Vimont	0	0	0	0	0	0
AP 8004 Sécurisation zone Sud	0	0	0	0	0	0
AP 8005 Forage de Prairie	1 500 000	537 111,64	800 000	1 502 751,42	50 000	907 417,02
AP 8006 Moulines	280 000	79 626,29	205 000	176 773,63	1 156 000	56 189,07
AP 8007 Réhabilitation réservoir Mue	0	1 343,07	0	0	0	0
<b>Amortissement Subventions</b>	<b>404 500</b>	<b>402 600,37</b>	<b>435 000</b>	<b>413 940,87</b>	<b>500 000</b>	<b>500 208,87</b>
Subvention	0	0	0	26 400	0	0
<b>Avances</b>	<b>100 000</b>	<b>317,85</b>	<b>100 000</b>	<b>61 023,09</b>	<b>100 000</b>	<b>543 690,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 805 700</b>	<b>3 070 854,23</b>	<b>3 992 000</b>	<b>3 903 988,05</b>	<b>5 408 500</b>	<b>3 925 564,41</b>

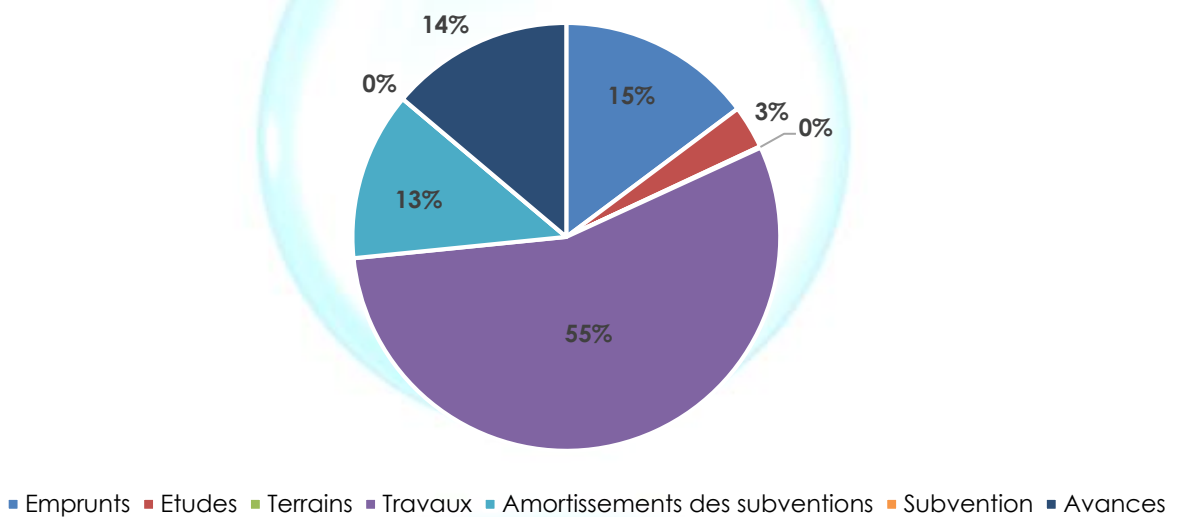
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 97,8 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

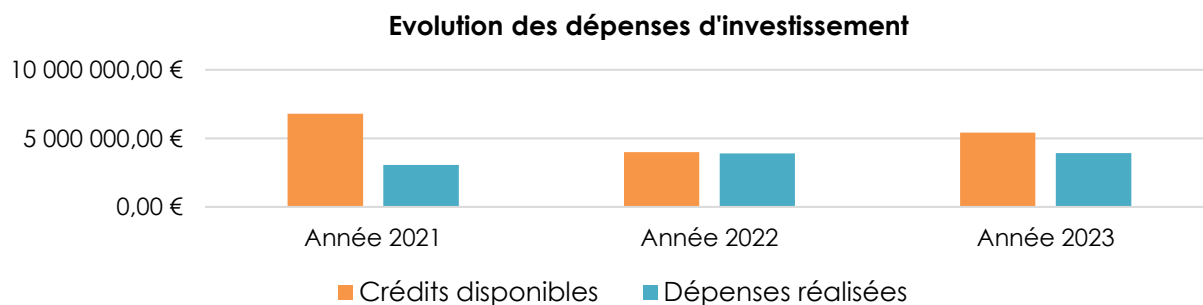
### Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 72,6 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.



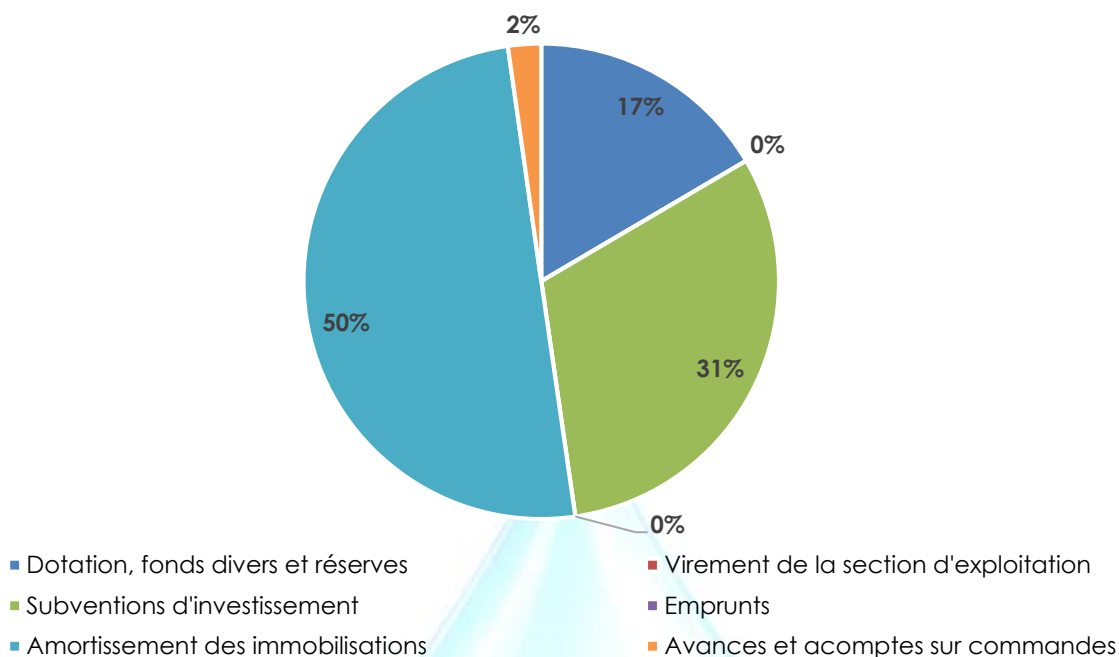
L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.



Recettes d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Solde d'investissement reporté</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0	1 917 339,66	0	448 600,64	0	198 968,94
<b>Virement de la section d'exploitation</b>	766 500	0	589 400	0	1 845 720	0
<b>Subventions d'investissement</b>	78 000	1 106 258	398 500	845 317	900 000	987 543,50
<b>Emprunts</b>	3 341 200	657 377	0	0	1 202 780	14 497,00
<b>Amortissement des immobilisations</b>	1 235 000	1 359 066,50	1 400 000	1 357 146,39	1 460 000	1 402 425,28
<b>Avances et acomptes sur commandes</b>	100 000	317,85	100 000	61 023,09	100 000	543 690,06
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	139,34	0	0	0	0
<b>Immobilisations en cours</b>	1 250 000	743 807,48	0	0	0	102 678,51
<b>Subventions Mue</b>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 770 700</b>	<b>5 784 305,83</b>	<b>2 478 900</b>	<b>2 712 112,12</b>	<b>5 508 500</b>	<b>3 249 803,29</b>

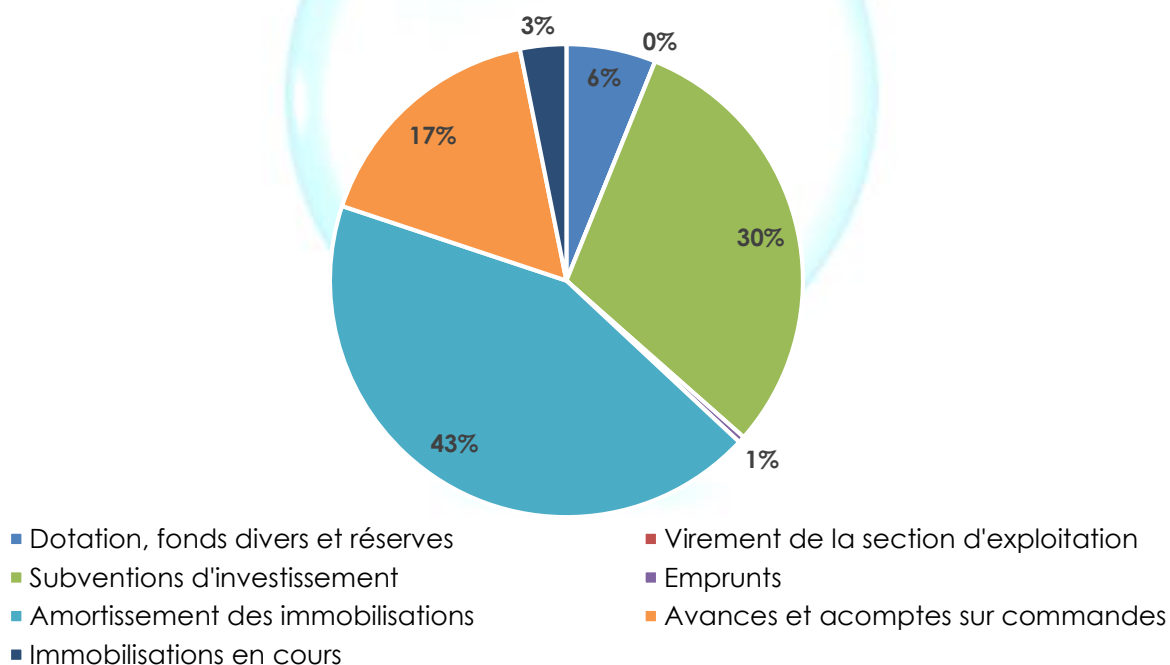
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 109 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

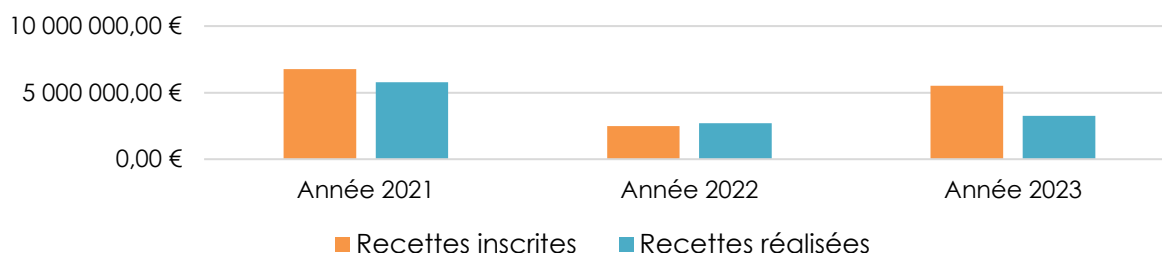
### Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 59 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

### Evolution des recettes d'investissement



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 402 425,28 €.

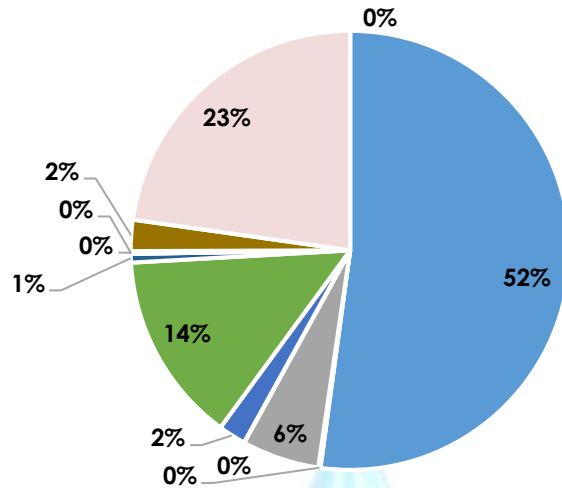
### b. La section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Exploitation des unités de production</b>	3 755 000	3 295 909	3 459 900	3 110 258	3 321 080	2 890 721
<b>Protection de la ressource en eau</b>	32 500	10 770	30 000	9 760	26 000	5 860
<b>Achats d'eau à l'extérieur et énergie</b>	564 500	381 159	351 500	339 127	270 000	335 165
<b>Organisation du comité syndical</b>	5 000	1 386	5 000	1 187	2 500	311
<b>Autres dépenses à caractère général</b>	403 000	158 198	410 000	120 865	387 500	336 791
<b>Personnel mis à disposition</b>	821 000	779 020	805 000	837 639	860 000	783 297
<b>Indemnités</b>	38 700	37 565	38 700	38 244	38 700	39 150
<b>Subvention à l'extérieur</b>	22 500	20 826	22 500	0	22 500	22 022
<b>Autres dépenses exceptionnelles</b>	826 000	85 928	741 000	11 681	606 000	252 027
<b>Charges de personnel</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Frais financier</b>	135 000	130 497	150 000	136 789	205 000	184 064
<b>Dotations aux amortissements</b>	1 235 000	1 359 067	1 400 000	1 357 146	1 460 000	1 402 425
<b>Dépenses imprévues</b>	50 000	0	50 000	0	50 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 888 200</b>	<b>6 260 325</b>	<b>7 463 600</b>	<b>5 962 696</b>	<b>7 249 280</b>	<b>6 251 833</b>

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

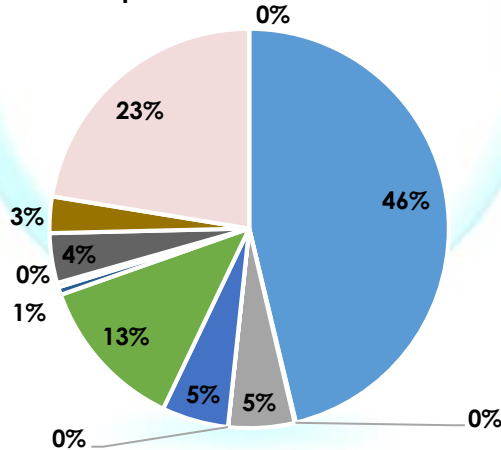
### Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



- Exploitation des unités de production
- Achats d'eau à l'extérieur et énergie
- Autres dépenses à caractère général
- Indemnités
- Autres dépenses exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Protection de la ressource en eau
- Organisation du comité syndical
- Personnel mis à disposition
- Subvention à l'extérieur
- Frais financier
- Dépenses imprévues

Au cours de l'exercice 2022, 79,9 de % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

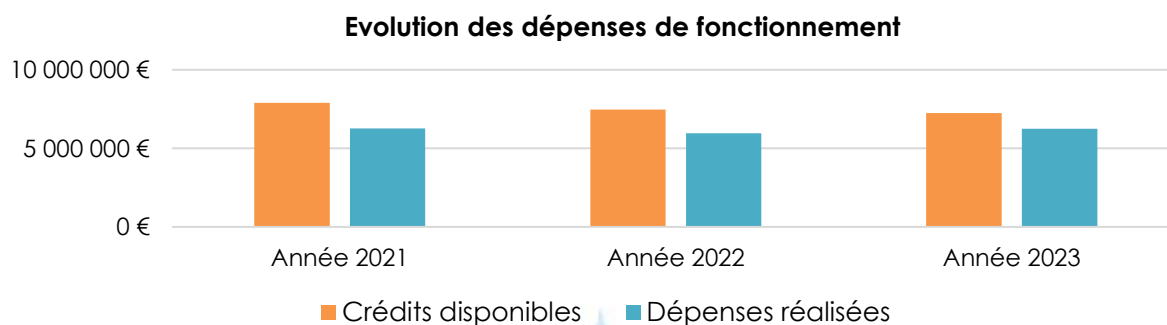
### Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023



- Exploitation des unités de production
- Achats d'eau à l'extérieur et énergie
- Autres dépenses à caractère général
- Indemnités
- Autres dépenses exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Protection de la ressource en eau
- Organisation du comité syndical
- Personnel mis à disposition
- Subvention à l'extérieur
- Frais financier
- Dépenses imprévues

Au cours de l'exercice 2023, 86,2 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

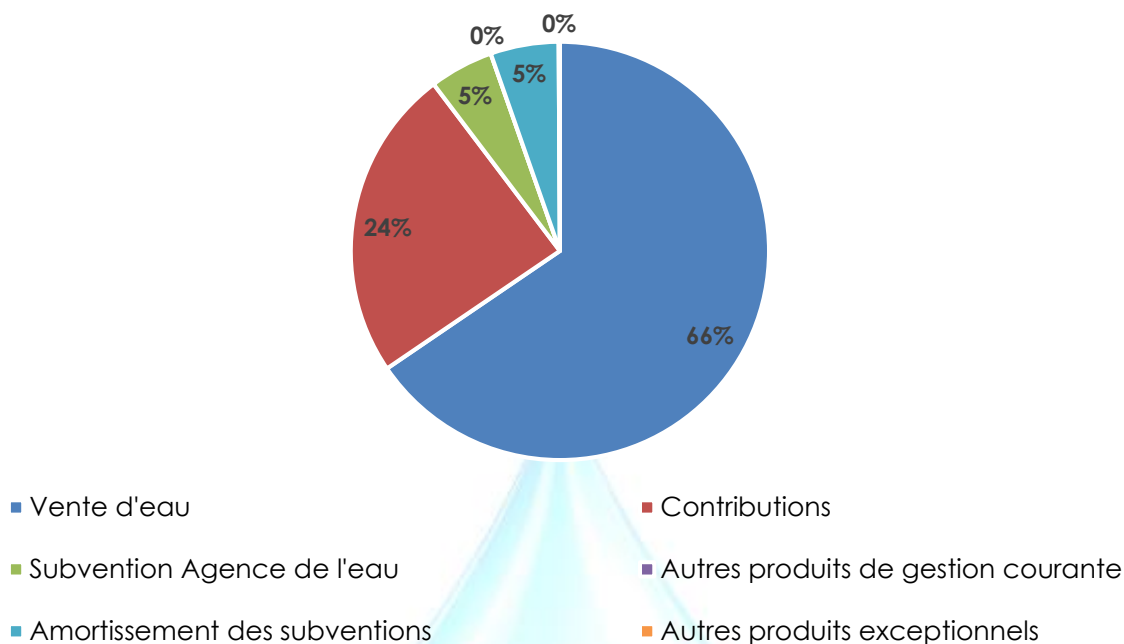


Recettes de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	3 684 954	0	5 096 862,47	0	6 783 355,12	0
<b>Vente d'eau</b>	5 782 000	5 399 513,08	5 582 000	5 140 030,69	7 900 000,00	7 759 283,62
<b>Autres prestations de service</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Contributions</b>	1 875 000	1 875 775,67	1 910 000	1 898 545,39	509 000,00	531 922,71
<b>Subvention Agence de l'eau</b>	126 000	84 450	126 000	388 309	126 000,00	0
<b>Autres produits de gestion courantes</b>	0	0	0	2,58	0	7,88
<b>Amortissement des subventions</b>	404 500	402 600,37	404 500	413 940,87	500 000,00	500 208,87
<b>Autres produits exceptionnels</b>	468 000	358 499,39	468 000	7 329,11	0	208 708,86
<b>TOTAL</b>	<b>12 340 454</b>	<b>8 120 838,51</b>	<b>13 587 362,47</b>	<b>7 848 157,64</b>	<b>15 818 355,12</b>	<b>9 000 131,94</b>

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

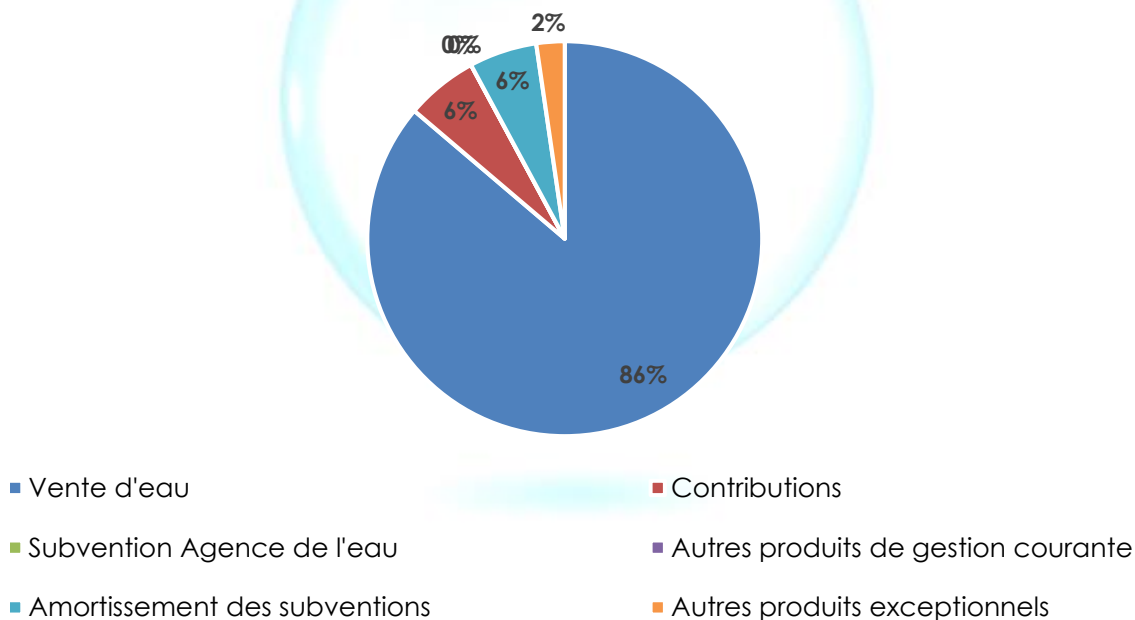


### Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 57,8 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

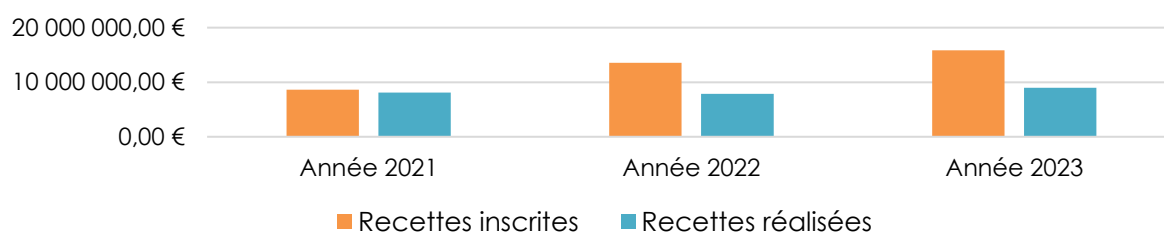
### Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 56,9 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

## Evolution des recettes de fonctionnement



## 2. La dette

### a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2023	Réalisé en 2023
<b>CDC - 5112438</b>	5 000 000	30	3 833 333	166 667
<b>CE - 8234321</b>	40 500	9	0	0
<b>CA - 100000195710</b>	5 000 000	30	3 708 333	166 667
<b>DEXIA - MIN 214569</b>	1 000 000	15	0	0
<i>Sous total Emprunt</i>	<b>11 040 500</b>		<b>7 541 666</b>	<b>333 333,35</b>
<b>AESN 050008 01</b>	339 620	15	0	0
<b>AESN 063776A</b>	46 400	15	0	0
<b>AESN 64770</b>	19 600	15	0	0
<b>AESN 1020499</b>	102 120	15	31 422	7 855
<b>AESN 10376352/01</b>	2 773 600	15	1 294 347	184 907
<b>AESN 1064804</b>	91 847	15	55 108	6 123
<b>1081814 - LOAN 123</b>	61 308	15	49 046	4 087
<b>AESN LOAN</b>	657 377	15	569 727	43 825
<b>AESN</b>	13 500	15	13 500	0
<b>AESN</b>	997	15	997	0
<i>Sous total AESN</i>	<b>4 106 369</b>		<b>2 014 147</b>	<b>246 797,53</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 146 869</b>		<b>9 555 813</b>	<b>580 130,88</b>

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2023	Réalisé en 2023
<b>CDC - 5112438</b>	5 000 000	1,50 %	3 833 333	70 000
<b>CE - 8234321</b>	40 500	3,61 %	0	0
<b>CA - 100000195710</b>	5 000 000	1,88 %	3 708 333	71 675
<b>DEXIA - MIN 214569</b>	1 000 000	3,95 %	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 040 500</b>		<b>7 541 666</b>	<b>141 675</b>

## b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 9 555 813 €.

## c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2021, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
<b>Année 2021</b>	10 733 120 €	2 816 979 €	3,81
<b>Année 2022</b>	10 121 447 €	2 828 667 €	3,58
<b>Année 2023</b>	9 555 813 €	3 650 515 €	2,62

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans et sept (7) mois.



## IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

## A. Le patrimoine du service

### 1. La présentation générale






Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

En 2023, le patrimoine du service de distribution de l'eau potable du syndicat EBC est composé comme suit :

Patrimoine du service			
	Année 2021	Année 2022	Année 2023
<b>Linéaire de réseau hors branchement</b>	2 136 km	2 144 km	2 218 km
<b>Nombre de réservoirs</b>	44	45	44
<b>Volume de stockage</b>	55 000 m <sup>3</sup>	56 000 m <sup>3</sup>	56 000 m <sup>3</sup>
<b>Nombre de compteurs abonnés</b>	110 515	112 350	112 316
<b>Nombre total de branchement</b>	93 774	94 681	113 286












### 2. La présentation détaillée des sites de stockage



Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
<b>Réservoir sur tour de Saint-Manvieu-Norrey</b>	Saint-Manvieu-Norrey		200 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir de la surpression de Saint-Contest</b>	Saint-Contest		580 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour de Cheux</b>	Thue et Mue (Cheux)		200 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour d'Anguerny</b>	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir d'Anguerny</b>	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m <sup>3</sup>



Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Réservoir sur tour de Thaon	Thaon		500 m <sup>3</sup>
<b>Secteur Caennais</b>			
Réservoir sur tour de la Guérinière	Caen		3 000 m <sup>3</sup>
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m <sup>3</sup>
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m <sup>3</sup>
Réservoir sur tour de la Maladrerie	Caen		1 000 m <sup>3</sup>
Réservoir sur tour de la Girafe	Caen		1 500 m <sup>3</sup>
Réservoir du Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m <sup>3</sup>
Réservoirs sur tour de Saint-Gabriel	Caen		1 750 m <sup>3</sup> + 1 750 m <sup>3</sup>
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Réservoir sur tour de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m <sup>3</sup>
Réservoir sur tour de Bénouville	Bénouville		2 x 400 m <sup>3</sup>
Réservoir sur tour de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m <sup>3</sup>
Réservoir de la surpression de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		200 m <sup>3</sup>
Réservoir sur tour 3000	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m <sup>3</sup>

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
<b>Réservoir sur tour 1500</b>	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir 500</b>	Hérouville-Saint-Clair		500 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour de Cuverville</b>	Cuverville		1000 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir d'Eterville</b>	Eterville		500 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour R2</b>	Fontaine-Etoupefour		600 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir R3 de la cote 112</b>	Fontaine-Etoupefour		1 000 m <sup>3</sup> + 1 600 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir R6</b>	Bretteville-sur-Odon		600 m <sup>3</sup> + 400 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour R7</b>	Mondrainville		250 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour R8</b>	Grainville-sur-Odon		300 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour de Fontenay-le-Marmion</b>	Fontenay-le-Marmion		1 500 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir de la surpression de Colombelles</b>	Colombelles		2 x 1 500 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir de la Cavée</b>	Mondeville		2 x 1 000 m <sup>3</sup>
<b>Réservoir sur tour de Sannerville</b>	Sannerville		200 m <sup>3</sup>

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>			
Réservoir de la surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m3
Réservoir sur tour de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m3
Réservoir sur tour de Rots	Rots		400 m3
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>			
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m3
Réservoir sur tour de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m3
Réservoir du Grand Parc	Hermanville-sur-Mer		600 m3
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>			
Réservoir sur tour d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m3
Réservoir sur tour de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m3
Réservoir sur tour d'Evrecy	Evrecy		300 m3
Réservoir sur tour de Vacognes	Vacognes-Neuilly		150 m3
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>			
Réservoir d'Ifs	Ifs		2 000 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
<b>Commune de Ouistreham</b>			
Réservoir sur tour de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m3
<b>Commune de Troarn</b>			
Réservoir sur tour de Troarn	Troarn		200 m3

## **B. Les indicateurs de gestion**

### 1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation
		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
<b>Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu</b>	Cheux ( <i>Thue et Mue</i> )	2 532	1 540	21 863 + 9,9 %
	Saint-Manvieu-Norrey		2 178	
<b>Ex-syndicat Caen Ouest</b>	Authie	5 898	1 723	
	Cambes-en-Plaine		1 861	
	Saint-Contest		2 536	
<b>Ex-syndicat Source de Thaon</b>	Anisy	11 460	799	
	Basly		1 074	
	Bény-sur-Mer		450	
	Colomby-Anguerny		1 327	
	Fontaine-Henry		515	
	Le Fresne Camilly		972	
	Mathieu		2 397	
	Périers-sur-le-Dan		585	
	Ponts-sur-Seulles		1 230	
	Thaon		1 842	
Villons-les-Buissons	834			
<b>Secteur Caennais</b>				
Caen		107 250	110 357	115 969 + 2,8 %
Carpiquet		3 137	3 164	
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		2 405	2 448	

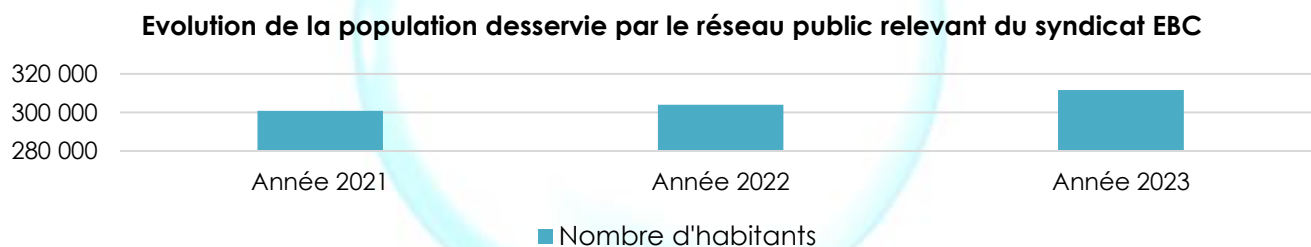
Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation	
		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>					
<b>Ex-syndicat Démouville - Cuverville</b>	Cuverville	5 347	2 308	112 314	+ 1,8 %
	Démouville		3 048		
<b>Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville</b>	Colombelles	21 964	7 059		
	Giberville		4 891		
	Mondeville		10 301		
<b>Ex-syndicat Région de Louvigny</b>	Baron-sur-Odon	23 271	1 078		
	Bretteville-sur-Odon		4 219		
	Eterville		1 643		
	Feuguerolles-Bully		1 531		
	Fontaine-Etoupefour		2 813		
	Grainville-sur-Odon		1 059		
	Louvigny		2 681		
	Maltot		1 043		
	Mondrainville		578		
	Mouen		1 759		
	Tourville-sur-Odon		1 143		
	Verson		3 848		
Vieux	703				
<b>Ex-syndicat Région de May-sur-Orne</b>	Fontenay-le-Marmion	13 440	2 012		
	Garcelles-Secqueville (Le Castelet)		1 095		
	Laize-Clinchamps		2 172		
	May-sur-Orne		2 036		
	Rocquancourt (Castine-en-Plaine)		1 062		
	Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet)		699		
	Saint-André-sur-Orne		1 812		
	Saint-Martin-de-Fontenay		2 560		
	Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)		265		
<b>Ex-syndicat Val d'Odon</b>	Bougy	1 644	393		
	Gavrus		618		
	Biéville-Beuville	3 646	3 827		
	Blainville-sur-Orne	5 771	5 957		
	Cormelles-le-Royal	5 093	5 233		
	Fleury-sur-Orne	4 981	5 355		
	Hérouville-Saint-Clair	22 150	22 465		
	Saint-Aubin-d'Arquenay	1 122	1 140		
	Sannerville	1 892	1 908		
	<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	10 125	10 492	+ 3,6 %	
	<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	5 690	5 829	+ 2,4 %	
	<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	2 499	2 562	+ 2,5 %	

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants *		Variation
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
Ex syndicat Région d'Evrecy	8 450	7 587	- 10,2 %
Commune d'Epron	1 655	1 696	+ 2,5 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	17 653	18 247	+ 3,4 %
Commune de Bénouville	2 039	2 042	+ 0,1 %
Commune de Ouistreham	9 438	9 445	+ 0,1 %
Commune de Troarn	3 435	3 527	+ 2,7 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>303 987</b>	<b>311 573</b>	<b>+ 2,5 %</b>

\* Source : INSEE

Depuis 2021, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
<b>Année 2021</b>	300 776	+ 0,4 %
<b>Année 2022</b>	303 987	+ 1,1 %
<b>Année 2023</b>	311 573	+ 2,5 %



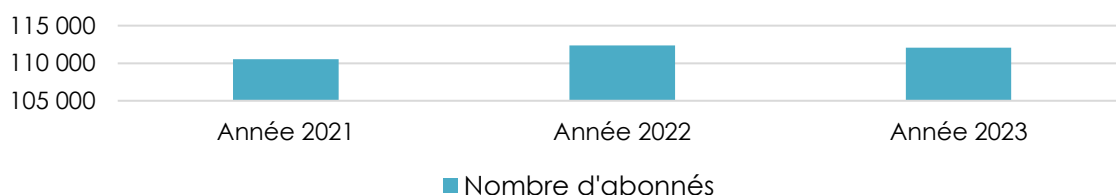
## 2. Le nombre d'abonnés

Depuis 2021, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
<b>Année 2021</b>	110 515	+ 1,8 %
<b>Année 2022</b>	112 350	+ 1,7 %
<b>Année 2023</b>	112 078	- 0,2 %



### Evolution du nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC



En 2023, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 112 078 abonnés. Leur répartition sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
<b>Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu</b>	Cheux ( <i>Thue et Mue</i> )	1 306	697	+ 0,7 %
	Saint-Manvieu-Norrey		621	
<b>Ex-syndicat Caen Ouest</b>	Authie	2 924	743	
	Cambes-en-Plaine		785	
	Saint-Contest		1 116	
<b>Ex-syndicat Source de Thaon</b>	Anisy	5 011	357	
	Basly		421	
	Bény-sur-Mer		218	
	Colomby-Anguerny		565	
	Fontaine-Henry		254	
	Le Fresne Camilly		391	
	Mathieu		978	
	Périers-sur-le-Dan		247	
	Ponts-sur-Seulles		475	
	Thaon		793	
Villons-les-Buissons	351			
<b>Autres **</b>			293	
<b>Secteur Caennais</b>				
Caen		30 374	30 106	- 0,7 %
Carpiquet		1 660	1 707	
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		995	981	
<b>Autres **</b>			0	

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
<b>Ex-syndicat Démouville - Cuverville</b>	Cuverville	2 430	943	42 826 - 0,4 %
	Démouville		1 489	
<b>Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville</b>	Colombelles	9 429	3 118	
	Giberville		2 319	
	Mondeville		4 118	
<b>Ex-syndicat Région de Louvigny</b>	Baron-sur-Odon	10 639	455	
	Bretteville-sur-Odon		2 062	
	Eterville		709	
	Feuguerolles-Bully		634	
	Fontaine-Etoupefour		1 209	
	Grainville-sur-Odon		452	
	Louvigny		1 075	
	Maltot		433	
	Mondrainville		219	
	Mouen		785	
	Tourville-sur-Odon		470	
	Verson		1 944	
Vieux	322			
<b>Ex-syndicat Région de May-sur-Orne</b>	Fontenay-le-Marmion	5 696	870	
	Garcelles-Secqueville (Le Castelet)		433	
	Laize-Clinchamps		860	
	May-sur-Orne		902	
	Rocquancourt (Castine-en-Plaine)		420	
	Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet)		285	
	Saint-André-sur-Orne		765	
	Saint-Martin-de-Fontenay		1 100	
	Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)		100	
<b>Ex-syndicat Val d'Odon</b>	Bougy	1 180	154	
	Gavrus		233	
	Biéville-Beuville	1 715	1 724	
	Blainville-sur-Orne	2 341	2 484	
	Cormelles-le-Royal	2 282	2 283	
	Fleury-sur-Orne	2 144	2 158	
	Hérouville-Saint-Clair	3 810	3 931	
	Saint-Aubin-d'Arquenay	500	510	
	Sannerville	847	847	
	<b>Autres **</b>		11	
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>		4 163	3 924	- 5,7 %
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>		3 173	3 173	0 %

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	
Ex syndicat Lion-sur-Mer	1 537	1 540	+ 0,2 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	3 084	3 121	+ 1,2 %
Commune d'Epron	650	657	+ 1,1 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	6 685	6 767	+ 1,2 %
Commune de Bénouville	948	976	+ 3,0 %
Commune de Ouistreham	5 271	5 390	+ 2,3 %
Commune de Troarn	1 556	1 605	+ 3,2 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>112 350</b>	<b>112 078</b>	<b>- 0,2 %</b>

\* Source : Rapports d'activité des exploitants

\*\* Ces abonnés correspondent à des habitants de communes limitrophes du périmètre géographique du contrat concerné. Ils sont comptabilisés en raison de la configuration du réseau d'eau potable

### 3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

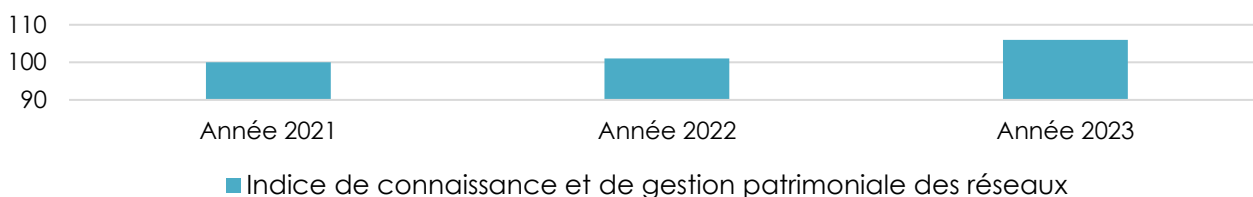
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et <b>pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) <b>La procédure de mise à jour</b> du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <b>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	5/5 (98,73 %)

<b>+ 15</b>	<b>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose</b> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un <b>point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	11/15 (65,93 %)
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)</b>		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis		
<b>+ 10</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
<b>+ 10</b>	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
<b>+ 10</b>	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ( <b>seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item</b> ) (VP.244)	0/10
<b>+ 10</b>	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ( <b>seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item</b> ) (VP.245)	10/10
<b>+ 10</b>	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
<b>+ 10</b>	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
<b>+ 10</b>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
<b>+ 5</b>	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5/5

Depuis 2021, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
<b>Année 2021</b>	100	0 %
<b>Année 2022</b>	101	+ 1 %
<b>Année 2023</b>	106	+ 5 %

**Evolution de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**



Pour l'année 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 106/120.

#### 4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

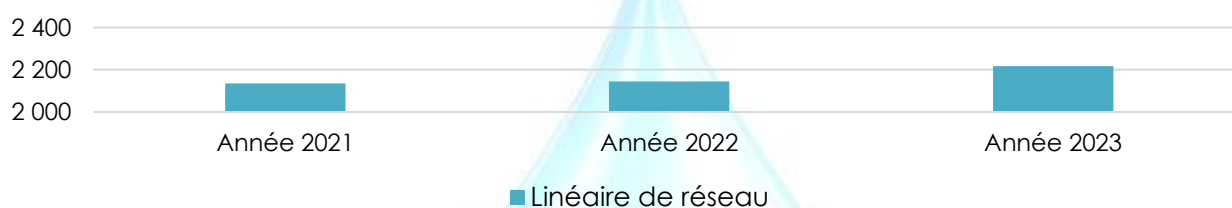
Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2022	2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	37,90	268,47	+ 9,6 %
Ex-syndicat Caen Ouest	65,17		
Ex-syndicat Source de Thaon	141,91		
<b>Secteur Caennais</b>			
Commune de Caen	394,60	455,10	+ 4,1 %
Commune de Carpiquet	30,30		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	12,41		
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	36,61	914,41	+ 3,0 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	151,21		
Ex-syndicat Région de Louvigny	255,72		
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	136,16		
Ex-syndicat Val d'Odon	44,06		
Commune de Biéville-Beuville	37,32		
Commune de Blainville-sur-Orne	30,84		
Commune de Cormelles-le-Royal	35,15		
Commune de Fleury-sur-Orne	33,11		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	95,28		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	12,55		
Commune de Sannerville	19,93		
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	107,73		
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	70,52	70,52	0 %
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	25,11	25,11	0 %
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	107,84	109,38	+ 1,4 %
<b>Commune d'Epron</b>	13,08	13,08	0 %
<b>Ex syndicat lfs - Bourguébus</b>	118,30	119,98	+ 1,4 %
<b>Commune de Bénouville</b>	19,05	20,81	+ 9,2 %
<b>Commune de Ouistreham</b>	79,04	79,36	+ 0,4 %
<b>Commune de Troarn</b>	33,30	33,30	0 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>2 144</b>	<b>2 217,72</b>	<b>+ 3,4 %</b>

\* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2021, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
<b>Année 2021</b>	2 136 km	+ 0,4 %
<b>Année 2022</b>	2 144 km	+ 0,4 %
<b>Année 2023</b>	2 217,72 km	+ 3,4 %

**Evolution du linéaire de réseau de desserte du service public d'eau potable  
(en km)**



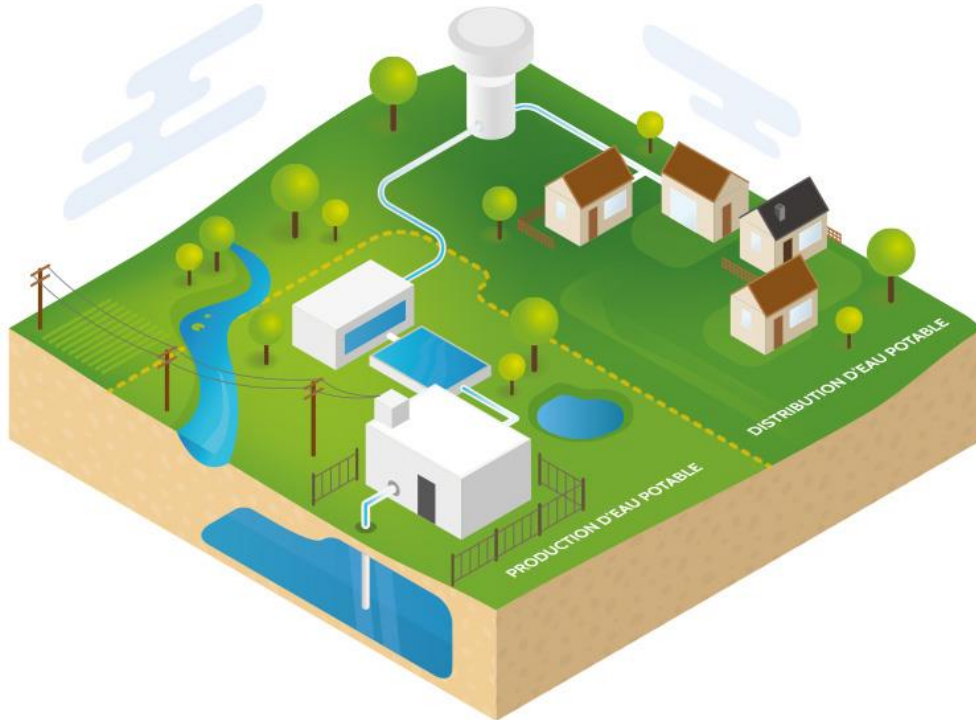
Au 31 décembre 2023, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 217,72 kilomètres (km) de canalisation hors branchement.



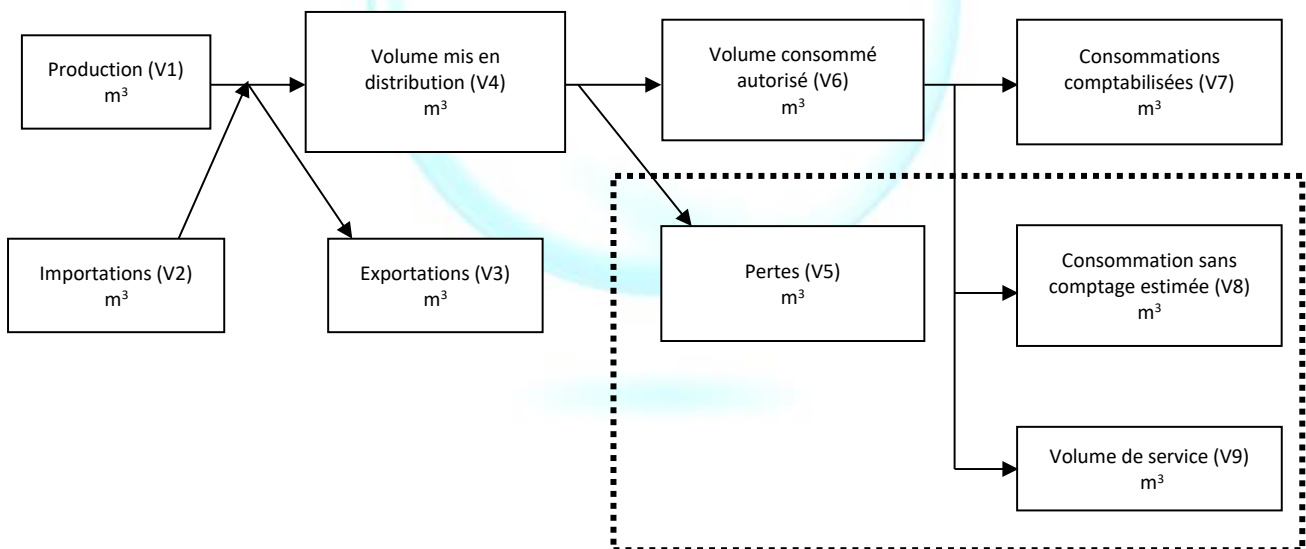
5. Les volumes

**a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable**

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



## b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

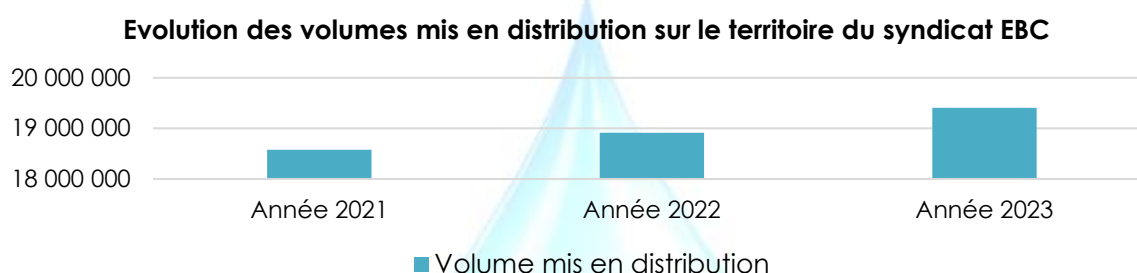
Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) - V4		Variation
	2022	2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Ex-syndicat Cheux - Saint-Marvieu	138 633	1 168 474	+ 6,0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	371 140		
Ex-syndicat Source de Thaon	592 117		
<b>Secteur Caennais</b>			
Commune de Caen	7 433 876	7 846 020	+ 1,0 %
Commune de Carpiquet	237 405		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	94 560		
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	243 785	7 193 194	+ 4,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 724 502		
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 217 158		
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	664 906		
Ex-syndicat Val d'Odon	131 469		
Commune de Biéville-Beuville	194 286		
Commune de Blainville-sur-Orne	302 587		
Commune de Cormelles-le-Royal	277 585		
Commune de Fleury-sur-Orne	290 079		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 663 474		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	52 923		
Commune de Sannerville	92 837		
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	503 366		
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	347 568	386 163	+ 11,1 %
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	154 196	148 879	- 3,4 %
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	360 613	347 939	- 3,5 %
<b>Commune d'Epron</b>	105 687	114 572	+ 8,4%
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>	916 010	881 181	- 3,8 %
<b>Commune de Bénouville</b>	128 490	125 212	- 2,6 %
<b>Commune de Ouistreham</b>	677 480	684 205	+ 1,0 %
<b>Commune de Troarn</b>		n.d*	
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>18 916 732</b>	<b>19 405 638</b>	<b>+ 2,6 %</b>

\* Donnée non disponible

Depuis 2021, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
<b>Année 2021</b>	18 576 786 m3	- 1,1 %
<b>Année 2022</b>	18 916 732 m3	+ 1,8 %
<b>Année 2023</b>	19 405 638 m3	+ 2,6 %



En 2023, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 19 405 638 m3.

### c. Les volumes consommés par les abonnés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé par les abonnés correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours (volume consommé comptabilisé).

Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m3) - V7		Variation
	2022	2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	121 559	933 138	- 2,6 %
Ex-syndicat Caen Ouest	330 026		
Ex-syndicat Source de Thaon	506 628		
<b>Secteur Caennais</b>			
Commune de Caen	6 245 155	6 349 554	- 2,9 %
Commune de Carpiquet	211 211		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	84 881		

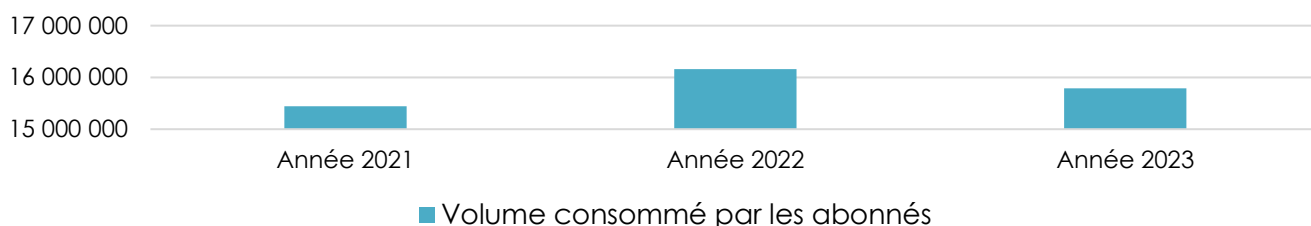
Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m3) - V7		Variation
	2022	2023	
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	212 216	5 860 193	- 1,8 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 340 169		
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 120 976		
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	566 676		
Ex-syndicat Val d'Odon	109 020		
Commune de Biéville-Beuville	163 667		
Commune de Blainville-sur-Orne	282 090		
Commune de Cornelles-le-Royal	247 329		
Commune de Fleury-sur-Orne	220 513		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 577 766		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	48 643		
Commune de Sannerville	78 850		
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	407 821		
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	307 364	304 720	- 0,9 %
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	128 582	103 791	- 19,3 %
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	290 960	278 388	- 4,3 %
<b>Commune d'Epron</b>	90 539	94 268	+ 4,1 %
<b>Ex syndicat lfs - Bourguébus</b>	776 597	762 285	- 1,8 %
<b>Commune de Bénouville</b>	106 329	104 073	- 2,1 %
<b>Commune de Ouistreham</b>	585 479	571 850	- 2,3 %
<b>Commune de Troarn</b>		n.d *	
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>16 161 046</b>	<b>15 786 459</b>	<b>- 2,3 %</b>

\* Donnée non disponible

Depuis 2021, l'évolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé par les abonnés (V7) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
<b>Année 2021</b>	15 443 729 m3	+ 1,5 %
<b>Année 2022</b>	16 161 046 m3	+ 4,6 %
<b>Année 2023</b>	15 786 459 m3	- 2,3 %

### Evolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC



En 2023, le volume total consommé par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 15 786 459 m<sup>3</sup>.

#### d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques est détaillée dans le tableau ci-après.

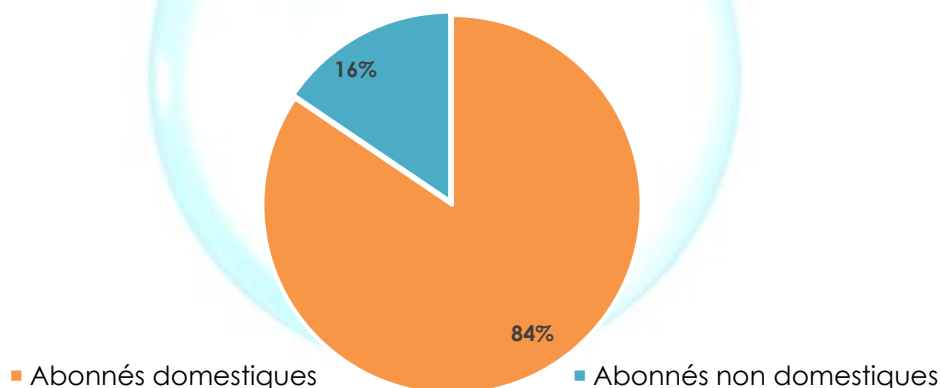
Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m <sup>3</sup> ) *				Variation	
	2022		2023		Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques		
<b>Secteur Littoral et Mue</b>						
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	119 277	2 282	927 778	5 360	- 2,6 %	- 5,7 %
Ex-syndicat Caen Ouest	329 304	722				
Ex-syndicat Source de Thaon	503 949	2 679				
<b>Secteur Caennais</b>						
Commune de Caen	6 137 250	70 337	3 204 831	1 999 844	- 50,2 %	+ 2 470,2 %
Commune de Carpiquet	203 856	7 355				
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	93 983	118				
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>						
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	211 949	267	5 594 962	265 230	+ 8,4 %	- 66,1 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 140 243	177 806				
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 082 118	38 857				
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	513 561	53 115				
Ex-syndicat Val d'Odon	108 683	334				
Commune de Biéville-Beuville	160 658	3 008				
Commune de Blainville-sur-Orne	233 928	48 162				
Commune de Cormelles-le-Royal	233 822	13 507				
Commune de Fleury-sur-Orne	220 214	0				
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 131 238	446 528				
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	47 344	1 119				
Commune de Sannerville	78 850	0				

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m3) *				Variation	
	2022		2023			
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	404 462	3 359	420 816	3 383	+ 4,0 %	+ 0,7 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville	298 943	70	302 153	0	+ 1,1 %	0 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer	127 052	0	103 112	0	- 18,8 %	0 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	288 894	2 066	276 411	1 977	- 4,3 %	- 4,3 %
Commune d'Epron	90 469	70	94 232	36	+ 4,2 %	- 48,6 %
Ex syndicat Iffs - Bourguébus	758 607	17 990	741 843	20 441	- 2,2 %	+ 13,6 %
Commune de Bénouville	106 278	51	104 027	46	- 2,1 %	- 9,8 %
Commune de Ouistreham	585 025	454	571 356	494	- 2,3 %	+ 8,8 %
Commune de Troarn	198 052	3 440	181 420	4 184	- 8,4 %	+ 21,6 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>15 408 009</b>	<b>893 696</b>	<b>12 522 941</b>	<b>2 300 995</b>	<b>- 18,7 %</b>	<b>+ 157,5 %</b>

\* Source : Rapports d'activité des exploitants

En 2023, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

#### Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC

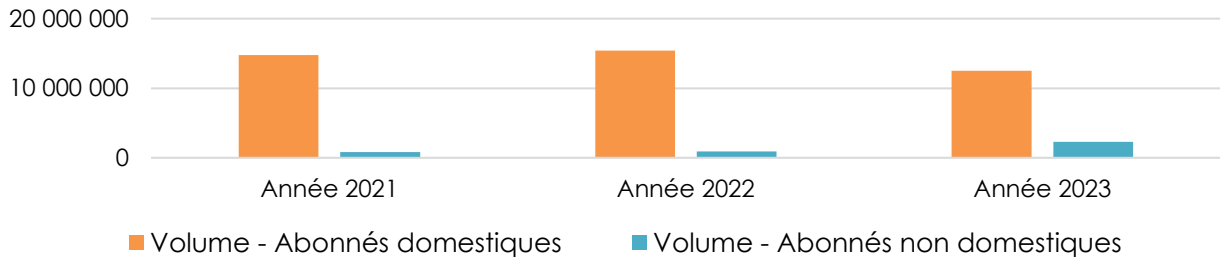


Depuis 2021, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
<b>Année 2021</b>	14 742 521 m3	+ 2,4 %	841 867 m3	- 10,8 %	15 584 388 m3	+ 1,6 %
<b>Année 2022</b>	15 408 009 m3	+ 4,5 %	893 696 m3	+ 6,2 %	16 301 705 m3	+ 4,6 %
<b>Année 2023</b>	12 522 941 m3	- 18,7 %	2 300 995 m3	+ 157,5 %	14 823 936 m3	- 9,1 %

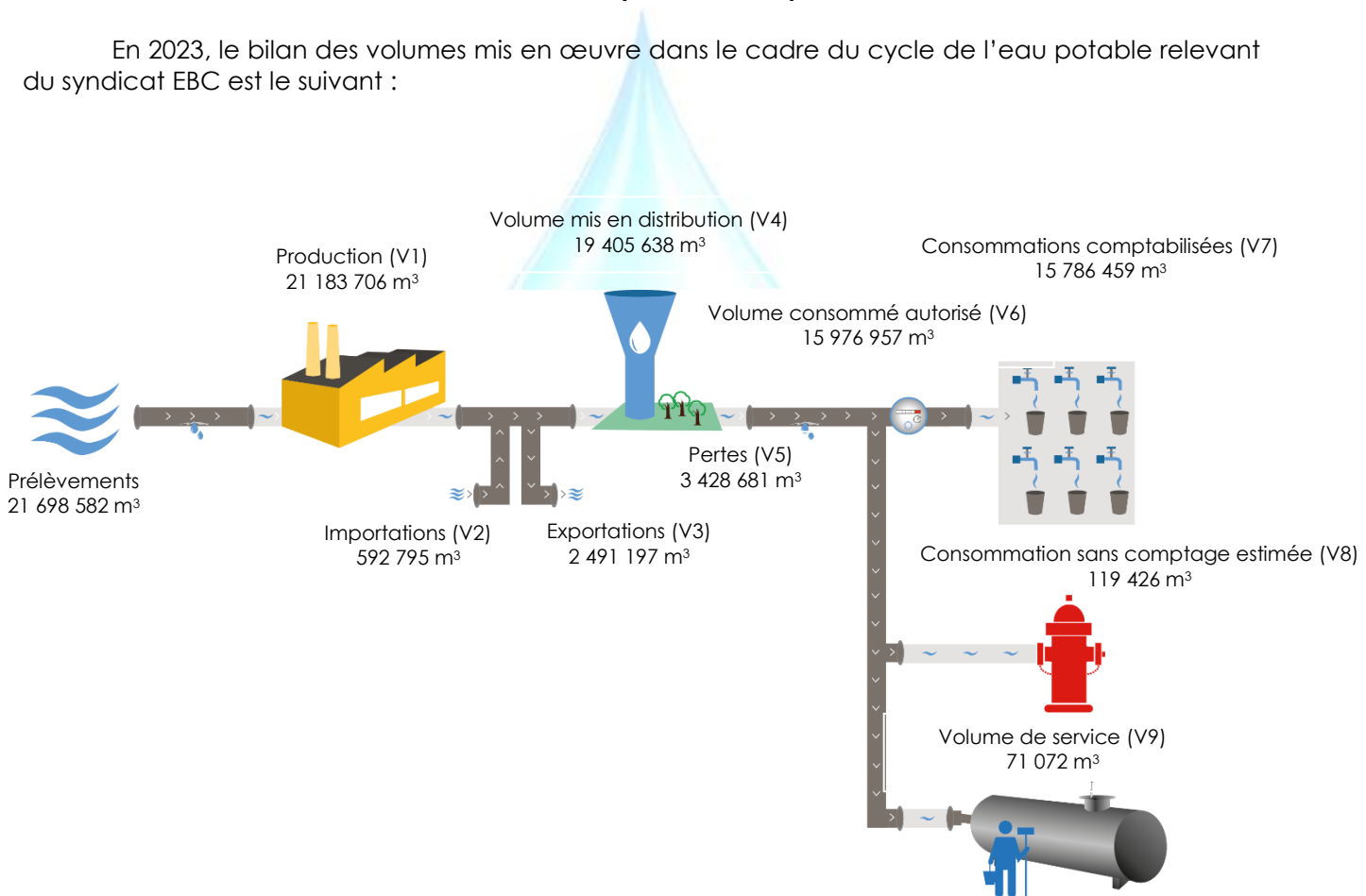


### Evolution des volumes vendus aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC



### e. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023

En 2023, le bilan des volumes mis en œuvre dans le cadre du cycle de l'eau potable relevant du syndicat EBC est le suivant :



## 6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Territoire de distribution	Taux de rendement *		
	2022	2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	88,42 %	95,11 %	
Ex-syndicat Caen Ouest	90,21 %		
Ex-syndicat Source de Thaon	87,86 %		
<b>Secteur Caennais</b>			
Commune de Caen	86,88 %	82,16 %	
Commune de Carpiquet	90,38 %		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	89,87 %		
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	88,89 %	89,91 %	
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	80,46 %		
Ex-syndicat Région de Louvigny	93,59 %		
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	94,18 %		
Ex-syndicat Val d'Odon	86,14 %		
Commune de Biéville-Beuville	84,76 %		
Commune de Blainville-sur-Orne	96,78 %		
Commune de Cormelles-le-Royal	89,48 %		
Commune de Fleury-sur-Orne	83,10 %		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	95,26 %		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	94,96 %		
Commune de Sannerville	88,11 %		
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	83,91 %		85,29 %
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	88,72 %		79,28 %
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	83,70 %	70,22 %	
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	81,96 %	81,61 %	
<b>Commune d'Epron</b>	88,87 %	88,19 %	
<b>Ex syndicat lfs - Bourguébus</b>	85,68 %	87,18 %	
<b>Commune de Bénouville</b>	93,33 %	90,12 %	
<b>Commune de Ouistreham</b>	86,84 %	83,98 %	
<b>Commune de Troarn</b>	n.d**		
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>88,19 %</b>	<b>87,87 %</b>	

\* Source : Rapports d'activité des exploitants

\*\* Donnée non disponible

Depuis 2021, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
<b>Année 2021</b>	86,16 %
<b>Année 2022</b>	88,19 %
<b>Année 2023</b>	87,87 %

### Evolution du taux de rendement du réseau de distribution du territoire du syndicat EBC



En 2023, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 87,87 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution appelé également rendement primaire du réseau vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Par ailleurs, l'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés auxquels sont ajoutés les volumes exportés par jour par kilomètre de réseau hors branchement est le suivant :

Territoire de distribution	Taux de rendement primaire		Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	
	2022	2023	2022	2023
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
Ex-syndicat Cheux - Saint-Marvieu	87,68 %	79,86 %	9	44
Ex-syndicat Caen Ouest	88,92 %		14	
Ex-syndicat Source de Thaon	85,56 %		11	
<b>Secteur Caennais</b>				
Commune de Caen	84,01 %	80,93 %	53	40
Commune de Carpiquet	88,97 %		20	
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	89,76 %		19	

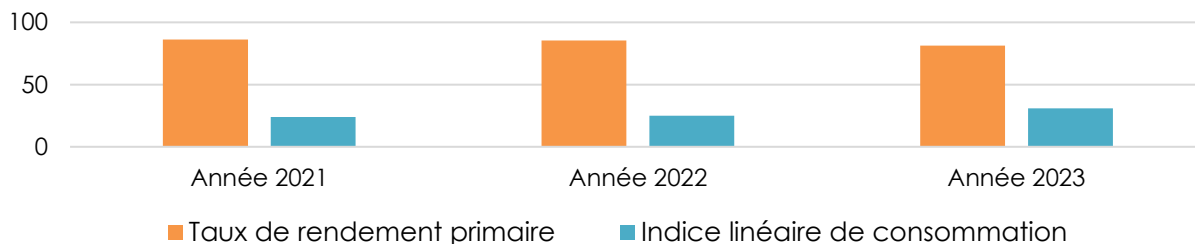
Territoire de distribution	Taux de rendement primaire		Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	
	2022	2023	2022	2023
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	87,05 %	81,47 %	16	34
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	77,71 %		27	
Ex-syndicat Région de Louvigny	92,10 %		13	
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	85,23 %		30	
Ex-syndicat Val d'Odon	82,92 %		7	
Commune de Biéville-Beuville	84,24 %		12	
Commune de Blainville-sur-Orne	93,23 %		50	
Commune de Cormelles-le-Royal	89,10 %		19	
Commune de Fleury-sur-Orne	76,02 %		20	
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	94,85 %		49	
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	91,91 %		11	
Commune de Sannerville	84,93 %		13	
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	81,02 %		83,21%	
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	88,43 %	78,91 %	12	12
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	83,39 %	69,72 %	14	11
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	80,68 %	80,01 %	8	7
<b>Commune d'Epron</b>	85,67 %	82,28 %	20	21
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>	84,78 %	86,51 %	18	18
<b>Commune de Bénouville</b>	82,75 %	83,12 %	17	15
<b>Commune de Ouistreham</b>	86,42 %	83,58 %	20	20
<b>Commune de Troarn</b>	n.d*			
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>85,43 %</b>	<b>81,35 %</b>	<b>25</b>	<b>31</b>

\* Donnée non disponible

Depuis 2021, l'évolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Taux de rendement primaire	Indice linéaire de consommation
<b>Année 2021</b>	86,16 %	24 m3/j/km
<b>Année 2022</b>	85,43 %	25 m3/j/km
<b>Année 2023</b>	81,35 %	31 m3/j/km

### Evolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire du syndicat EBC



#### 7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (indicateur P105.3) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)		Variation
	2022	2023	
<b>Secteur Littoral et Mue</b>			
Ex-syndicat Cheux - Saint-Marvieu	1,23	2,40	
Ex-syndicat Caen Ouest	1,73		
Ex-syndicat Source de Thaon	1,65		
<b>Secteur Caennais</b>			
Commune de Caen	8,25	9,01	
Commune de Carpiquet	2,37		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2,14		
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>			
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2,36	3,99	
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,96		
Ex-syndicat Région de Louvigny	1,03		
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,98		
Ex-syndicat Val d'Odon	1,40		
Commune de Biéville-Beuville	2,25		
Commune de Blainville-sur-Orne	1,82		
Commune de Cormelles-le-Royal	2,36		
Commune de Fleury-sur-Orne	5,76		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,46		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,93		
Commune de Sannerville	1,92		

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)		Variation
	2022	2023	
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,43	2,17	- 10,7 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville	1,56	3,16	+ 102,6 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer	2,79	4,92	+ 76,3 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	1,77	1,74	- 1,7 %
Commune d'Epron	3,17	4,25	+ 34,1 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	3,23	2,71	- 16,1 %
Commune de Bénouville	3,19	2,78	- 12,9 %
Commune de Ouistreham	3,19	3,88	+ 21,6 %
Commune de Troarn	n.d*		
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>3,52</b>	<b>4,50</b>	<b>+ 27,8 %</b>

\* Donnée non disponible

Depuis 2021, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
<b>Année 2021</b>	4,02 m <sup>3</sup> /j/km	- 12,6 %
<b>Année 2022</b>	3,52 m <sup>3</sup> /j/km	- 12,4 %
<b>Année 2023</b>	4,50 m <sup>3</sup> /j/km	+ 27,8 %

**Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 4,50 m<sup>3</sup>/j/km.

#### 8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (indicateur P106.3) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la



politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

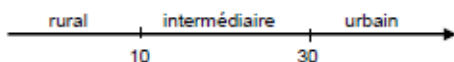
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)		Variation	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2022	2023			2023
<b>Secteur Littoral et Mue</b>					
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,16	2,25		Urbain	Bon
Ex-syndicat Caen Ouest	1,53				
Ex-syndicat Source de Thaon	1,55				
<b>Secteur Caennais</b>					
Commune de Caen	7,97	8,59		Urbain	Bon
Commune de Carpiquet	2,17				
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2,11				
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>					
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2,03	3,78		Urbain	Bon
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,54				
Ex-syndicat Région de Louvigny	0,87				
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,85				
Ex-syndicat Val d'Odon	1,13				
Commune de Biéville-Beuville	2,17				
Commune de Blainville-sur-Orne	1,66				
Commune de Cormelles-le-Royal	2,28				
Commune de Fleury-sur-Orne	4,06				
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,42				
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,58				
Commune de Sannerville	1,71				
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>	2,30				
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>	1,52	3,11	+ 104,6 %	Intermédiaire	Bon
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>	2,74	4,84	+ 76,6 %	Intermédiaire	Bon
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	1,65	1,60	- 3,0 %	Rural	Bon
<b>Commune d'Epron</b>	2,46	2,83	+ 15,0 %	Intermédiaire	Bon
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>	3,04	2,58	- 15,1 %	Intermédiaire	Bon
<b>Commune de Bénouville</b>	1,23	1,63	+ 32,5 %	Intermédiaire	Bon
<b>Commune de Ouistreham</b>	3,09	3,78	+ 22,3 %	Intermédiaire	Bon
<b>Commune de Troarn</b>	n.d**				
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>3,30</b>	<b>4,26</b>	<b>+ 29,1 %</b>	<b>Urbain</b>	<b>Bon</b>

\*\* Donnée non disponible

\* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

**Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation**



**Etat du réseau en fonction du rendement :**

mauvais	insuffisant	moyen	bon
60	75	85	réseau urbain
55	70	80	réseau intermédiaire
50	65	75	réseau rural

**Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes**

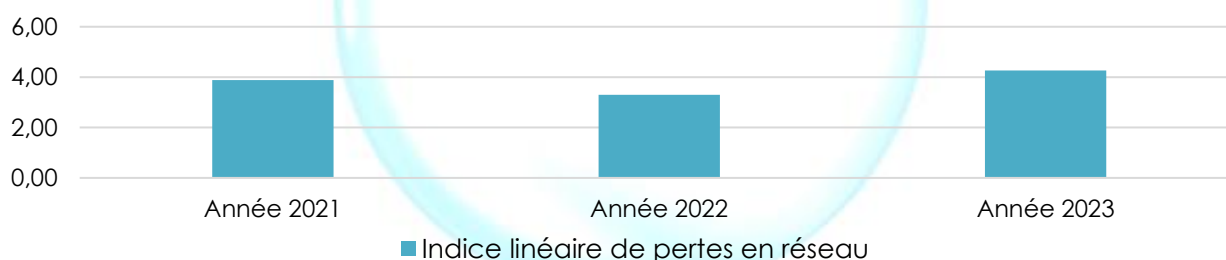
mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2021, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
<b>Année 2021</b>	3,88 m <sup>3</sup> /j/km	Bon	- 11,2 %
<b>Année 2022</b>	3,30 m <sup>3</sup> /j/km	Bon	- 14,9 %
<b>Année 2023</b>	4,26 m <sup>3</sup> /j/km	Bon	+ 29,1 %

**Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2023, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 4,26 m<sup>3</sup>/j/km.

9. La qualité de l'eau

L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

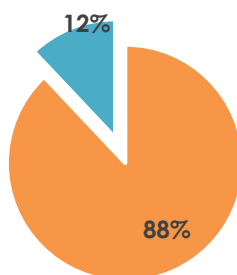


Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
<b>Secteur Littoral et Mue</b>						
Jeunes parcs	3	0	100 %	39	12	69,23 %
Thaon	14	0	100 %	25	13	48,00 %
Anguerny	18	0	100 %	28	11	60,71 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>159</b>	<b>55</b>	<b>65,41 %</b>
<b>Secteur Caennais</b>						
Zone haute Vaucelles (Caen)	53	0	100 %	62	10	83,87 %
Zone basse (Caen)	60	0	100 %	70	10	85,71 %
Zone surélevée Nord-Ouest (SNO - Caen)	36	0	100 %	84	20	76,19 %
Zone surpressée (Caen)	27	0	100 %	36	12	66,67 %
Zone haute (Caen)	42	0	100 %	45	11	75,56 %
Zone surélevée Nord-Est (SNE - Caen)	30	0	100 %	114	21	81,58 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Caennais</b>	<b>248</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>411</b>	<b>84</b>	<b>79,56 %</b>
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>						
Bougy Gavrus	7	0	100 %	36	6	83,33 %
Louvigny à Grainville	74	0	100 %	78	2	97,54 %
Saint-Martin	29	0	100 %	30	2	93,33 %
Laize-Clinchamps	9	0	100 %	38	11	71,05 %
Fontenay Bourguébus	29	0	100 %	33	2	93,94 %
Cramesnil	8	0	100 %	44	10	77,27 %
Mondeville - Giberville	53	0	100 %	56	2	96,43 %
Plateau Colombelles	24	0	100 %	30	9	70,00 %
Cuverville	12	0	100 %	22	8	63,64 %
Démouville	13	0	100 %	78	10	87,18 %
Biéville	16	0	100 %	33	20	39,39 %
Blainville	17	0	100 %	26	10	61,54 %
Cornelles	39	0	100 %	41	2	95,12 %
Fleury	39	0	100 %	41	2	95,12 %
Sannerville	12	0	100 %	25	15	40,00 %
<b>SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne</b>	<b>381</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>611</b>	<b>111</b>	<b>80,68 %</b>
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>						
Rots - Bretteville	25	0	100 %	44	21	52,27 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>						
Bourg	16	0	100 %	29	12	58,62 %
Plages	11	0	100 %	21	12	42,86 %
<b>SOUS TOTAL Ex syndicat Colleville Hermanville</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>52,00 %</b>
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>						
Lion	16	0	100 %	25	11	56,00 %
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>						
Evrecy	14	0	100 %	17	2	88,24 %
Longchamps	3	0	100 %	23	0	100 %
Sainte-Honorine	14	0	100 %	37	2	94,59 %
<b>SOUS TOTAL Ex syndicat Région d'Evrecy</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>77</b>	<b>4</b>	<b>94,81 %</b>
<b>Commune d'Epron</b>						
Hérouville - Epron	55	0	100 %	73	12	83,56 %
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>						
Ifs	57	0	100 %	64	4	93,75 %
<b>Commune de Bénouville</b>						
Saint-Aubin - Bénouville	12	0	100 %	14	1	92,86 %
<b>Commune de Ouistreham</b>						
Ouistreham	28	0	100 %	35	12	65,71 %
<b>Commune de Troarn</b>						
Troarn (E.B.C)	10	0	100 %	36	11	69,44 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>959</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>1 599</b>	<b>350</b>	<b>78,11 %</b>

Au cours de l'année 2023, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (2 558 prélèvements réalisées), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

### Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



- Prélèvements conformes
- Prélèvements non conformes

Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2023, 350 prélèvements non conformes constatant 751 non-conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Paramètre non conforme lors du prélèvement				
		Paramètre physico-chimique				
		Chloridazone Desphényl	Chloridazone Méthyl-Desphényl	Chlorothalonil R471811	Chlorothalonil R417888	Total des pesticides analysés
<b>Secteur Littoral et Mue</b>						
Cheux - Saint-Manvieu	8	7	7	1		
Saint-Contest	11	11	10	3	3	3
Jeunes parcs	12	12	11	1	1	2
Thaon	13	13	13	3	3	1
Anguerny	11	11	11	3	3	1
<b>Secteur Caennais</b>						
Zone haute Vaucelles (Caen)	10	9	3	2	2	
Zone basse (Caen)	10	9	3	2	2	
Zone surélevée Nord-Ouest (SNO - Caen)	20	20	18	4	4	7
Zone surpressée (Caen)	12	12	11	1	1	2
Zone haute (Caen)	11	11	11	3	3	4
Zone surélevée Nord-Est (SNE - Caen)	21	20	14	5	5	4
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>						
Bougy Gavrus	6			6		2
Louvigny à Grainville	2			2		
Saint-Martin	2			2		
Laize-Clinchamps	11	10	6	1	1	
Fontenay Bourguébus	2			2		1
Cramesnil	10	9		1	1	
Mondeville - Giberville	2			2		
Plateau Colombelles	9	9	8	4		3
Cuverville	8	7	6	2		1
Démouville	10	7	6	4		1
Biéville	20	19	20	5		2
Blainville	10	9	10	2		1
Cornelles	2			2		



UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Paramètre non conforme lors du prélèvement				
		Paramètre physico-chimique				
		Chloridazone Desphényl	Chloridazone Méthyl-Desphényl	Chlorothalonil R471811	Chlorothalonil R417888	Total des pesticides analysés
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>						
Fleury	2			2		
Sannerville	15	13	13	3	2	1
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>						
Rots - Bretteville	21	21	19	7	7	1
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>						
Bourg	12	12	10	3	3	
Plages	12	12	11	3	2	
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>						
Lion	11	11	11	3		1
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>						
Evrecy	2	1		1		
Sainte-Honorine	2			2		1
<b>Commune d'Epron</b>						
Hérouville - Epron	12	11	12	2		3
<b>Ex syndicat Ifs – Bourguébus</b>						
Ifs	4			4		1
<b>Commune de Bénouville</b>						
Saint-Aubin - Bénouville	1			1		
<b>Commune de Ouistreham</b>						
Ouistreham	12	12	10	3		
<b>Commune de Troarn</b>						
Troarn (E.B.C)	11	11	3	2		

### 10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2019, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
<b>Année 2019</b>	12,314	+ 62,7 %
<b>Année 2020</b>	12,876	+ 4,6 %
<b>Année 2021</b>	6,651	- 48,3 %
<b>Année 2022</b>	7,581	+ 14 %
<b>Année 2023</b>	10,385	+ 37 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 49,807 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2021, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
<b>Année 2021</b>	0,443 %
<b>Année 2022</b>	0,438 %
<b>Année 2023</b>	0,449 %

**Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC**



Dans ce cadre, pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,449 %.

### 11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre (µg/l). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

Pour l'année 2023, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secteur Littoral et Mue	9 305	5	0,1 %	1	0 %
Secteur Caennais	34 913	1 245	3,6 %	2 276	6,5 %
Secteur Eaux de l'Orne	42 827	188	0,4 %	58	0,1 %
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 169	27	0,6 %	11	0,3 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville	2 829	0	0 %	1	0,04 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer	1 477	0	0 %	1	0,1 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	3 121	28	0,9 %	5	0,2 %
Commune d'Epron	657	1	0,2 %	0	0 %
Ex syndicat lfs - Bourguébus	6 767	7	0,1 %	0	0,06 %
Commune de Bénouville	976	0	0 %	0	0 %
Commune de Ouistreham	5 390	2	0 %	17	0,3 %
Commune de Troarn	1 512	0	0 %	0	0 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>113 943</b>	<b>1 503</b>	<b>1,3 %</b>	<b>2 370</b>	<b>2,1 %</b>

Depuis 2021, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés	Branchement en plomb restant	
			Nombre	Pourcentage
<b>Année 2021</b>	93 774	646	5 052	5,4 %
<b>Année 2022</b>	94 681	1 202	3 866	4,1 %
<b>Année 2023</b>	113 943	1 503	2 370	2,1 %

**Evolution du nombre de branchement en plomb modifié/supprimé sur le territoire du syndicat EBC**



En 2023, mille cinq cent trois (1 503) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de deux mille trois cent soixante-dix (2 370) représentant alors 2,1 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

## 12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, les données sont les suivantes :

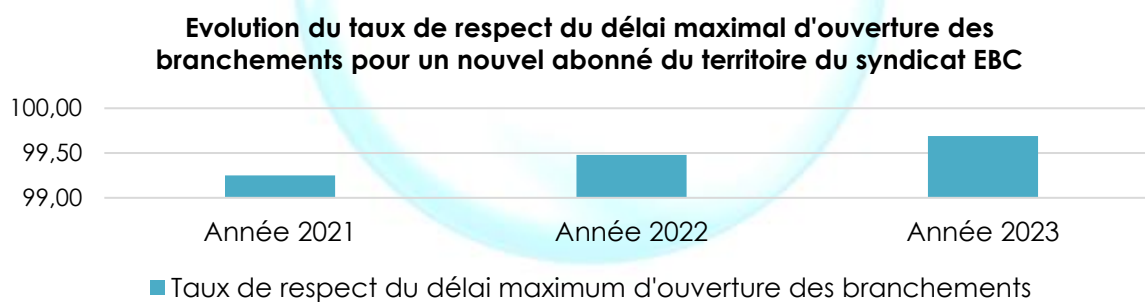
Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2022	2023
<b>Secteur Littoral et Mue</b>		
Ex-syndicat Cheux - Saint-Marvieu	99,13 %	99,71 %
Ex-syndicat Caen Ouest	98,57 %	
Ex-syndicat Source de Thaon	98,64 %	
<b>Secteur Caennais</b>		
Commune de Caen	100 %	99,97 %
Commune de Carpiquet	99,50 %	
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	100 %	
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>		
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	100 %	99,69 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	100 %	
Ex-syndicat Région de Louvigny	99,07 %	
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	98,25 %	
Ex-syndicat Val d'Odon	97,87 %	
Commune de Biéville-Beuville	97,63 %	
Commune de Blainville-sur-Orne	99,56 %	
Commune de Cormelles-le-Royal	97,09 %	
Commune de Fleury-sur-Orne	100 %	
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	100 %	
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	100 %	
Commune de Sannerville	100 %	

Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2022	2023
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	97,81 %	100 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville	100 %	100 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer	100 %	100 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	100 %	100 %
Commune d'Epron	100 %	100 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	99,40 %	98,64 %
Commune de Bénouville	98,28 %	98,82 %
Commune de Ouistreham	99,07 %	98,20 %
Commune de Troarn	100 %	100 %
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>	<b>99,48 %</b>	<b>99,69 %</b>

\* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2021, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2021	99,25 %
Année 2022	99,48 %
Année 2023	99,69 %



En 2023, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,69 %.

### 13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

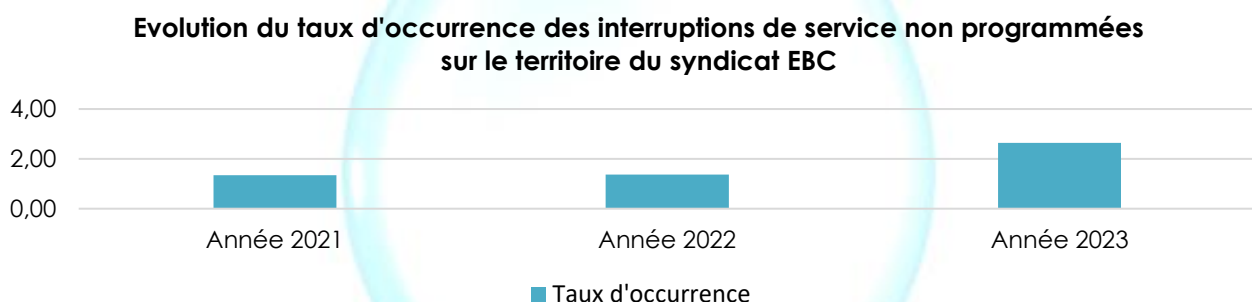
Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Depuis 2021, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
<b>Année 2021</b>	148	- 17,7 %	1,34 pour 1 000 abonnés
<b>Année 2022</b>	153	+ 3,4 %	1,37 pour 1 000 abonnés
<b>Année 2023</b>	296	+ 93,5 %	2,64 pour 1 000 abonnés



Pour l'année 2023, deux cent quatre-vingt-seize (296) interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 2,64 pour 1 000 abonnés.

### 14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (*indicateur P155.1*) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$



Doté d'un dispositif permettant de comptabiliser les réclamations écrites, le nombre de réclamations écrites reçues par les gestionnaires du service (EAUX DE NORMANDIE, SAUR et VEOLIA) est de 556.

Le syndicat EBC ne disposant pas de dispositif d'enregistrement des réclamations, le nombre de réclamations écrites ne peut être renseigné.

Depuis 2021, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
<b>Année 2021</b>	109		+ 36,3 %
<b>Année 2022</b>	289		+ 165,1 %
<b>Année 2023</b>	556		+ 92,4 %

\* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2021, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante:

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
<b>Année 2021</b>	0,99 pour 1 000 abonnés	+ 33,8 %
<b>Année 2022</b>	2,58 pour 1 000 abonnés	+ 160,6 %
<b>Année 2023</b>	4,95 pour 1 000 abonnés	+ 91,9 %



Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 4,95 pour 1 000 abonnés.

#### 1.5. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2023, ces factures avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Secteur Littoral et Mue</b>				
<b>Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu</b>	Exercice 2021	1 656,61 €	283 546 €	0,58 %
	Exercice 2022	1 628,31 €	277 954 €	0,59 %
<b>Ex-syndicat Caen Ouest</b>	Exercice 2021	3 986,06 €	681 286 €	0,59 %
	Exercice 2022	7 726,22 €	715 323 €	1,08 %
<b>Ex-syndicat Source de Thaon</b>	Exercice 2021	6 686 €	1 248 592 €	0,54 %
	Exercice 2022	13 951,47 €	1 279 533 €	1,09 %
<b>Exercice 2023</b>		<b>3 370,58 €</b>	<b>559 789,96 €</b>	<b>0,6 %</b>

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Secteur Caennais</b>				
<b>Commune de Caen</b>	Exercice 2021	221 016 €	11 168 372 €	1,98 %
	Exercice 2022	189 850 €	11 712 651 €	1,62 %
<b>Commune de Carpiquet</b>	Exercice 2021	3 807,37 €	332 601 €	1,14 %
	Exercice 2022	8 806,74 €	366 498 €	2,40 %
<b>Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe</b>	Exercice 2021	4 574 €	181 938 €	2,51 %
	Exercice 2022	8 909 €	220 762 €	4,04 %
<b>Exercice 2023</b>		n.d*		

\*Donnée non disponible

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Secteur Eaux de l'Orne</b>				
<b>Ex-syndicat Val d'Odon</b>	Exercice 2021	2 706 €	370 919 €	0,73 %
	Exercice 2022	2 666,57 €	377 574 €	0,71 %
<b>Ex-syndicat Région de Louvigny</b>	Exercice 2021	24 828 €	2 839 938 €	0,87 %
	Exercice 2022	32 877,64 €	2 845 435 €	1,16 %
<b>Commune de Cormelles-le-Royal</b>	Exercice 2021	3 530 €	384 226 €	0,92 %
	Exercice 2022	5 298,49 €	411 412 €	1,29 %
<b>Ex-syndicat Région de May-sur-Orne</b>	Exercice 2021	10 801 €	1 619 064 €	0,67 %
	Exercice 2022	20 083,24 €	1 793 673 €	1,12 %
<b>Ex-syndicat Mondeville Colombelles - Giberville</b>	Exercice 2021	63 453 €	2 841 851 €	2,23 %
	Exercice 2022	67 454 €	2 859 207 €	2,36 %
<b>Ex-syndicat Démouville - Cuverville</b>	Exercice 2021	3 227,50 €	465 636 €	0,69 %
	Exercice 2022	3 012,43 €	465 485 €	0,65 %
<b>Commune de Biéville-Beuville</b>	Exercice 2021	2 070,12 €	347 126 €	0,60 %
	Exercice 2022	5 200,82 €	360 016 €	1,44 %
<b>Commune de Blainville-sur-Orne</b>	Exercice 2021	5 166,22 €	514 441 €	1,00 %
	Exercice 2022	11 218,76 €	523 487 €	2,14 %
<b>Commune de Fleury-sur-Orne</b>	Exercice 2021	9 879 €	562 048 €	1,76 %
	Exercice 2022	11 242 €	537 160 €	2,09 %
<b>Commune de Hérouville-Saint-Clair et Commune de Sannerville</b>	Exercice 2021	476,21 €	2 429 195 €	0,02 %
	Exercice 2022		n.d*	
<b>Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay</b>	Exercice 2021	1 151,16 €	82 410 €	1,40 %
	Exercice 2022	939 €	82 478 €	1,14 %
<b>Exercice 2023*</b>		<b>95 132,06 €</b>	<b>6 421 016,90 €</b>	<b>1,48 %</b>

\* Hors territoires des communes de Hérouville-Saint-Clair, Sannerville, Fleury-sur-Orne et ex syndicat de Mondeville - Colombelles - Giberville

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse</b>			
Exercice 2021	4 886,80 €	917 366 €	0,53 %
Exercice 2022	7 556,38 €	946 494 €	0,80 %
Exercice 2023	4 424,76 €	931 278 €	0,48 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Ex syndicat Colleville - Hermanville</b>			
Exercice 2021	9 058 €	831 414 €	1,09 %
Exercice 2022	7 207 €	782 150 €	0,92 %
Exercice 2023	14 326 €	892 133 €	1,61 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Ex syndicat Lion-sur-Mer</b>			
Exercice 2021	3 128 €	383 061 €	0,82 %
Exercice 2022	11 242 €	374 967 €	3,00 %
Exercice 2023	2 775 €	378 481 €	0,73 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Ex syndicat Région d'Evrecy</b>			
Exercice 2021	4 609 €	808 398 €	0,57 %
Exercice 2022	8 669,97 €	835 110 €	1,04 %
Exercice 2023	8 303,96 €	867 424 €	0,96 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Commune d'Epron</b>			
Exercice 2021	1 041,06 €	146 017 €	0,71 %
Exercice 2022	390 €	163 853 €	0,24 %
Exercice 2023	2 548,05 €	172 452 €	1,48 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Ex syndicat Ifs - Bourguébus</b>			
<b>Exercice 2021</b>	24 914 €	1 766 188 €	1,41 %
<b>Exercice 2022</b>	23 125,96 €	1 755 779 €	1,32 %
<b>Exercice 2023</b>	27 617,80 €	1 821 170 €	1,52 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Commune de Bénouville</b>			
<b>Exercice 2021</b>	5 811,81 €	213 314 €	2,72 %
<b>Exercice 2022</b>	5 885,64 €	188 423 €	3,12 %
<b>Exercice 2023</b>	4 648,19 €	219 981 €	2,11 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Commune de Ouistreham</b>			
<b>Exercice 2021</b>	15 920,53 €	1 246 666 €	1,28 %
<b>Exercice 2022</b>	20 876,18 €	1 298 766 €	1,61 %
<b>Exercice 2023</b>	17 848,71 €	1 322 033 €	1,35 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
<b>Commune de Troarn</b>			
<b>Exercice 2021</b>	4 787 €	546 363 €	0,88 %
<b>Exercice 2022</b>	7 337 €	724 913 €	1,01 %
<b>Exercice 2023</b>	5 615 €	696 691 €	0,81 %

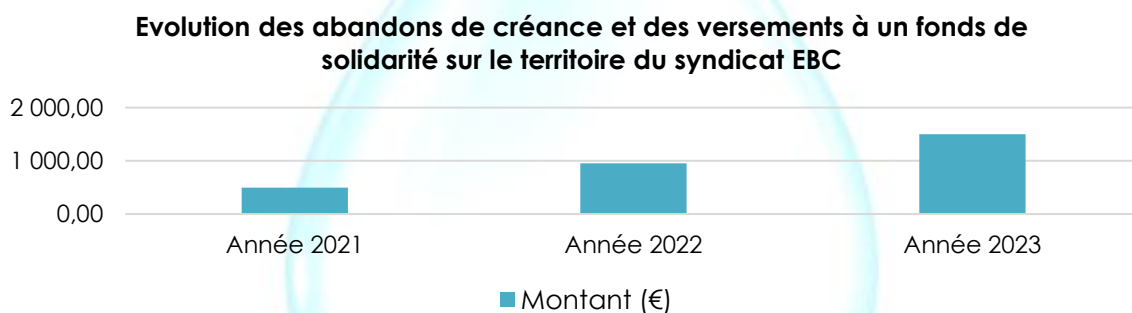
### 16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur (indicateur P109.0) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (fonds de solidarité logement - FSL, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Depuis 2021, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
	Montant (€)	Montant (€/m3)	Variation
<b>Année 2021</b>	497,99 €	-	-
<b>Année 2022</b>	951,47 €	-	-
<b>Année 2023</b>	1 497,88 €	802,16 €/m3	+ 57,4 %



En 2023, 1 497,88 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

## **C. Les études et les travaux**

### 1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

#### **a. Les ouvrages de distribution**

##### ➤ **La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie**

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception. L'appel d'offres sera lancé dès que la propriété de l'ouvrage sera acquise.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT.



➤ **La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair**

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m<sup>3</sup>) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causé par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoritiques. On note également la présence d'amiante de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise aux normes d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,
- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Au vu de la complexité du renouvellement de la nourrice située sous les cuves, la maîtrise d'œuvre a proposé le passage des six (6) canalisations en extérieur et une modification de la chambre d'arrivée au pied du réservoir.

Le réservoir étant classé « monument remarquable », une autorisation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est nécessaire.

Les conclusions du schéma directeur ayant mis en exergue la nécessité de garder le réservoir dans le cadre de la distribution d'eau potable, le syndicat EBC prévoit de relancer la DRAC afin d'avoir son autorisation pour la mise en place de la solution proposée.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 2 000 000 € HT.

➤ **La création d'un réservoir sur tour et de ses canalisations à Bénouville**

Les communes de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay sont alimentées en direct par des communes voisines et ne possèdent pas de réserve propre. Afin de sécuriser leur alimentation en eau, le syndicat EBC a décidé de construire un réservoir sur tour d'une capacité de 800 m<sup>3</sup> alimenté par l'adduction Nord ainsi que les conduites permettant de relier l'ouvrages aux réseaux de distribution existant sur un linéaire d'environ 2 700 mètres.

Les travaux de conduites ont commencé en février 2021 par l'entreprise SITPO.

Les travaux de génie civil réalisés par la société VAUBAN GC ont commencé en juin 2021 et se sont achevés en mars 2022 par les essais d'étanchéité.

La mise en service du réservoir avec les raccordements a eu lieu en juin 2022. Les levées de réserves sont intervenues en novembre 2022.

En parallèle, la destruction du réservoir de Saint-Aubin-d'Arquenay a eu lieu en 2023, reste le comblement du forage prévu en 2024.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 000 000 € HT.

## b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Biéville-Beuville	Rue de la Charrière	503		108 000 €
	Ferme Bellevue (CVM)	610		131 000 €
Blainville-sur-Orne	Rue Salvador Allende		45	12 000 €
Caen	Rue Saint-Michel Rue d'Auge (partie basse)	1 349		795 000 €
	Rue du Vaugueux	261		266 000 €
	PRU Chemin Vert Nouvelle voie Est/Ouest		160	42 000 €
	Rue de Bourgogne	906		348 000 €
Caïron	Route de Creully RD 22	806		241 000 €
Cambes-en-Plaine	La fosse de Matthieu		150	30 000 €
Colleville-Montgomery	Boulevard Maritime	180		44 000 €
Cuverville	Route de Sannerville	415		135 000 €
Feuguerolles-Bully	Route de Caen et rue des hauts vents	1 356		308 000 €
Fleury-sur-Orne	Rue Varlin	190		69 000 €
Louvigny	Rue du Jardin Rouge	55		49 000 €
Mathieu	Parc Viking	298		88 000 €
Ouistreham	Quartier des Charmettes	1 314		343 000 €
	Rue Andry	919		470 000 €
Rots	Rue de la croix Vautier	1 069		213 000 €
Vieux	Chemin des Clos	154		54 000 €
Villons-les-Buissons	Rue des Glengarrians		100	19 000 €
<b>Total Territoire du syndicat EBC</b>		<b>10 385</b>	<b>455</b>	<b>3 765 000 €</b>

2. Les opérations du programme 2023 en cours au 31 décembre 2023 ou reportées sur l'exercice 2024 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2023/2024	Etudes 2023 - Travaux 2024
Opérations reportées	Etudes et travaux 2024 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Mondeville	Rue Emile Zola	1 310 000 €
Cormelles-le-Royal	Impasse du pavillon	45 000 €
Eterville	Rue de la couture	200 000 €
Lion-sur-Mer	Rue Foch	170 000 €
Rosel	Hameau Gruchy	545 000 €
<b>Sous total - Travaux en cours 2023/2024</b>		<b>2 270 000 €</b>
Amayé-sur-Orne	RD 212 et rue de la résidence	240 000 €
Caen	Rue du clos charmant	15 000 €
Grentheville	Route de Soliers	290 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue de la Bruyère	220 000 €
	Rue Ravel et Debussy	180 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Allée Jean de la Varende	40 000 €
Laize-Clinchamps	Chemin des moulins	135 000 €
	Rue de la cavée	80 000 €
Lion-sur-Mer	Rue Foch	170 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Voie de la Mare (CVM)	105 000 €
<b>Sous total - Etudes 2023 - Travaux 2024</b>		<b>1 475 000 €</b>
Baron-sur-Odon	Chemin Ponchet	450 000 €
Bénouville	Place de la Mairie	60 000 €
Caen	Rue de la Délivrante	1 500 000 €
	Rue Saint-Nicolas	75 000 €
	Rue Aristide Briand	150 000 €
Carpiquet	RD 9	95 000 €
Evrecy	Sécurisation via R3	2 000 000 €
Evrecy	Ferme Flagy (CVM)	200 000 €
Fontenay-le-Marmion	Rue des écoles - Rue Pasteur	190 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Desserte ZAC Presqu'île	150 000 €
Laize-Clinchamps	Chemin des moulins	135 000 €
	Rue de la cavée	130 000 €
Le Castelet	Rue du 7 août 1944	180 000 €
May-sur-Orne	Place du lavoir	125 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue Caillemer	195 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue centrale	130 000 €
Thue et Mue (Cheux)	Route d'Aunay - Rue de la Bouille	500 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue de Reviens - Rue du Bessin Vert	40 000 €
<b>Sous total - Etudes et travaux 2024 ou ultérieur</b>		<b>6 305 000 €</b>
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>		<b>10 050 000 €</b>

### 3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

<b>Etudes réalisées - Travaux en cours 2023-2024</b>	<b>Etudes 2023 - Travaux 2024</b>
<b>Opérations reportées</b>	<b>Etudes et travaux 2024 ou ultérieur</b>

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Caen	Rue des fauvelles - Rue Ernest Manchon - Rue Edmond Boca	125 000 €
	Rue Bellivet - Place Foch	280 000€
	Rue d'Auge (partie haute)	700 000€
	Rue du général Moulin	870 000 €
Colombelles	Rue Jean Jaurès - Rue Salengro	450 000 €
Iffs	Rue de Bretteville	380 000 €
Mouen	Route de Bretagne	580 000 €
<b>Sous total - Etudes réalisées - Travaux en cours 2023-2024</b>		<b>3 385 000 €</b>
Mondeville	Rue Calmette - Impasse du Dan	25 000 €
Troarn	Rue du bois - Rue du muguet	360 000 €
Tourville-sur-Odon	RD 89	110 000 €
<b>Sous total - Etudes 2023 - Travaux 2024</b>		<b>495 000 €</b>
Blainville-sur-Orne	Quartier République	585 000 €
Bretteville-sur-Odon	La Baronnie	120 000 €
Caen	Boulevard Becquerel	335 000 €
	Rue de l'église	715 000 €
	Rue de Bourgogne	440 000 €
	TRAM Ligne 2	11 600 000 €
Carpiquet	Rue des marettes	165 000 €
Colleville-Montgomery	Rue de la mer - Rue de la Fontaine	80 000 €
Démouville	Rue de la montagne	120 000 €
Fleury-sur-Orne	Avenue Maisonneuve	310 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Boulevard de la grande Delle	695 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Hérouville-Saint-Clair	Rue de la corderie	120 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue de l'église - Chemin des saules	110 000 €
Sannerville	Rue de la Libération	380 000 €
Soliers	ZA Bréholles	310 000 €
Thaon	Rue de l'ormelet	220 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue des Jardins - Rue des Près	260 000 €
Verson	Rue de la croix Beaujard - Rue verte colline - Avenue des coteaux - Rue du Hameau Foulon	370 000 €
<b>Sous total - Etudes - Travaux 2024 ou ultérieur</b>		<b>16 935 000 €</b>
<b>TOTAL Territoire du syndicat EBC</b>		<b>20 815 000 €</b>

#### 4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (*permis de construire, déclaration préalable...*), le syndicat EBC, en tant que personne publique, est chargée de formuler un avis technique sous l'angle de l'eau potable pour tous documents d'urbanisme.

L'objectif principal de l'instruction est de contrôler chaque projet sous l'angle de l'eau potable.

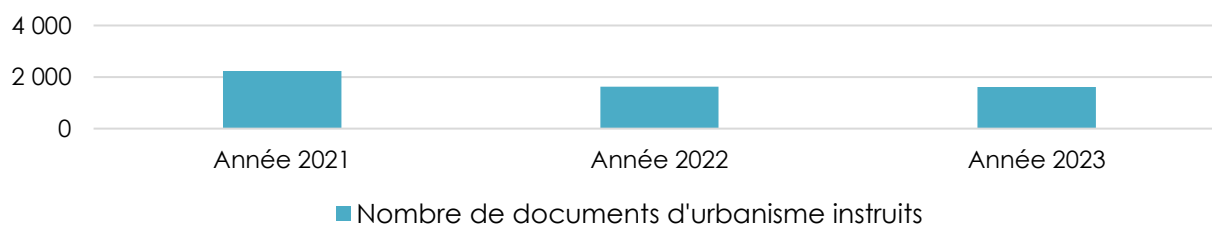
Cette instruction technique permet de définir :

- La capacité du réseau à fournir en eau potable le projet,
- Les conditions et les modalités auxquelles est soumis le raccordement.

Depuis 2021, l'évolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC est la suivante :

	Documents d'urbanisme instruits sous l'angle de l'eau potable	
	Nombre	Variation
<b>Année 2021</b>	2 237	
<b>Année 2022</b>	1 624	- 27,4 %
<b>Année 2023</b>	1 611	- 0,8 %

#### **Evolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC**



### 5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2021, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
<b>Exercice 2021</b>	5 901 715 €	- 8,6 %	20 982 €	0,4 %	0 €
<b>Exercice 2022</b>	7 801 254	+ 32,2 %	909 958 €	12 %	0 €
<b>Exercice 2023</b>	5 154 414 €	- 33,9 %	217 791 €	4,2 %	0 €

### D. Les finances

#### 1. Le compte administratif

##### **a. La section d'investissement**

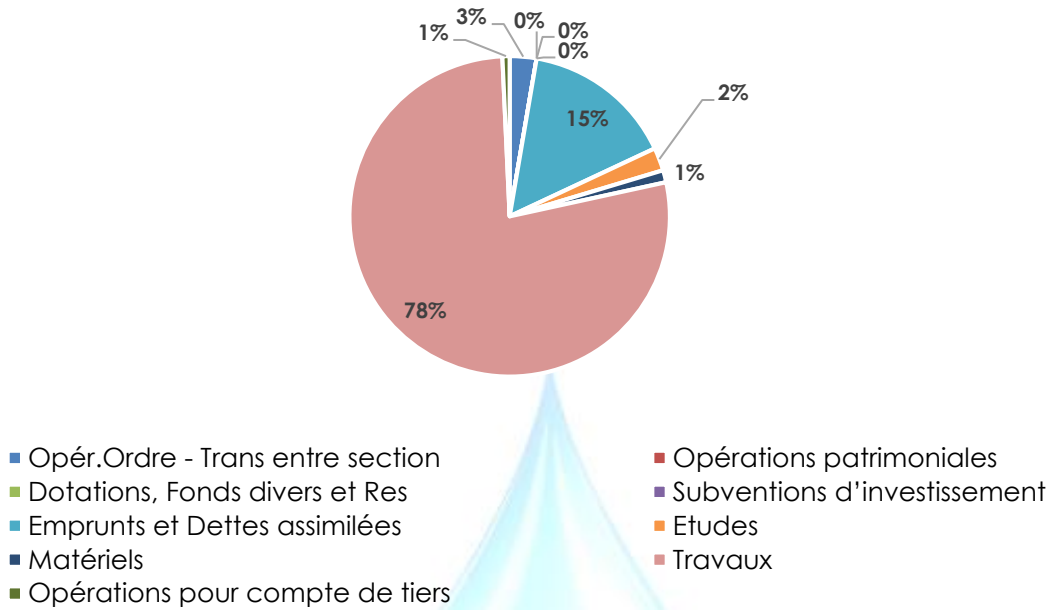
#### Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Opér.Ordre Trans entre section</b>	86 000	85 376	275 000	270 675,91	275 000	309 492
<b>Opérations patrimoniales</b>	1 050 000	249 966	1 050 000	0	1 050 000	786 279
<b>Dotations, Fonds divers et Réserves</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Subventions d'investissement</b>	0	6 446	0	0	0	9 475
<b>Emprunts et Dettes assimilées</b>	1 436 000	1 439 957	1 500 000	1 539 814,52	1 700 000	1 624 147
<b>Etudes</b>	216 050	79 570	79 800	233 607,74	930 000	240 547
<b>Matériels</b>	114 150	64 403	131 000	122 887,56	195 000	37 526
<b>Travaux</b>	10 954 540	5 971 715	9 663 200	7 801 253,52	9 770 660	5 154 414
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	0	0	298 200	73 201,95	111 600	278 507
<b>TOTAL</b>	<b>13 856 740</b>	<b>7 897 433</b>	<b>12 997 200</b>	<b>10 041 441,20</b>	<b>14 032 260</b>	<b>8 440 387</b>

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

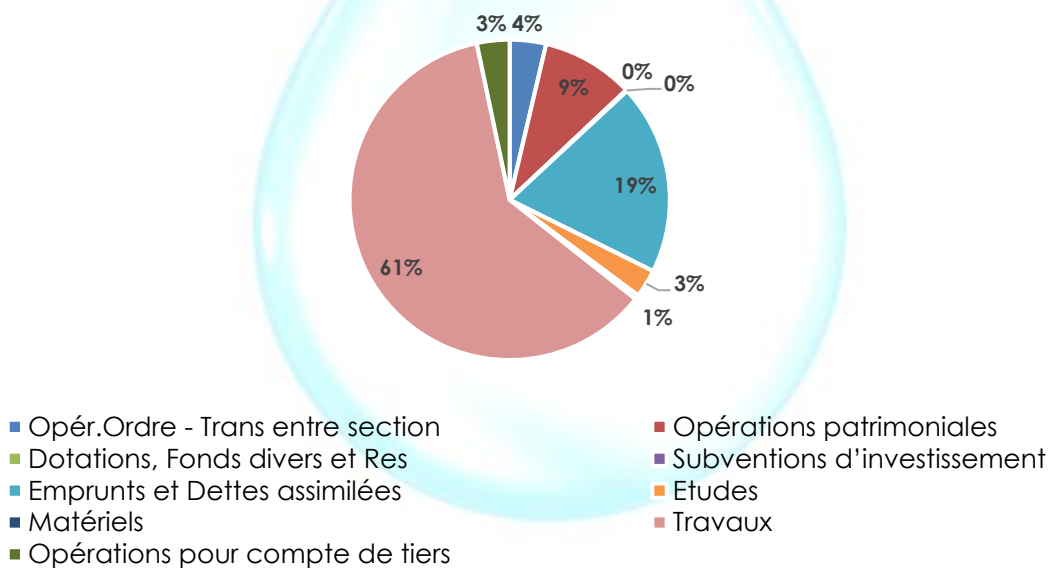


### Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 77,3 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

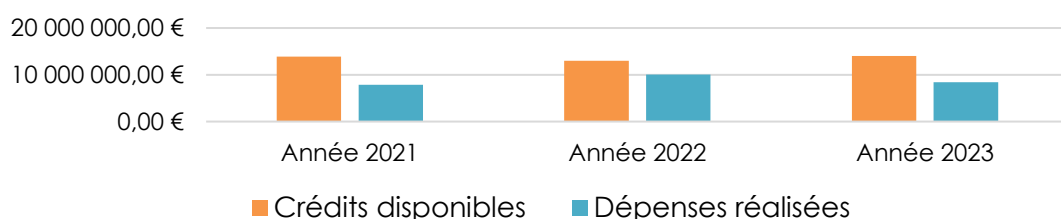
### Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 60,1 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

### Evolution des dépenses d'investissement

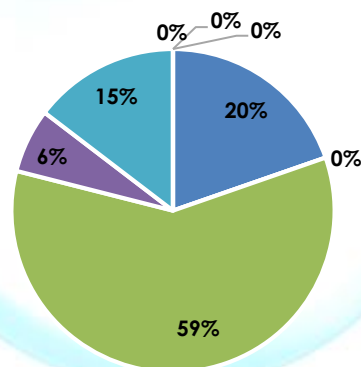


### Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Opér.Ordre Trans entre section</b>	1 485 000	1 609 030	2 914 050	2 785 362	3 000 000	2 907 413
<b>Opérations patrimoniales</b>	1 050 000	249 966	1 050 000	0	1 050 000	786 279
<b>Dotations, Fonds divers et Réserves</b>	0	4 520 224	0	8 389 954	0	3 036 012
<b>Subventions d'investissement</b>	27 500	20 983	27 500	909 598	500 000	217 791
<b>Emprunts et Dettes assimilées</b>	7 917 850	1 168 715	5 122 060	2 069 203	6 842 190	1 897
<b>Autres immobilisations</b>	0	0	0	0	3 200	2 605
<b>Autres immobilisations financières</b>	950 000	249 648	950 000	0	950 000	779 638
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	0	0	298 200	0	111 600	91 845
<b>TOTAL</b>	<b>11 430 350</b>	<b>7 818 566,24</b>	<b>10 361 810</b>	<b>14 154 117</b>	<b>12 456 990</b>	<b>7 823 480</b>

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

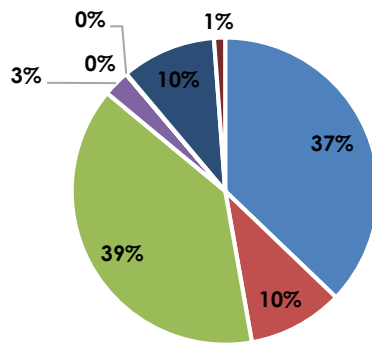
#### Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2022



- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, Fonds divers et Res
- Subventions d'investissement
- Emprunts et Dettes assimilées
- Autres immobilisations
- Autres immobilisations financières
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2022, 136,6 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

### Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2023

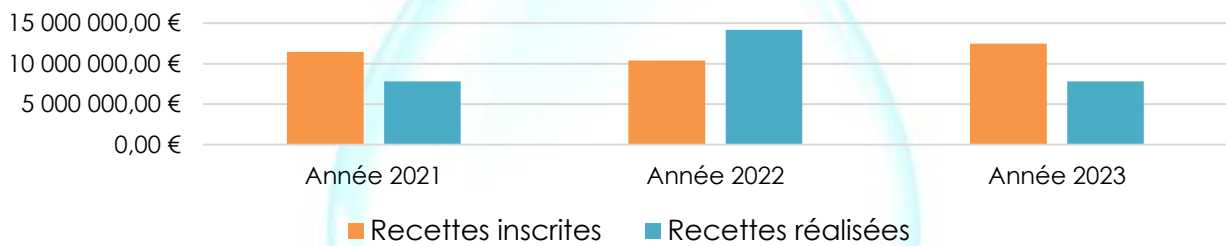


- Opér.Ordre - Trans entre section
- Dotations, Fonds divers et Res
- Emprunts et Dettes assimilées
- Autres immobilisations financières
- Opérations patrimoniales
- Subventions d'investissement
- Autres immobilisations
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2023, 62,8 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

#### Evolution des recettes d'investissement



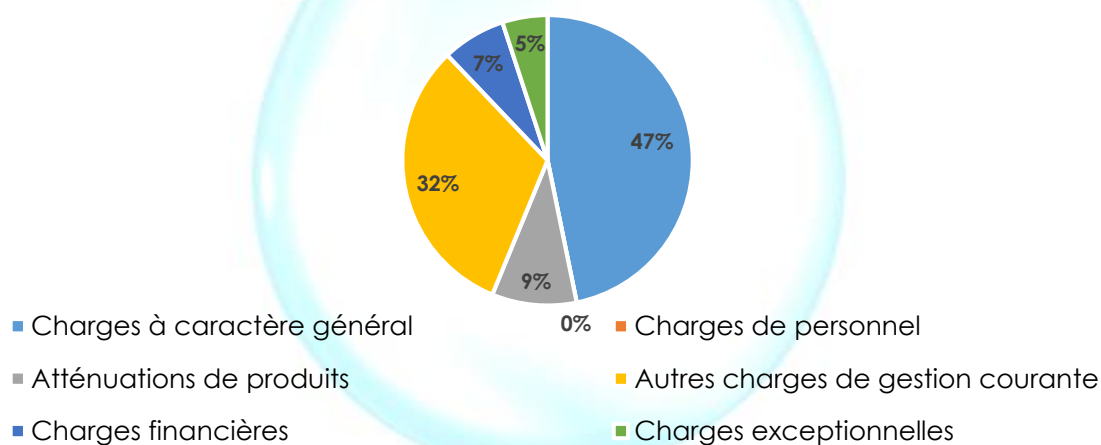
Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 2 907 413 €.

## b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Charges à caractère général</b>	3 589 910	3 237 392	3 234 860	2 512 031	10 520 030	11 109 417
<b>Charges de personnel</b>	230 000	51 798	0	0	0	0
<b>Atténuations de produits</b>	513 000	788 309	513 000	506 565	500 000	485 883
<b>Autres charges de gestion courante</b>	1 700 700	1 690 594	1 731 700	1 700 656	356 700	327 207
<b>Charges financières</b>	450 000	382 422	415 000	380 351	413 000	421 276
<b>Charges exceptionnelles</b>	135 000	192 711	135 000	270 238	280 000	413 435
<b>TOTAL</b>	<b>6 618 610</b>	<b>6 343 226</b>	<b>6 029 560</b>	<b>5 369 841</b>	<b>12 069 730</b>	<b>12 757 218</b>

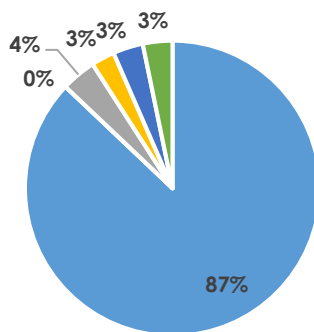
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 89,1 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

### Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023

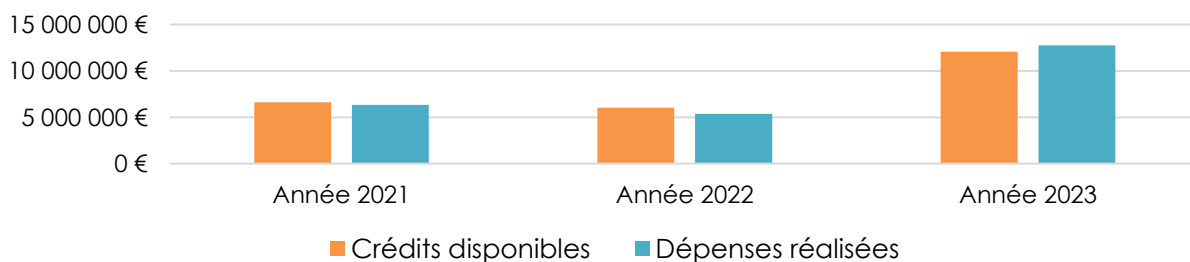


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Au cours de l'exercice 2023, 105,7 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

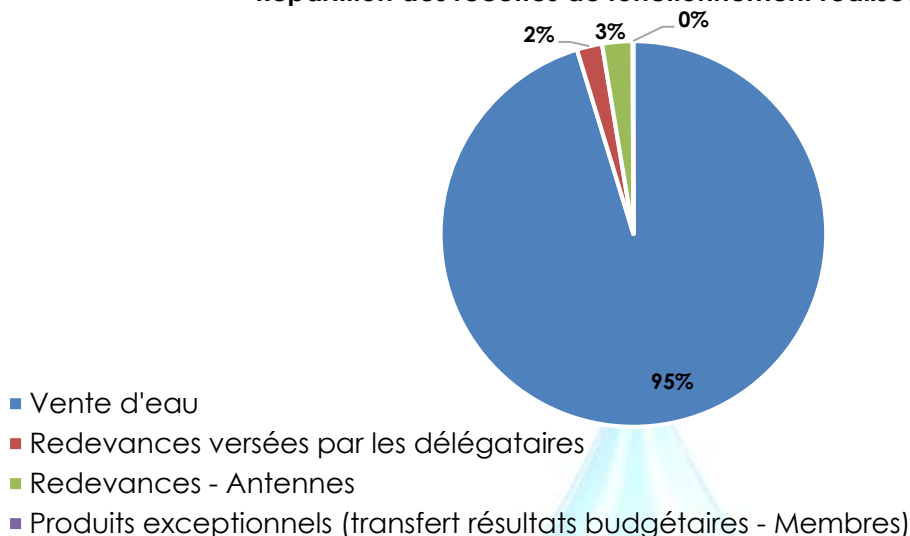
### Evolution des dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - En €						
Libellé	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
<b>Vente d'eau</b>	9 299 000	10 499 075	11 499 000	10 729 189	16 445 000	19 002 449
<b>Indemnités de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Mise à disposition de personnel</b>	200 000	47 525	0	0	0	0
<b>Redevances versées par les délégataires</b>	1 370 000	1 216 629	230 000	238 381	0	0
<b>Redevances - Antennes</b>	60 000	333 011	60 000	286 825	60 000	166 480
<b>Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)</b>	15 000	272 588	15 000	6 998	15 000	63 183
<b>Produits financiers</b>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 944 000</b>	<b>12 368 828</b>	<b>11 804 000</b>	<b>11 291 393</b>	<b>16 520 000</b>	<b>19 232 112</b>

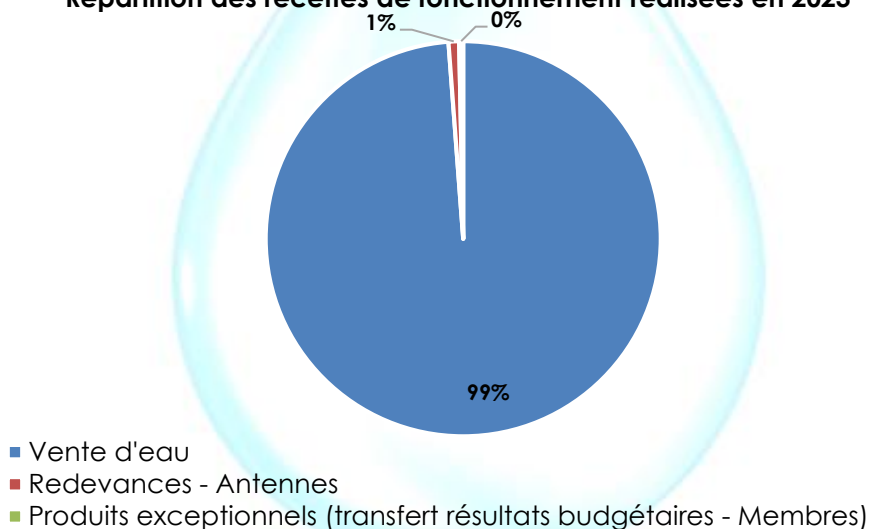
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 et 2023 sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 95,7 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

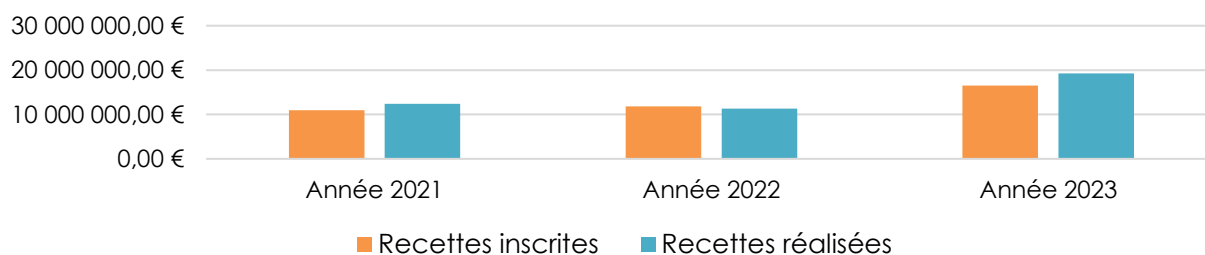
### Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 116,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2021 à 2023 figure ci-après.

### Evolution des recettes de fonctionnement





## 2. La dette

### a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2023, 56 contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 14 255 976 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
<b>Année 2021</b>	15 424 962	1 439 957	382 422
<b>Année 2022</b>	16 077 738	1 539 814	380 351
<b>Année 2023</b>	14 255 976	1 624 147	421 276

### b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
<b>Année 2021</b>	15 424 962	6 025 602	2,56
<b>Année 2022</b>	16 077 738	5 982 504	2,69
<b>Année 2023</b>	14 255 976	6 474 895	2,20

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans et deux (2) mois.



## V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

## **A. Les modalités de la tarification**

### 1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m3) hors taxe (HT)	Variation
<b>Année 2019</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier	0,102 €	+ 7,8 %
<b>Année 2020</b>	Au 1 <sup>er</sup> juillet	0,104 €	
<b>Année 2021</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier	0,106 €	
<b>Année 2022</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier	0,108 €	
<b>Année 2023</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier	0,11 €	

### 2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement*).

## **B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m3)**

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m<sup>3</sup> (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances « préservation des ressources » et « pollution de l'eau d'origine domestique » de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m<sup>3</sup> sont les suivants :

### 1. Secteur Littoral et Mue

Territoire de l'ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	10,90	10,90	55,62	55,62	56,00	56,00
Part variable	0,81	97,20	0,82	98,40	0,85	102,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	43,63	43,63				
Part variable Distribution	0,383	45,96				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0				
<b>TOTAL HT</b>		<b>255,29</b>		<b>259,98</b>		<b>267,20</b>
TVA	5,5 %	14,04	5,5 %	14,30	5,5 %	14,70
<b>TOTAL TTC</b>		<b>269,33</b>		<b>274,28</b>		<b>281,90</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,24</b>		<b>2,29</b>		<b>2,35</b>

Territoire de l'ex-syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	5,00	5,00	22,71	22,71	22,74	22,74
Part variable	0,328	39,36	1,01	121,2	1,04	124,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	17,26	17,26				
Part variable Distribution	0,959	115,08				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,10	12,00				
<b>TOTAL HT</b>		<b>246,30</b>		<b>249,87</b>		<b>256,74</b>
TVA	5,5 %	13,55	5,5 %	13,74	5,5 %	14,12
<b>TOTAL TTC</b>		<b>259,85</b>		<b>263,61</b>		<b>270,86</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,17</b>		<b>2,20</b>		<b>2,26</b>

Territoire de l'ex-syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	26,2	26,20	59,69	59,69	59,72	59,72
Part variable	0,9884	118,61	0,97	116,40	0,99	118,80
Part Syndicale EBC Production	0,08	9,60	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	32,62	32,62				
Part variable	0,367	44,04				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,008	0,96				
<b>TOTAL HT</b>	277,63		282,05		287,72	
TVA	5,5 %	15,27	5,5 %	15,51	5,5 %	15,82
<b>TOTAL TTC</b>	<b>292,90</b>		<b>297,56</b>		<b>303,54</b>	
Au m3	<b>2,44</b>		<b>2,48</b>		<b>2,53</b>	

## 2. Secteur Caennais

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix du service de l'eau a été unifié sur les communes relevant du secteur Caennais (DSP-PP) à savoir les communes de Caen, Carpiquet et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Commune de Caen/ Carpiquet / Saint Germain La Blanche Herbe (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement			41,88	41,88	41,92	41,92
Part variable de 0 à 60 m3			0,4075	48,90	0,448	26,88
Part variable de 60 à 100 m3			0,8240	98,88	0,864	34,56
Part variable plus de 100 m3			0,9048	108,58	0,945	18,90
Part Syndicale EBC Production			0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement						
Part variable Distribution						
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution			0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau						
<b>TOTAL HT</b>			223,29		231,46	
TVA			5,5 %	12,28	5,5 %	12,73
<b>TOTAL TTC</b>			<b>235,57</b>		<b>244,19</b>	
Au m3			<b>1,96</b>		<b>2,03</b>	

### 3. Secteur Eaux de l'Orne

Territoire de l'ex-syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	35,87	35,87	98,85	98,85	98,94	98,94
Part variable	0,8269	99,23	1,53	183,60	1,53	183,60
Part Syndicale EBC Production	0		0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	61,04	61,04				
Part variable	1,1672	140,06				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
<b>TOTAL HT</b>		381,80		388,41		391,74
TVA	5,5 %	21,00	5,5 %	21,36	5,5 %	21,55
<b>TOTAL TTC</b>		<b>402,80</b>		<b>409,77</b>		<b>413,29</b>
<b>Au m3</b>		<b>3,36</b>		<b>3,41</b>		<b>3,44</b>

Territoire de l'ex-syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	31,50	31,50	72,69	72,69	72,72	72,72
Part variable	0,6394	76,728	1,03	123,6	1,05	126,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	39,76	39,76				
Part variable	0,764	91,68				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0003	0,036				
<b>TOTAL HT</b>		297,30		302,25		307,92
TVA	5,5 %	16,35	5,5 %	16,62	5,5 %	16,94
<b>TOTAL TTC</b>		<b>313,66</b>		<b>318,87</b>		<b>324,86</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,61</b>		<b>2,66</b>		<b>2,71</b>



Commune de Cormelles-le-Royal (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	10,24	10,24	15,85	15,85	15,9	15,90
Part variable	0,511	61,32	0,40	48,00	0,45	54,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	5,30	5,30				
Part variable Distribution	0,2739	32,868				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation Ressources en eau	0,0003	0,036				
<b>TOTAL HT</b>						
		167,36		169,81		179,10
TVA	5,5 %	9,21	5,5 %	9,34	5,5 %	9,85
<b>TOTAL TTC</b>		<b>176,57</b>		<b>179,15</b>		<b>188,95</b>
<b>Au m3</b>		<b>1,47</b>		<b>1,49</b>		<b>1,57</b>

Territoire de l'ex-syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	6,28	6,28	50,39	50,39	50,42	50,42
Part variable de 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,838	102,42	0,87	52,20
Part variable de 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,869	104,28	0,90	54,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	43,12	43,12				
Part variable	0,785	94,20				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0				
<b>TOTAL HT</b>						
		254,60		261,65		265,82
TVA	5,5 %	14,00	5,5 %	14,39	5,5 %	14,62
<b>TOTAL TTC</b>		<b>268,60</b>		<b>276,04</b>		<b>280,44</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,24</b>		<b>2,30</b>		<b>2,34</b>

Territoire de l'ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	3,82	3,82	30,70	30,70	30,74	30,74
Part variable de 1 à 100 m3	0,3961	47,53	0,943	111,86	0,97	97,00
Part variable de 101 à 500 m3			0,878	105,36	0,91	18,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	26,28	26,28				
Part variable	0,9116	109,39				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1048	12,58				
<b>TOTAL HT</b>						
		257,20		248,52		255,14
TVA	5,5 %	14,15	5,5 %	13,67	5,5 %	14,03
<b>TOTAL TTC</b>		<b>271,34</b>		<b>262,19</b>		<b>269,17</b>
Au m3		<b>2,26</b>		<b>2,18</b>		<b>2,24</b>

Territoire de l'ex-syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	26,56	26,56	47,46	47,46	47,52	47,52
Part variable	0,381	45,72	0,38	45,60	0,43	51,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	19,97	19,97				
Part variable Distribution	0,3317	39,804				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,05	6,00				
<b>TOTAL HT</b>						
		195,65		199,02		208,32
TVA	5,5 %	10,76	5,5 %	10,95	5,5 %	11,46
<b>TOTAL TTC</b>		<b>206,41</b>		<b>209,97</b>		<b>219,78</b>
Au m3		<b>1,72</b>		<b>1,75</b>		<b>1,83</b>

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	21,39	21,39	52,73	52,73	52,78	52,78
Part variable	0,4509	54,11	0,60	72,00	0,64	76,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	30,31	30,31				
Part variable Distribution	0,527	63,24				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>						
		226,65		230,69		238,78
TVA	5,5 %	12,46	5,5 %	12,69	5,5 %	13,13
<b>TOTAL TTC</b>		<b>239,11</b>		<b>243,39</b>		<b>251,91</b>
Au m3		<b>1,99</b>		<b>2,03</b>		<b>2,10</b>

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	12,70	12,70	27,72	27,72	27,78	27,78
Part variable de 0 à 60 m3	0,5236	31,42	0,464	55,68	0,514	30,84
Part variable de 61 à 120 m3	0,5281	31,69	0,468	56,16	0,518	31,08
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	14,48	14,48				
Part variable Distribution	0,2542	30,504				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,07	8,40				
<b>TOTAL HT</b>						
		186,79		189,60		199,18
TVA	5,5 %	10,27	5,5 %	10,43	5,5 %	10,95
<b>TOTAL TTC</b>		<b>197,06</b>		<b>200,03</b>		<b>209,84</b>
Au m3		<b>1,64</b>		<b>1,67</b>		<b>1,75</b>

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	6,34	6,34	43,15	43,15	43,18	43,18
Part variable	0,44	52,8	0,9	108	0,93	111,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	35,96	35,96				
Part variable Distribution	0,7569	90,83				
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,08	9,60				
<b>TOTAL HT</b>						
		253,13		257,11		263,98
TVA	5,5 %	13,92	5,5 %	14,14	5,5 %	14,52
<b>TOTAL TTC</b>		<b>267,05</b>		<b>271,25</b>		<b>278,50</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,23</b>		<b>2,26</b>		<b>2,32</b>

Commune de Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	17,24	17,24	17,58	17,58	17,62	17,62
Part variable	1,1947	143,364	0,82	98,4	0,86	103,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>						
		218,20		221,94		230,02
TVA	5,5 %	12,00	5,5 %	12,21	5,5 %	12,65
<b>TOTAL TTC</b>		<b>230,21</b>		<b>234,15</b>		<b>242,67</b>
<b>Au m3</b>		<b>1,92</b>		<b>1,95</b>		<b>2,02</b>

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
<b>Abonnement</b>	8,08	8,08	21,52	21,52	21,58	21,58
<b>Part variable</b>	0,51	61,20	0,56	67,20	0,61	73,20
<b>Part Syndicale EBC Production</b>	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
<b>Abonnement</b>	13,02	13,02				
<b>Part variable Distribution</b>	0,43	51,60				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
<b>Redevance pollution</b>	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>		191,50		194,68		203,98
<b>TVA</b>	5,5 %	10,53	5,5%	10,71	5,5 %	11,22
<b>TOTAL TTC</b>		<b>202,03</b>		<b>205,39</b>		<b>215,20</b>
<b>Au m3</b>		<b>1,68</b>		<b>1,71</b>		<b>1,79</b>

Commune de Sannerville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
<b>Abonnement</b>	21,6	21,60	22,03	22,03	22,06	22,06
<b>Part variable</b>	1,13	135,60	1,05	126,00	1,08	129,60
<b>Part Syndicale EBC Production</b>	0,10	12,00	0,503	60,36	0,53	63,60
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
<b>Redevance pollution</b>	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>Préservation des ressources en eau</b>	0,29	34,80				
<b>TOTAL HT</b>		249,60		253,99		260,86
<b>TVA</b>	5,5 %	13,73	5,5 %	13,97	5,5 %	14,35
<b>TOTAL TTC</b>		<b>263,33</b>		<b>267,96</b>		<b>275,21</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,19</b>		<b>2,23</b>		<b>2,29</b>

#### 4. Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse

Territoire de l'ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	9,34	9,34	9,34	9,34	40,28	40,28
Part variable	0,5774	69,288	0,59	70,8	0,94	112,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,53	63,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	26,74	26,74	30,91	30,91		
Part variable Distribution	0,5774	69,288	0,627	75,24		
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,112	13,44	0,1	12		
<b>TOTAL HT</b>		245,52		256,13		262,28
TVA	5,5 %	13,50	5,5 %	14,09	5,5 %	14,43
<b>TOTAL TTC</b>		<b>259,02</b>		<b>270,21</b>		<b>276,71</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,16</b>		<b>2,25</b>		<b>2,31</b>

#### 5. Ex syndicat Colleville - Hermanville

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	6,12	6,12	6,24	6,24	6,26	6,26
Part variable	0,1856	22,272	0,19	22,80	0,21	25,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,12	14,40
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	51,74	51,74	53,68	53,68	58,32	58,32
Part variable Distribution	1,055	126,60	1,095	131,40	1,189	142,68
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,066	7,92	0,066	7,92	0,0712	8,54
<b>TOTAL HT</b>		272,25		279,88		301,00
TVA	5,5 %	14,97	5,5 %	15,39	5,5 %	16,56
<b>TOTAL TTC</b>		<b>287,23</b>		<b>295,27</b>		<b>317,56</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,39</b>		<b>2,46</b>		<b>2,65</b>

### 6. Ex syndicat Lion-sur-Mer

Territoire de l'ex-syndicat Lion-sur-Mer (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	6,12	6,12	6,24	6,24	6,26	6,26
Part variable	0,1856	22,27	0,19	22,80	0,21	25,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,12	14,40
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	51,62	51,62	53,52	53,52	58,14	58,14
Part variable Distribution	1,0533	126,40	1,09	131,05	1,19	142,27
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,066	7,92	0,066	7,92	0,0691	8,29
<b>TOTAL HT</b>		271,93		279,37		300,16
TVA	5,5 %	14,96	5,5 %	15,37	5,5 %	16,51
<b>TOTAL TTC</b>		<b>286,88</b>		<b>294,74</b>		<b>316,67</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,39</b>		<b>2,46</b>		<b>2,64</b>

### 7. Ex syndicat Région d'Evrecy

Territoire de l'ex-syndicat Région d'Evrecy (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	25,00	25,00	25,50	25,50	25,50	25,50
Part variable de 1 à 50 m3	0,89	44,50	0,91	45,50	0,91	45,50
Part variable de 50 à 120 m3	1,13	79,10	1,15	80,50	1,15	80,50
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	44,52	44,52	48,50	48,50	49,75	49,75
Part variable	0,7685	92,22	0,84	100,44	0,86	103,04
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>		330,94		346,04		349,89
TVA	5,5 %	18,20	5,5 %	19,03	5,5 %	19,24
<b>TOTAL TTC</b>		<b>349,14</b>		<b>365,07</b>		<b>369,13</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,91</b>		<b>3,04</b>		<b>3,08</b>



### 8. Commune d'Epron

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	9,28	9,28	9,47	9,47	9,52	9,52
Part variable	0,88	105,6	0,898	107,76	0,94	112,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,14	16,80
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	21,88	21,88	22,5	22,5	23,64	23,64
Part variable Distribution	0,1943	23,316	0,1998	23,976	0,2099	25,19
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>						
		217,68		221,55		233,55
TVA	5,5 %	11,97	5,5 %	12,19	5,5 %	12,85
<b>TOTAL TTC</b>		<b>229,65</b>		<b>233,73</b>		<b>246,40</b>
<b>Au m3</b>		<b>1,91</b>		<b>1,95</b>		<b>2,05</b>

### 9. Ex syndicat lfs - Bourguébus

Territoire de l'ex-syndicat lfs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	12,00	12,00	12,24	12,24	12,28	12,28
Part variable De 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,462	55,44	0,49	58,80
Part variable De 101 à 120 m3	0,52	10,40				
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,13	15,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	44,44	44,44	45,71	45,71	43,51	43,51
Part variable	0,6841	82,092	0,7037	84,444	0,6698	80,38
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
<b>TOTAL HT</b>						
		250,53		255,67		256,17
TVA	5,5 %	13,78	5,5 %	14,06	5,5 %	14,09
<b>TOTAL TTC</b>		<b>264,31</b>		<b>269,74</b>		<b>270,26</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,20</b>		<b>2,25</b>		<b>2,25</b>

### 10. Commune de Bénouville

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	4,00	4,00	4,08	4,08	4,14	4,14
Part variable de 1 à 60 m3	0,03	1,80	0,031	1,86	0,08	4,80
Part variable de 61 à 150 m3	0,15	9,00	0,153	9,18	0,2	12,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,15	18,00
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	33,59	33,59	36,4	36,4	37,04	37,04
Part variable Importation	0,6691	80,292	0,6691	80,292	0,6851	82,21
Part variable Distribution	0,0473	5,676	0,0512	6,144	0,0521	6,25
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,073	8,76	0,073	8,76	0,1	12,00
<b>TOTAL HT</b>						
		200,72		204,56		222,04
TVA	5,5 %	11,04	5,5 %	11,25	5,5 %	12,21
<b>TOTAL TTC</b>						
		<b>211,76</b>		<b>215,81</b>		<b>234,25</b>
Au m3		<b>1,76</b>		<b>1,80</b>		<b>1,95</b>

### 11. Commune de Ouistreham

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	1,00	1,00	1,02	1,02	1,06	1,06
Part variable De 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,52	62,40	0,55	66,00
Part variable De 61 à 120 m3	0,57	34,20				
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,102	12,24	0,13	15,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	34,66	34,66	36,75	36,75	37,38	37,38
Part variable Distribution	0,7072	84,864	0,7499	89,988	0,7628	91,54
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,11	13,20	0,12	14,40	0,12	14,40
<b>TOTAL HT</b>						
		252,52		262,40		271,58
TVA	5,5 %	13,89	5,5 %	14,43	5,5 %	14,94
<b>TOTAL TTC</b>						
		<b>266,41</b>		<b>276,83</b>		<b>286,52</b>
Au m3		<b>2,22</b>		<b>2,31</b>		<b>2,39</b>

## 12. Commune de Troarn

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
<b>PART COLLECTIVITE</b>						
Abonnement	11,28	11,28	11,51	11,51	11,54	11,54
Part variable	0,39	46,80	0,40	48,00	0,43	51,60
Part Syndicale EBC Production	0	0	0,10	12,00	0,13	15,60
<b>PART DELEGATAIRE</b>						
Abonnement	26,46	26,46	34,00	34,00	34,30	34,30
Part variable	0,7029	84,35	0,79	94,48	0,81	97,20
Abonnement Location	0	0				
<b>TAXES ET REDEVANCE</b>						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1375	16,50	0,1375	16,50	0,09	10,80
<b>TOTAL HT</b>						
		230,99		262,09		266,64
TVA	5,5 %	12,70	5,5 %	14,41	5,5 %	14,67
<b>TOTAL TTC</b>		<b>243,69</b>		<b>276,50</b>		<b>281,31</b>
<b>Au m3</b>		<b>2,03</b>		<b>2,30</b>		<b>2,34</b>

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné		Prix TTC du service de l'eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 (en €)	
		Unité - m3	120 m3
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Cormelles-le-Royal	1,57	188,95
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Blainville-sur-Orne	1,75	209,84
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,79	215,20
Secteur Eaux de l'Orne	Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,83	219,78
<b>Commune de Bénouville</b>		1,95	234,25
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Hérouville-Saint-Clair	2,02	242,67
Secteur Caennais	Commune de Caen	2,03	244,19
	Commune de Carpiquet		
	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
<b>Commune d'Epron</b>		2,05	246,40
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Biéville-Beuville	2,10	251,91
Secteur Eaux de l'Orne	Ex-syndicat de Mondeville - Colombelles - Giberville	2,24	269,17
<b>Ex-syndicat de Iles - Bourguébus</b>		2,25	270,26
Secteur Littoral et Mue	Ex-syndicat de Caen Ouest	2,26	270,86
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Sannerville	2,29	275,21
Secteur Littoral et Mue	Ex-syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse	2,31	276,71
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Fleury-sur-Orne	2,32	278,50
Secteur Eaux de l'Orne	Ex-syndicat de la Région de May-sur-Orne	2,34	280,44
<b>Commune de Troarn</b>		2,34	281,31
Secteur Littoral et Mue	Ex-syndicat de Cheux - Saint-Manvieu	2,35	281,90
<b>Commune de Ouistreham</b>		2,39	286,52
Secteur Littoral et Mue	Ex-syndicat Source de Thaon	2,53	303,54
<b>Ex-syndicat Lion-sur-Mer</b>		2,64	316,67
<b>Ex-syndicat Colleville - Hermanville</b>		2,65	317,56
Secteur Eaux de l'Orne	Ex-syndicat Région de Louvigny	2,71	324,86
<b>Ex-syndicat Région d'Evrecy</b>		3,08	369,13
Secteur Eaux de l'Orne	Ex-syndicat Val d'Odon	3,44	413,29



## VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (actions de coopération ou d'aide au développement) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Le syndicat EBC s'est emparé, dès 2009, de ce dispositif, en choisissant de soutenir plusieurs associations installées sur son territoire et de subventionner leurs projets liés à l'accès à l'eau potable, notamment en Afrique.

Pour l'année 2023, lors d'une séance en date du 12 décembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
<b>AMITIE MADAGASCAR NORMANDIE</b> Louvigny	Villages de Melaky, Morafenobe et Beranna - <b>Madagascar</b>	Création d'un réseau d'alimentation en eau potable pour alimenter le village et l'école - Installation de bornes fontaines - Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	3 000 €
<b>COOPASOL (Coopération partenariat solidarité)</b>	Canton de Kornaka (5 communes totalisant 520 000 habitants sur 5373 km²) - <b>Niger</b>	Projet 2022-2025, volet adaptation au changement climatique, ayant pour objectif l'amélioration de l'accès à l'eau potable, pour 2 villages du canton - Transformation de 2 forages équipés de pompes à motricité humaine en postes d'eau autonomes - Mise en place de dispositifs de gestion adaptés - Formation de 2 associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE) - Formation	8 000 €*
<b>LIGUEY</b> Cuverville	Village d'Agnam Thiodaye - <b>Sénégal</b>	Construction d'un mini forage équipé d'une pompe à eau solaire et d'un château d'eau sur pilotis	8 000 €
<b>AAMABA (Amitié et action mutuelle avec Bongo et alentours)</b> Verson	Villages de Kelende Sud, Boupili Ouest et Nyamanga - <b>Cameroun</b>	Programme « Santé par l'accès à l'eau potable des populations de l'aire de santé de Bongo » (15 000 villageois) - Construction de 3 forages - Programme de sensibilisation	8 000 €
<b>COMITE DE JUMELAGE BRETTEVILLE OUONCK</b>	Commune de Ouonck / Casamance - Village de Diagho Souda - <b>Sénégal</b>	Solarisation du forage du village alimentant 14 autres villages afin de sécuriser son alimentation électrique et diminuer le coût d'exploitation	5 000 €
<b>AMPA (Association manger pour apprendre)</b> Thue et Mue	Village d'Anosy - <b>Madagascar</b>	Réalisation d'un forage - Installation d'une pompe solaire - Alimentation en eau du laboratoire du dispensaire	3 450 €
<b>Montant total des subventions accordées</b>			<b>35 450 €</b>

\* Cette subvention a été attribuée sous réserve du retour à la normale de la situation politique au Niger suite au coup d'état militaire du 26 juillet 2023 et de la reprise des activités humanitaires

Depuis 2021, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
<b>Année 2021</b>	6	31 730 €
<b>Année 2022</b>	2	21 200 €
<b>Année 2023</b>	6	35 450 €

**Evolution du montant des subventions accordées par le syndicat EBC au titre de la coopération décentralisée**

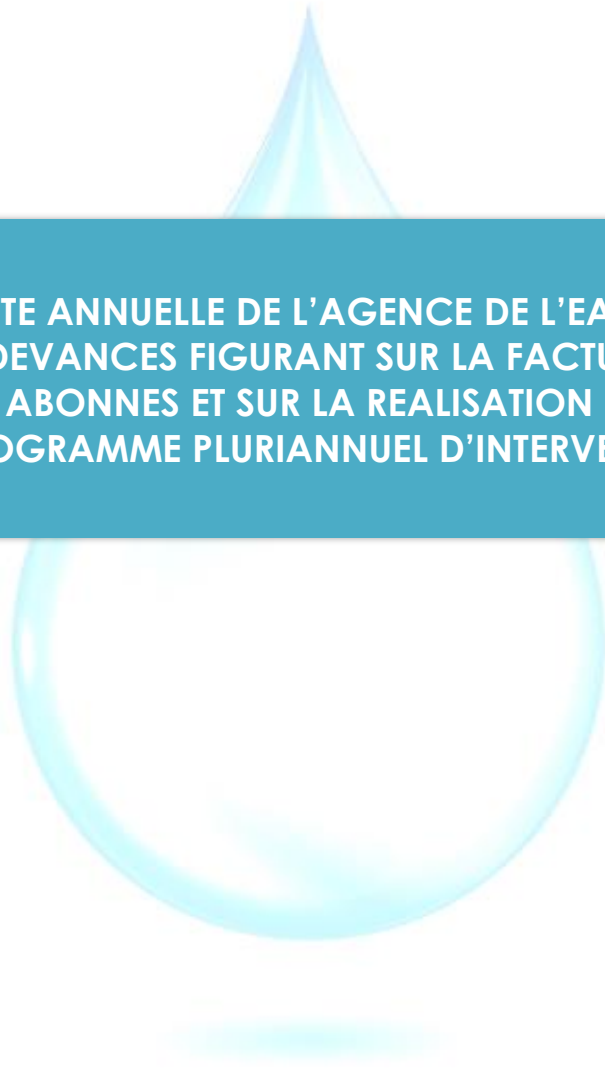






## VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Code réglementaire	Libellé	Données 2022	Données 2023	Numéro de page
<b>Indicateurs descriptifs</b>					
<b>Abonnés</b>	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	309 987	311 573	p.71
<b>Abonnés</b>	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	22 prix différents compris entre 179,15 € et 409,77 €	25 prix différents compris entre 188,95 € et 413,29 €	p.124
<b>Abonnés</b>	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	p.101
<b>Indicateurs de performance</b>					
<b>Qualité de l'eau</b>	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,5 %	79,6 %	p.30
<b>Qualité de l'eau</b>	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,9 %	100 %	p.93
<b>Qualité de l'eau</b>	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	89,9 %	78,11 %	p.93
<b>Réseau</b>	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101/120	106/120	p.76
<b>Réseau</b>	P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,19 %	87,87 %	p.87
<b>Réseau</b>	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,52 m <sup>3</sup> /j/km	4,50 m <sup>3</sup> /j/km	p.90
<b>Réseau</b>	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,30 m <sup>3</sup> /j/km	4,26 m <sup>3</sup> /j/km	p.91
<b>Réseau</b>	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,438 %	0,449 %	p.98
<b>Abonnés</b>	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,37 pour 1000 abonnés	2,64 pour 1 000 abonnés	p.103
<b>Abonnés</b>	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,48 %	99,69 %	p.101
<b>Abonnés</b>	P155.1	Taux de réclamations	2,58 pour 1000 abonnés	4,96 pour 1 000 abonnés	p.103
<b>Gestion financière</b>	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	951,47 €	1 497,88 €	p.109
<b>Gestion financière</b>	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,58 ans (production) 2,73 ans (distribution)	2,62 ans (production) 2,20 ans (distribution)	p.65 et p.122
<b>Gestion financière</b>	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	24 taux différents compris entre 0,24 % et 4,04 %	12 taux différents compris entre 0,48 % et 2,11 %	p.104



**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)  
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU  
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE  
SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

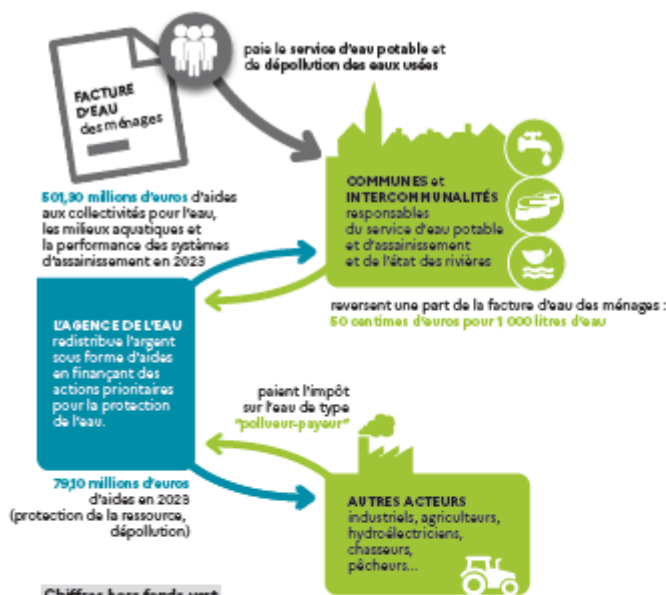
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 419 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/tpqpvos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

# 2023

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

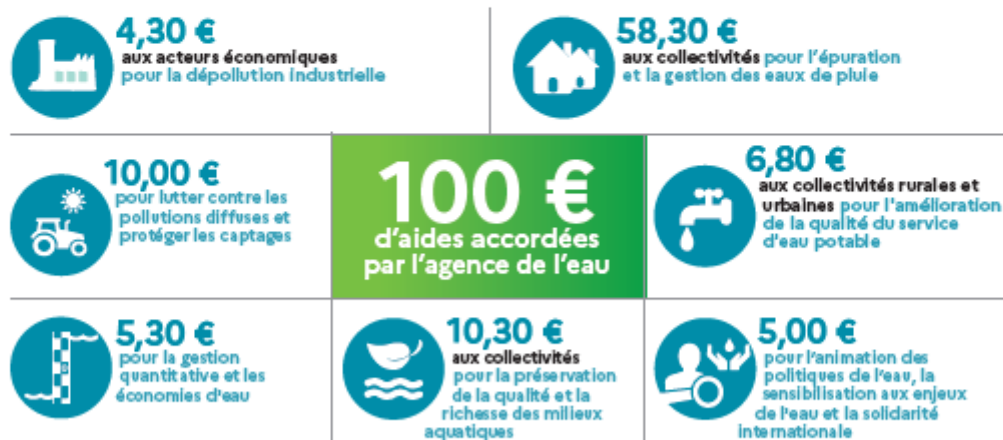


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

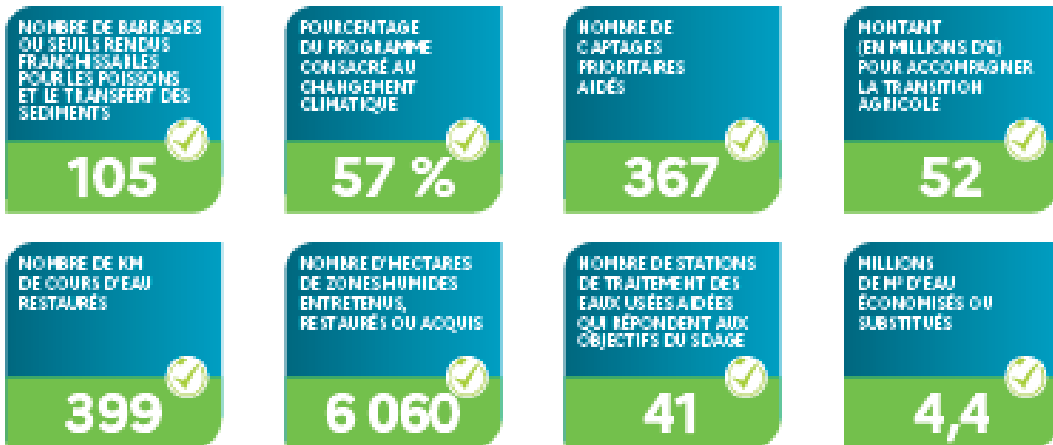
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

**643 M€ d'aides financières** ont été accordées pour **soutenir 3850 projets** menés par les **collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

### EN 2023...



### MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

[https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan\\_eau\\_2024](https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024)

### CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

### LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

### STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. [https://www.eau-seine-normandie.fr/territoires-d-action/strategie\\_adaptation\\_climatique](https://www.eau-seine-normandie.fr/territoires-d-action/strategie_adaptation_climatique)

### AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

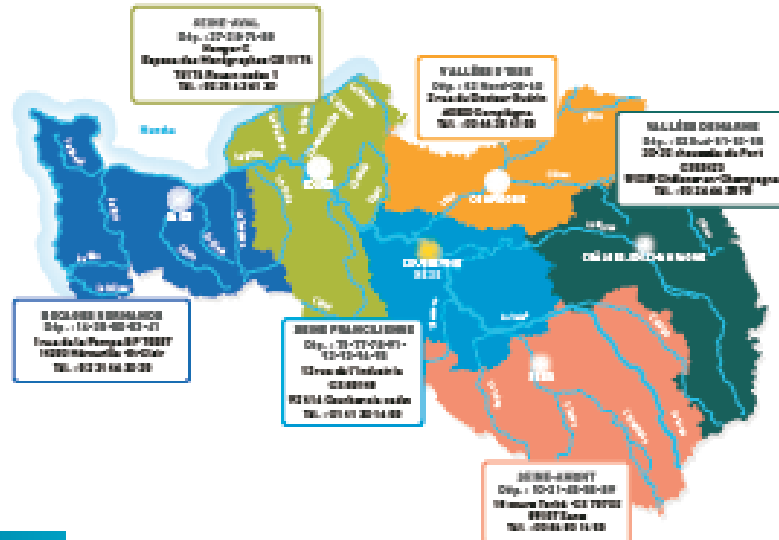


#### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
62418 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

#### DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



### DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 18,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>





VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Eau du Bassin Caennais  
Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer  
Direction du cycle de l'Eau  
16, rue Rosa Park - CS 52700  
14027 Caen Cedex 9